



SCOT
BERGERACOIS

Livre 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Document approuvé le 30 septembre 2020

 **CITADIA**

  **ECOTONE**



Sommaire du **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 // LA DIMENSION SOCIALE	9
I. Les dynamiques démographiques à l'oeuvre	11
II. L'habitat : un besoin de restructuration	25
III. Des équipements et des services présents sur chaque bassin de vie	39
IV. Focus	45
CHAPITRE 2 // LA DIMENSION TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES & DEPLACEMENTS	57
I. Un territoire accessible... mais à l'écart des grandes infrastructures (desserte externe)	59
II. Mobilités et dessertes internes	78
CHAPITRE 3 // LA DIMENSION ECONOMIQUE	101
I. Une activité économique plurielle	103
II. Un tissu économique local riche et diversifié	108
III. Une politique d'accueil économique : une nécessité de structuration	125



INTRODUCTION

1. Le SCoT, un outil ancré sur le territoire

Garant du pilotage du SCoT, le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) a été créé par arrêté préfectoral le 21 décembre 2010. Cet établissement public de coopération intercommunale a pour compétence l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Instance de conseil et d'accompagnement au service des communes et des intercommunalités du territoire depuis 9 ans, le SyCoTeB traitent plusieurs missions sur son périmètre :

- Le suivi des révisions des documents d'urbanisme et autres projets en tant que personne publique associée,
- La mise en place d'un observatoire de territoire,
- La participation au sein d'études et projets menés en partenariat avec les acteurs du territoire,
- La communication autour du SCoT,
- La concertation autour du SCoT.

Après un premier élargissement du périmètre en décembre 2011 et une première traduction de SCoT approuvée en 2014, le SyCoTeB s'est, à nouveau, agrandi en intégrant la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord. A ce jour, il est constitué de 2 communautés de communes et une communauté d'agglomération, soit 112 communes pour une population de 91 076 habitants. Depuis 2016, le périmètre comprend :

- La CC Bastide Dordogne Périgord,
- La CC Porte Sud Périgord,
- La Communauté d'Agglomération Bergeracoise.



NOM DE COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS	DOCUMENT D'URBANISME EN PROJET
Bardou	43	PLUi en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord
Boisse	248	
Conne-de-Labarde	243	
Eymet	2662	
Plaisance	430	
Faurilles	35	
Faux	616	
Fonroque	314	
Issigeac	760	
Monmadalès	82	
Monmarvès	64	
Monsaguel	158	
Montaut	129	
Razac-d'Eymet	292	
Sadillac	115	
Saint-Aubin-de-Cadelech	330	
Saint-Aubin-de-Lanquais	328	
Saint-Capraise-d'Eymet	148	
Saint-Cernin-de-Labarde	205	
Sainte-Eulalie-d'Eymet	84	
Sainte-Innocence	97	
Saint-Julien-d'Eymet	108	
Saint-Léon-d'Issigeac	109	
Saint-Perdoux	134	
Sainte-Radegonde	62	
Serres-et-Montguyard	241	
Singleyrac	290	
Alles-sur-Dordogne	379	
Badefols-sur-Dordogne	212	
Baneuil	355	
Bayac	347	
Beaumontois-en-Périgord	1868	
Biron	191	
Bouillac	127	
Bourniquel	66	
Le Buisson-de-Cadouin	1999	
Calès	398	



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

Capdrot	485	PLUi-H en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord
Cause-de-Clérans	346	
Couze-et-Saint-Front	726	
Gaugeac	119	
Lalinde	2848	
Lanquais	499	
Lavalade	87	
Liorac-sur-Louyre	236	
Lolme	199	
Marsalès	243	
Mauzac-et-Grand-Castang	887	
Molières	326	
Monpazier	502	
Monsac	194	
Montferrand-du-Périgord	158	
Naussannes	235	
Pezuls	113	
Pontours	769	
Pressignac-Vicq	452	
Rampieux	149	
Saint-Agne	435	
Saint-Avit-Rivière	77	
Saint-Avit-Sénieur	474	
Saint-Capraise-de-Lalinde	527	
Saint-Cassien	30	
Sainte-Croix	87	
Saint-Félix-de-Villadeix	297	
Sainte-Foy-de-Longas	238	
Saint-Marcel-du-Périgord	145	
Saint-Marcory	53	
Saint-Romain-de-Monpazier	100	
Soulaures	86	
Trémolat	637	
Urval	110	
Varennès	458	
Verdon	48	
Vergt-de-Biron	193	



Bergerac	28755
Bosset	204
Bouniagues	592
Colombier	244
Cours-de-Pile	1611
Creysse	1806
Cunèges	302
Le Fleix	1566
Fraisse	169
Gageac-et-Rouillac	431
Gardonne	1572
Ginestet	751
La Force	2708
Lamonzie-Montastruc	727
Lamonzie-Saint-Martin	2443
Lembras	1221
Lunas	355
Mescoulès	175
Monbazillac	1002
Monestier	1775
Monfaucon	310
Mouleydier	1183
Pomport	819
Prigonrieux	4 243
Queyssac	471
Razac-de-Saussignac	359
Ribagnac	336
Rouffignac-de-Sigoulès	348
Saint-George-Blancaneix	245
Saint-Germain-et-Mons	812
Saint-Géry	236
Saint-Laurent-des-Vignes	907
Saint-Nexans	959
Saint-Pierre-d'Eyraud	1796
Saint-Sauveur	850
Saussignac	444
Sigoulès-Flaugeac	1480
Thénac	418

PLUi-H en cours
d'élaboration à l'échelle de la
Communauté
d'Agglomération
Bergeracoise



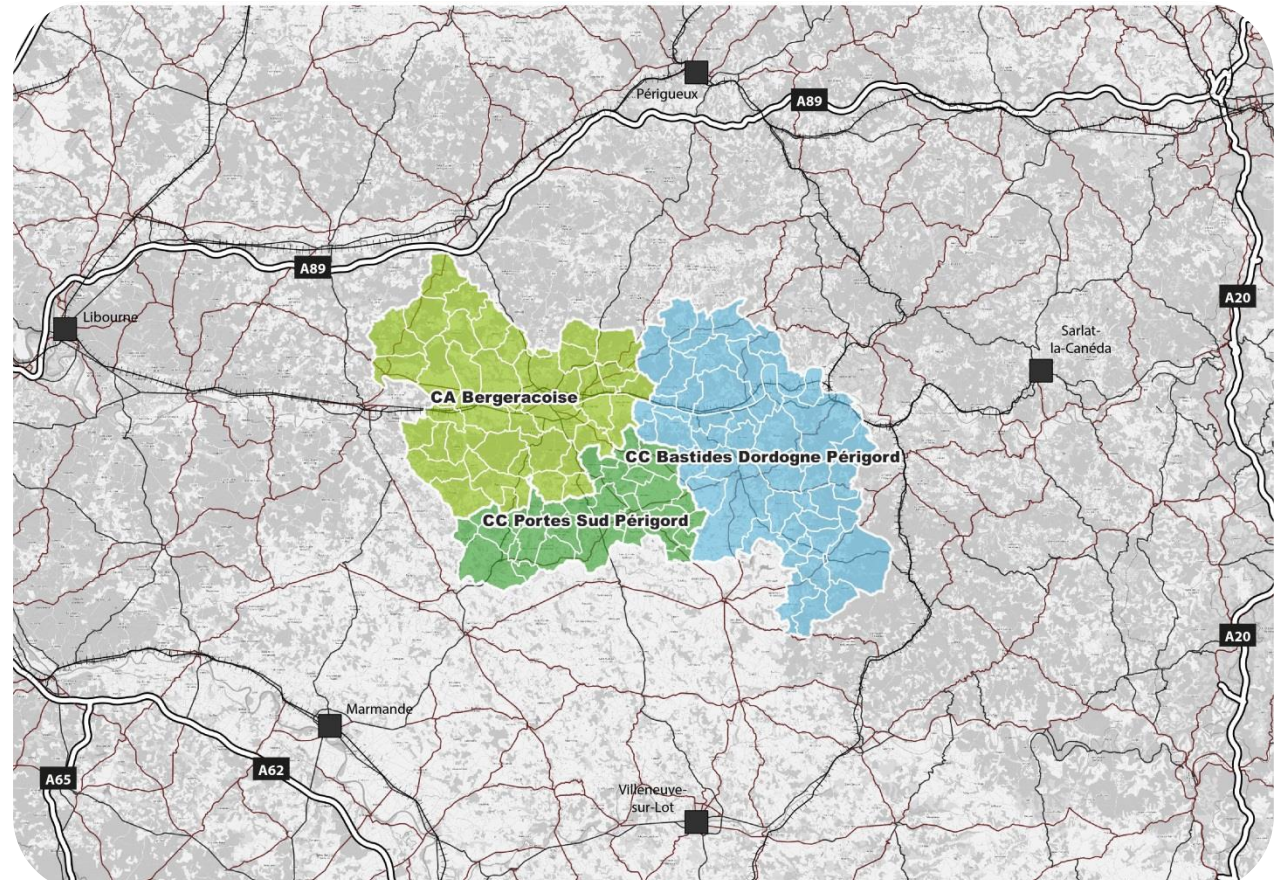
2. Un territoire stratégique au cœur du Sud-Ouest

Le territoire du SCoT du Bergeracois bénéficie d'une position géographique privilégiée. Situé au cœur de la Nouvelle-Aquitaine, il s'étend au sud du département de la Dordogne sur une superficie de 1 517 km².

Siège de projets dans un environnement de qualité où la « proximité entre ville et campagne » est prégnante, le SCoT rassemble, entre son pôle urbain et ses villages, les problématiques territoriales les plus centrales et les plus variées.

A 10 mn de l'échangeur de l'autoroute A 89, il développe, grâce à son patrimoine bâti et viticole de qualité, une dynamique économique et d'attractivité commune représentative du Bergeracois

Vallées agricoles boisées, terroirs viticoles, rivière Dordogne et ses affluents, centres bourgs anciens, passé historique...Autant d'atouts naturels et patrimoniaux de premier plan qui font de la vie locale du Bergeracois, un territoire au cadre de vie attractif.



CHAPITRE 1

La dimension sociale





I. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES A L'OEUVRE

1. Une croissance démographique continue pourvue de quelques contrastes territoriaux

Concentrant plus de 21% de la population départementale, le SCoT du Bergeracois et des Bastides est un territoire dynamique qui connaît **un accroissement régulier de sa population**.

En une cinquantaine d'années, le territoire a vu sa population augmenter de 12976 habitants, soit en moyenne 270 habitants supplémentaires par an. Comptant 75 016 habitants en 1968, il accueille 87 992 habitants en 2016.

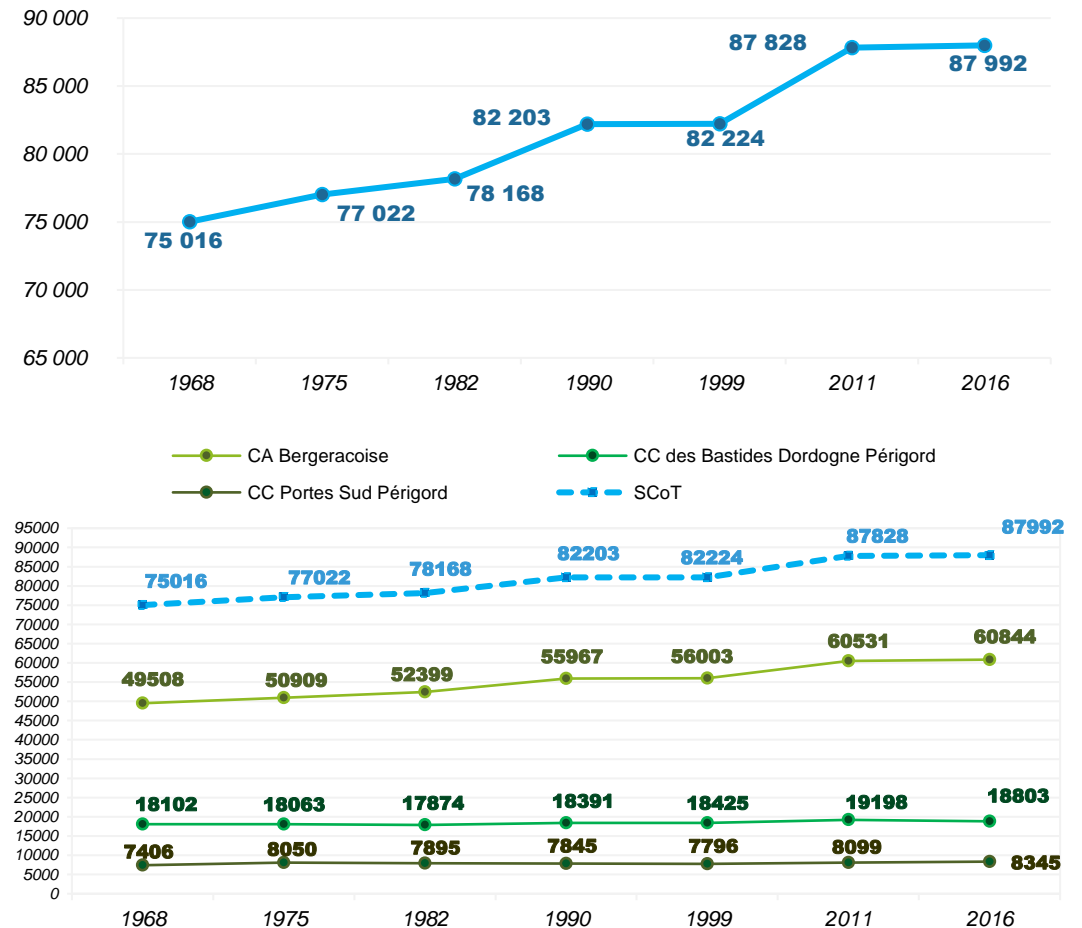
Si le territoire connaît dans son ensemble, un développement démographique conséquent, l'ensemble des communes n'a pas vécu cette évolution de la même manière et des contrastes démographiques apparaissent au fil des années.

Plusieurs communes du SCoT ont connu un déclin démographique important durant les périodes 1990-1999 et 2011-2016; engendrant un ralentissement de la croissance.

Ces époques semées d'aléas économiques ont fortement influencées l'évolution démographique. Les difficultés connues s'ensuivant par la fermeture en 1998 de la manufacture de tabac SEITA a contribué, en partie, au déclin démographique de la commune et de ses environs. Cette entreprise concentrait beaucoup d'emplois locaux sur le secteur de la CA bergeracoise. Perdant plus de 800 habitants en 9 ans (soit -3,1%/an), la commune de Bergerac a aussi vu sa population diminuer fortement entre 1990 et 1999.

Dans une même logique, il se pourrait que la fermeture de l'Institut des Tabacs en 2014 ou encore les plans de restructuration conduits à la SNPE aient eu un impact sur les futures dynamiques démographiques.

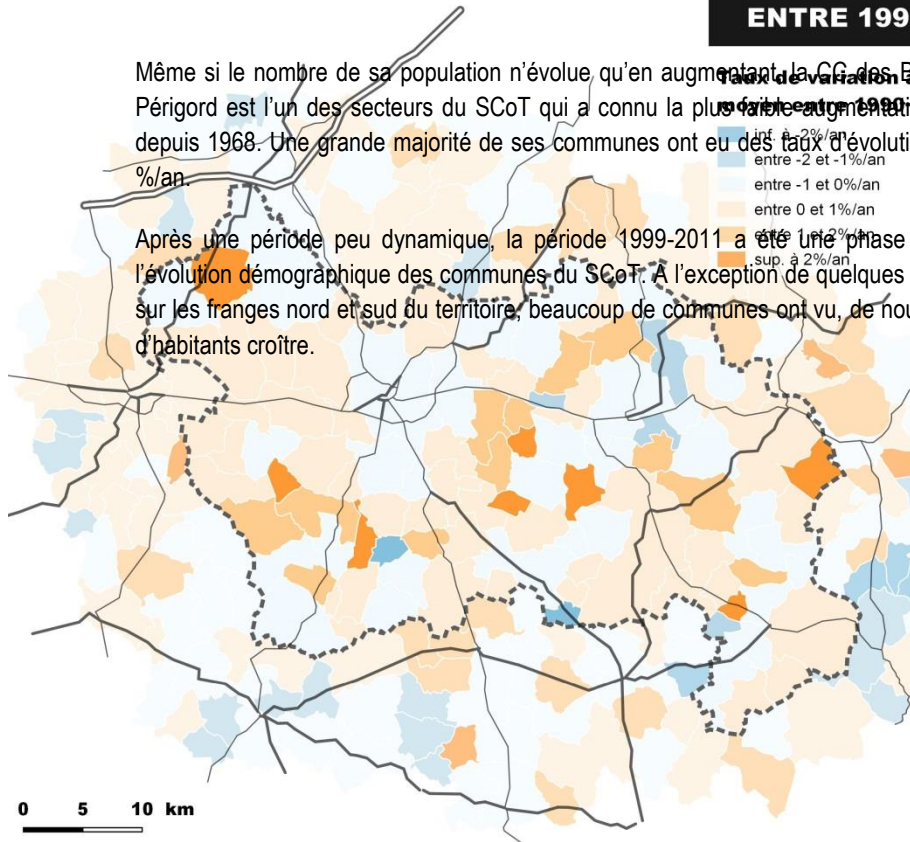
**EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE 1968 A 2016
SELON LE PERIMETRE DU SCOT**
(INSEE RGP de 1968 à 2016 ; CITADIA Conseil)



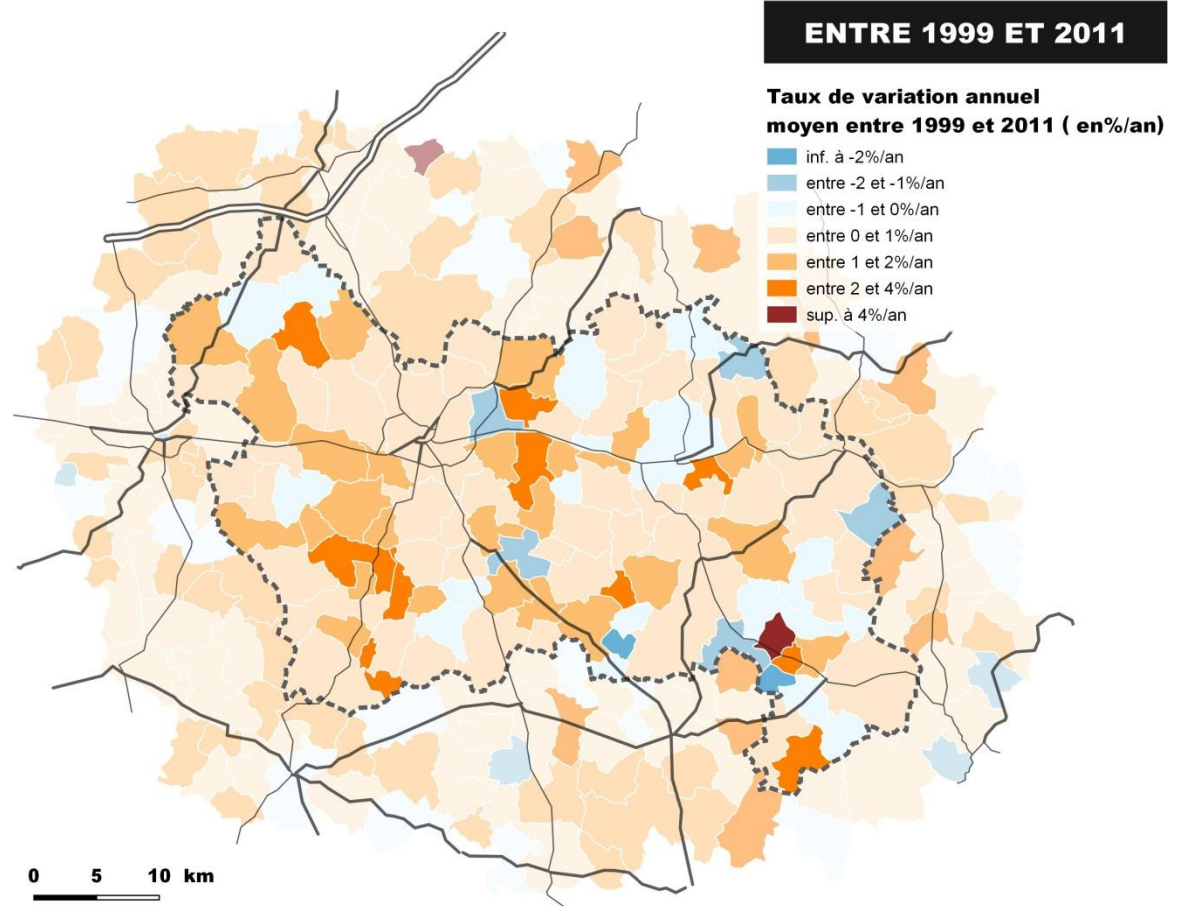
ENTRE 1990 ET 1999

Même si le nombre de sa population n'évolue qu'en augmentant, la CC des Bastides Dordogne-Périgord est l'un des secteurs du SCoT qui a connu la plus faible augmentation démographique depuis 1968. Une grande majorité de ses communes ont eu des taux d'évolution inférieurs à - 2 %/an.

Après une période peu dynamique, la période 1999-2011 a été une phase de transition pour l'évolution démographique des communes du SCoT. A l'exception de quelques communes situées sur les franges nord et sud du territoire, beaucoup de communes ont vu, de nouveau, leur nombre d'habitants croître.



ENTRE 1999 ET 2011



TAUX D'EVOLUTION ENTRE 1990 ET 2016
(INSEE RGP de 1990 à 2016 ; CITADIA Conseil)



TAUX D'EVOLUTION ENTRE 1990 ET 2016

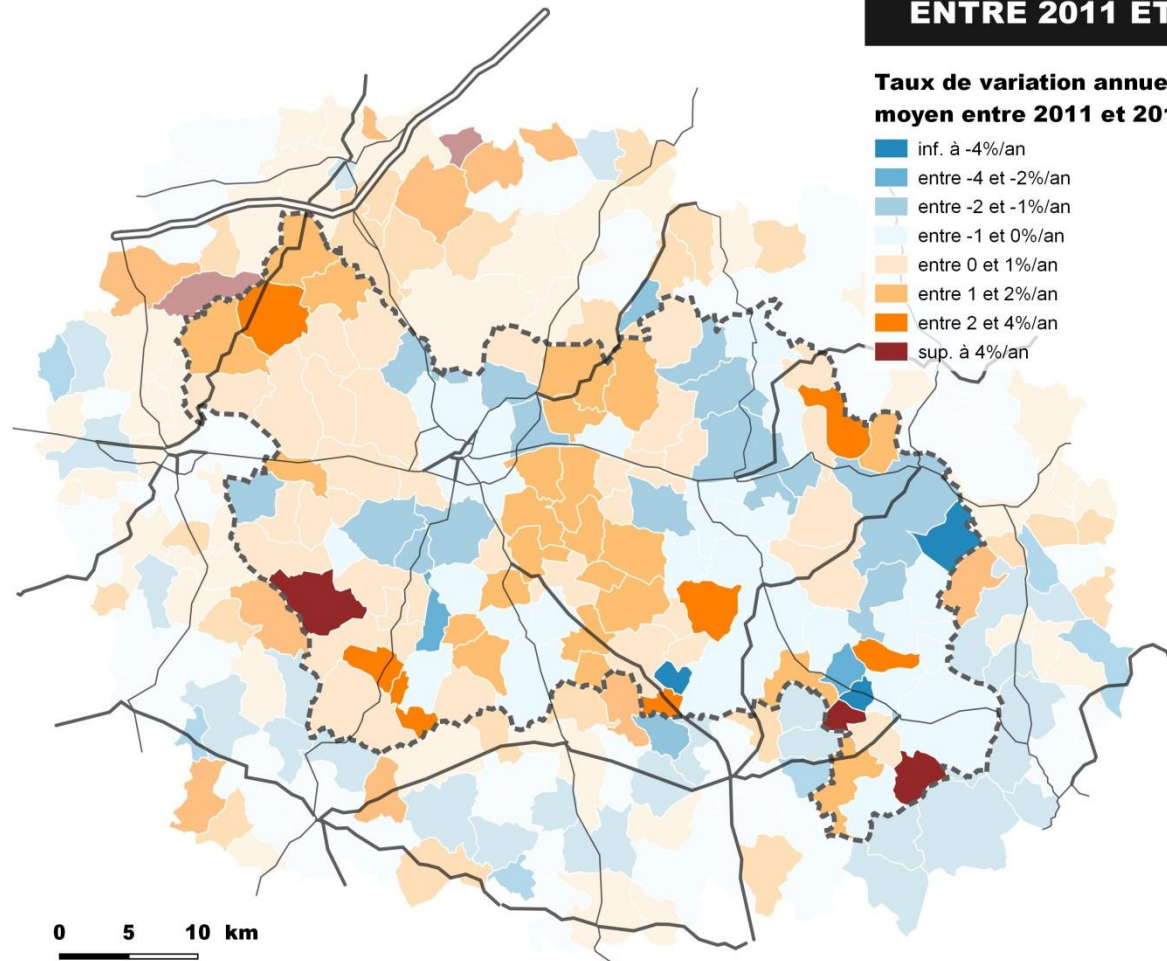
(INSEE RGP de 1990 à 2016 ; CITADIA Conseil)

Malgré un taux de croissance positif entre 1999 et 2011, Bergerac n'a pas su maintenir son attractivité ces dernières années. La population de Bergerac a diminué entre 2011 et 2016, passant de 27 687 en 2011 à 27 269 habitants en 2016. Déjà visible dans les périodes 1990-1999 mais plus que renforcée ces 5 dernières années, cette situation soulève un phénomène caractéristique au territoire : un desserrement progressif des dynamiques démographiques du pôle urbain au profit des communes rurales environnantes situées le long des axes, dans ses parties ouest, est et sud.

ENTRE 2011 ET 2016

Taux de variation annuel moyen entre 2011 et 2016 (en%/an)

- inf. à -4%/an
- entre -4 et -2%/an
- entre -2 et -1%/an
- entre -1 et 0%/an
- entre 0 et 1%/an
- entre 1 et 2%/an
- entre 2 et 4%/an
- sup. à 4%/an



2. La répartition démographique d'aujourd'hui : entre pôles, axes et zones de faibles densités

Le SCoT du Bergeracois est un territoire démographiquement très contrasté.

Possédant de nombreuses communes, dont le seuil de population ne dépasse pas les 200 habitants, c'est avant tout un territoire à dominante rurale.

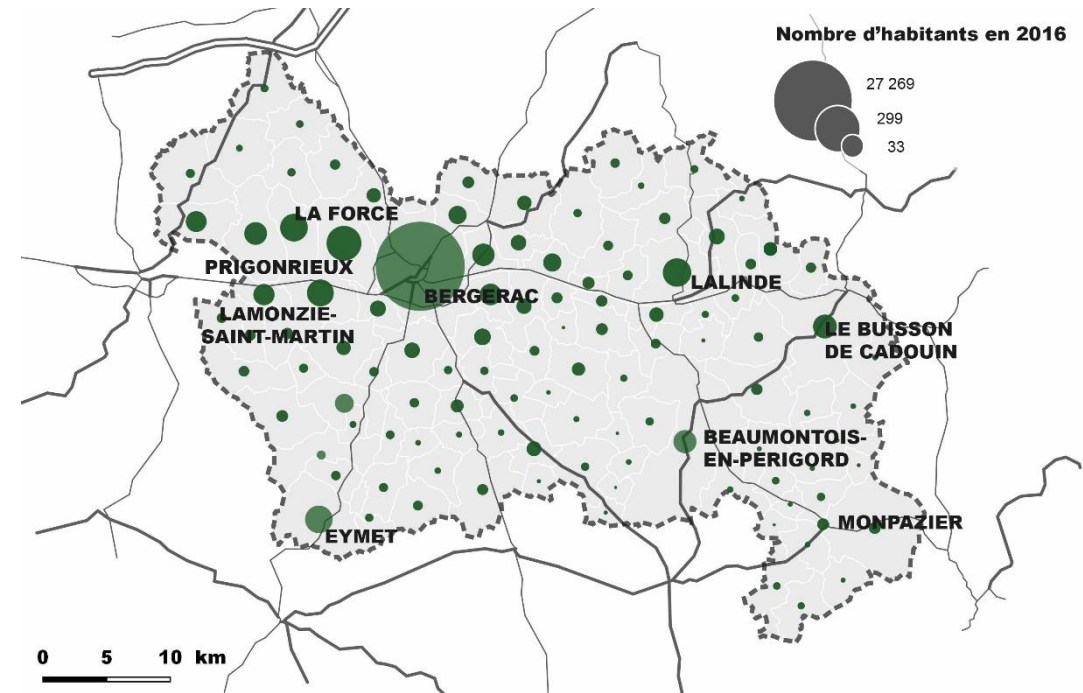
Sa population ne se répartit que sur quelques communes uniquement. Sur la totalité des communes du SCoT, seulement 31 communes ont plus de 500 habitants et 16 plus de 1 000 habitants en 2016 :

- Le **pôle urbain de Bergerac** concentre une part conséquente puisqu'il représente près de 40,5% de la population du SCoT en 2016 ;
- Les **communes qui composent la couronne péri-urbaine de Bergerac** (La Force, Prigonrieux Lamonzie-Saint-Martin...) ont aussi un poids démographique relativement important ;
- Le territoire compte par ailleurs des **pôles de proximité**. Situées au sud et à l'est du territoire, ces communes (Eymet, Lalinde, Beaumontois en Périgord ou Le Buisson de Cadouin) font respectivement près de 2 000 habitants. Monpazier tient également lieu de pôle de proximité également même si la population est moindre.

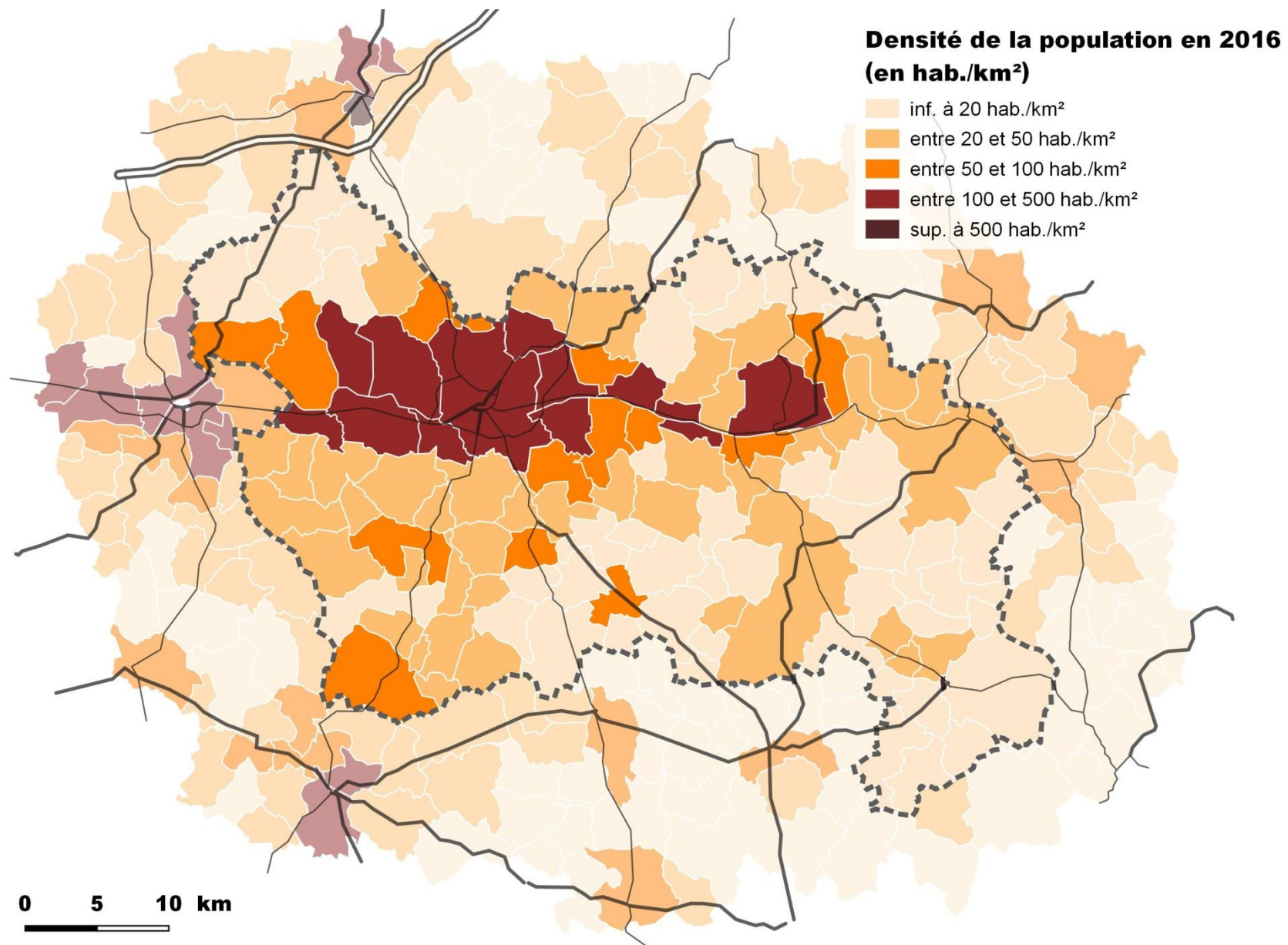
La répartition de la population du SCoT découle de divers facteurs fortement liés à la géographie.

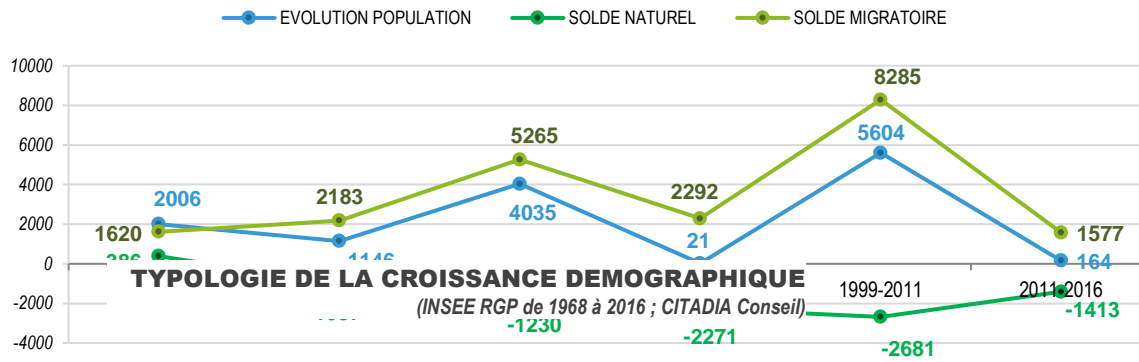
Pendant longtemps, la proximité immédiate de l'eau a été un des éléments substantiels à l'implantation des populations. Ici, le territoire s'inscrit dans une continuité régionale qui se trouve organisée sur un axe est/ouest, le long de la vallée de la Dordogne et des axes principaux (voie ferrée et la RD936 suivent aussi).

POPULATION EN 2013
(INSEE RGP en 2013 ; CITADIA Conseil)



	POPULATION EN 2011	POPULATION EN 2016	DENSITE (HAB/KM ²)
CA BERGERACOISE	60 531	60 844	104,9
<i>(dont Bergerac)</i>	<i>(27 687)</i>	<i>(27 269)</i>	
CC DES BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD	19 198	18 803	27,5
CC DE PORTES SUD PERIGORD	8 099	8 345	29,7
SCOT	87 828	87 992	





3. Un territoire attractif porté par des soldes migratoires de proximité

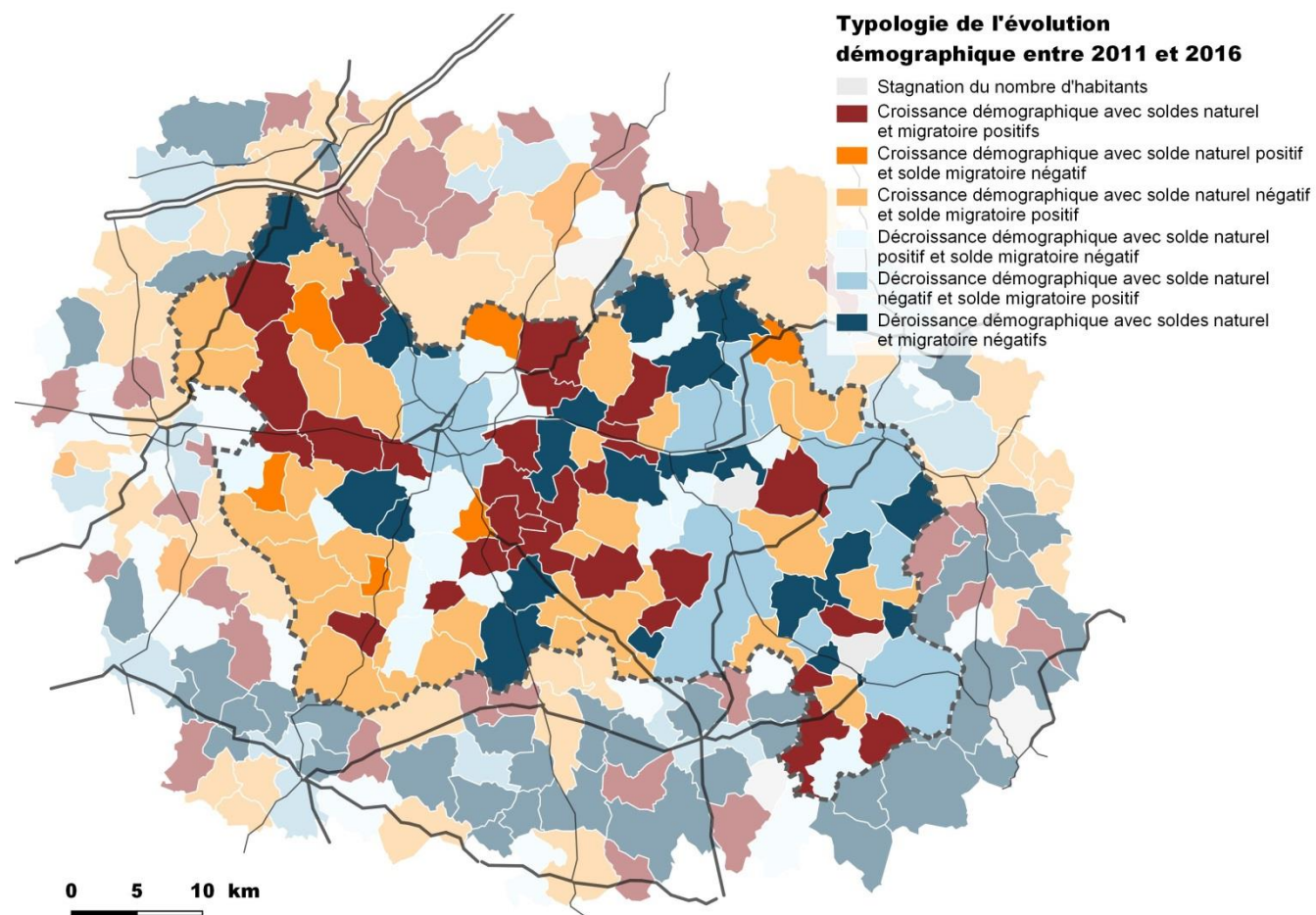


La croissance constatée est principalement conditionnée par les excédents migratoires qui deviennent le seul moteur de l'évolution démographique du territoire du SCoT.

L'arrivée de nouvelles populations permet par la même occasion de compenser, et ce depuis une quarantaine d'années, un solde naturel exclusivement négatif.

Les décès restent toujours plus nombreux que les naissances ; ce qui est directement imputable au vieillissement de la population locale mais aussi à l'apport exogène d'une population âgée.

Les flux migratoires observés sur le territoire du SCoT sont majoritairement des arrivants au profil âgé, (retraités ou pré-retraités).



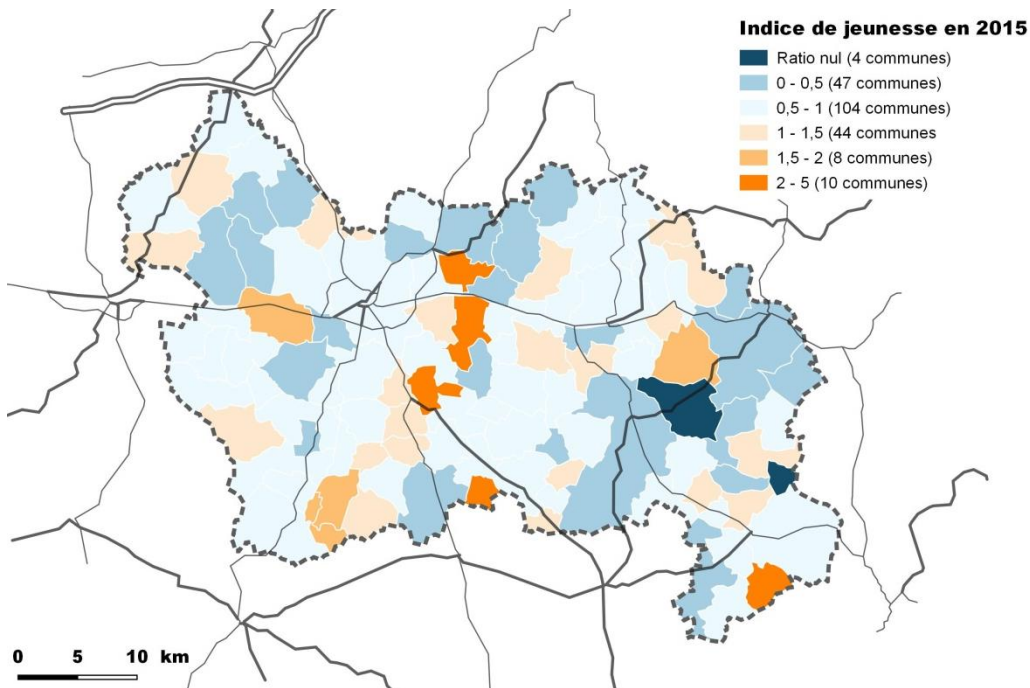
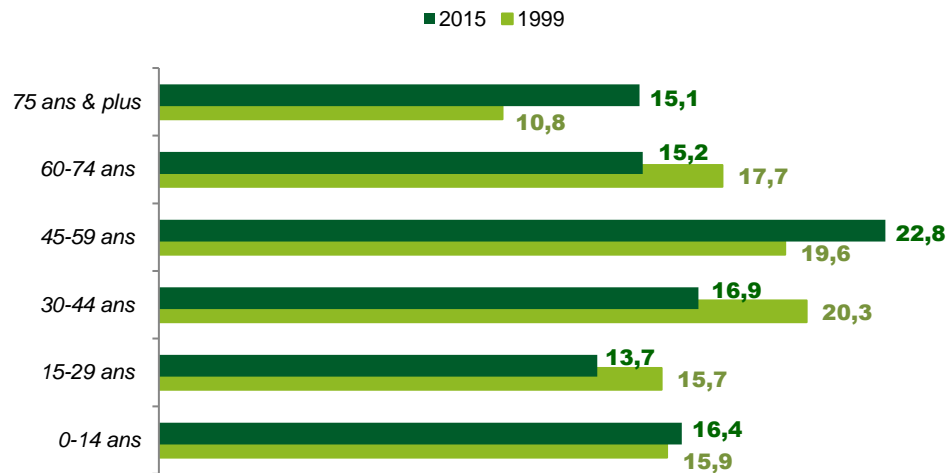
4. Une population vieillissante

L'âge des populations a aussi évolué ces dernières années, profilant plusieurs phénomènes de fond :

- Sur les tranches de populations les plus jeunes :** Outre une légère hausse des moins de 14 ans entre 1999 et 2015, la part des 15-29 ans est en forte baisse, tout comme celle des 30-44 ans. Pour autant, elle reste au-dessus de la tendance départementale (12,9% pour les 15-29 ans et 15,7% pour les 30-44 ans en 2015). En 2015, les tranches d'âge actives (15-29 ans, 30-44 ans et 45-59 ans) sont moins représentées sur le territoire qu'en 1999, à l'exception des 45-59 ans qui ont connu une forte hausse (+2,5 points entre 1999 et 2015). Bien qu'encore actif, il ne faut pas perdre l'idée que cette dernière tranche en forte hausse représentent les personnes âgées et retraités de la prochaine génération ;
- Sur les tranches de populations les plus âgées :** D'autres tranches plus âgées (75 ans et plus) connaissent un accroissement conséquent que la baisse de la part des 60-74 ans n'a pas pu contrebalancer et fait qu'aujourd'hui, plus d'un tiers de la population du SCoT a plus de 60 ans (30,3% en 2015). Si la tranche des 45-59 ans est prise en compte, c'est plus de la moitié de la population du SCoT (53,4%) qui se situe dans les tranches les plus âgées.

Bien qu'étant un phénomène naturel et observable sur l'ensemble des territoires français, le processus de vieillissement de la population est une question majeure pour le projet du SCoT. L'indice de jeunesse (très faible) et la pyramide des âges indiquent une réelle difficulté de renouvellement démographique. Avec 0,72 pour l'ensemble du SCoT, la présence de communes avec un seuil inférieur à 1 témoigne de l'importance bien plus forte des 60 ans et plus sur le territoire que des moins de 20 ans.

Le phénomène de vieillissement n'est pas homogène sur le territoire. **Le processus de vieillissement est directement imputable à l'arrivée de populations âgées** qui se concentrent majoritairement dans le pôle urbain de Bergerac.



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

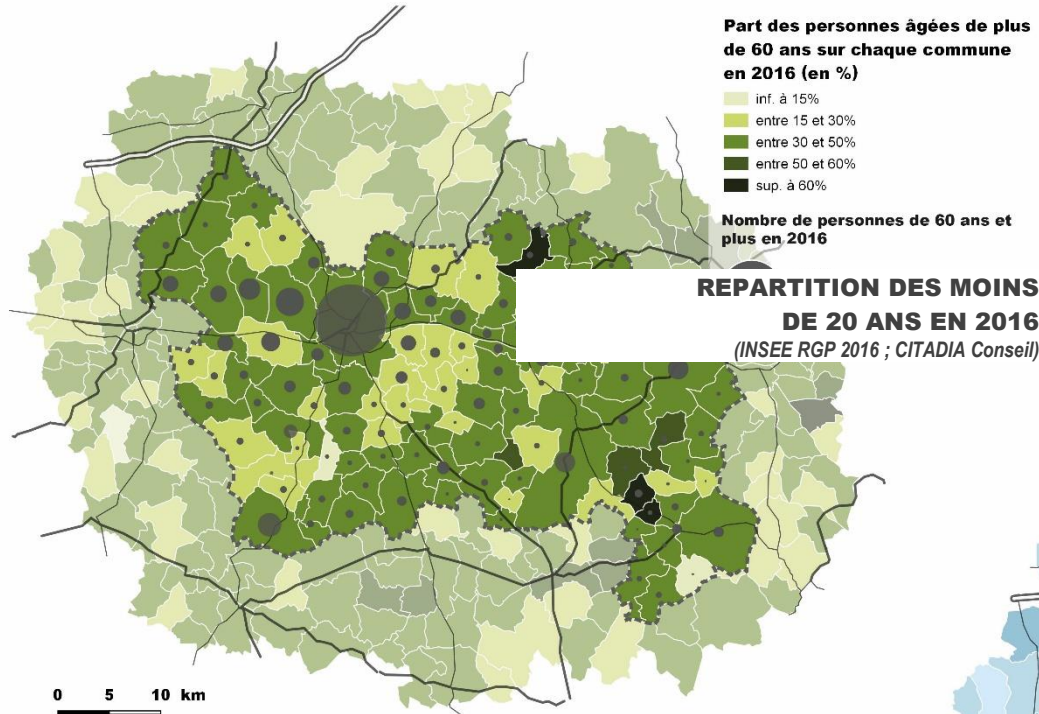
REPARTITION DES MOINS DE 20 ANS DE 60 ANS

(INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)

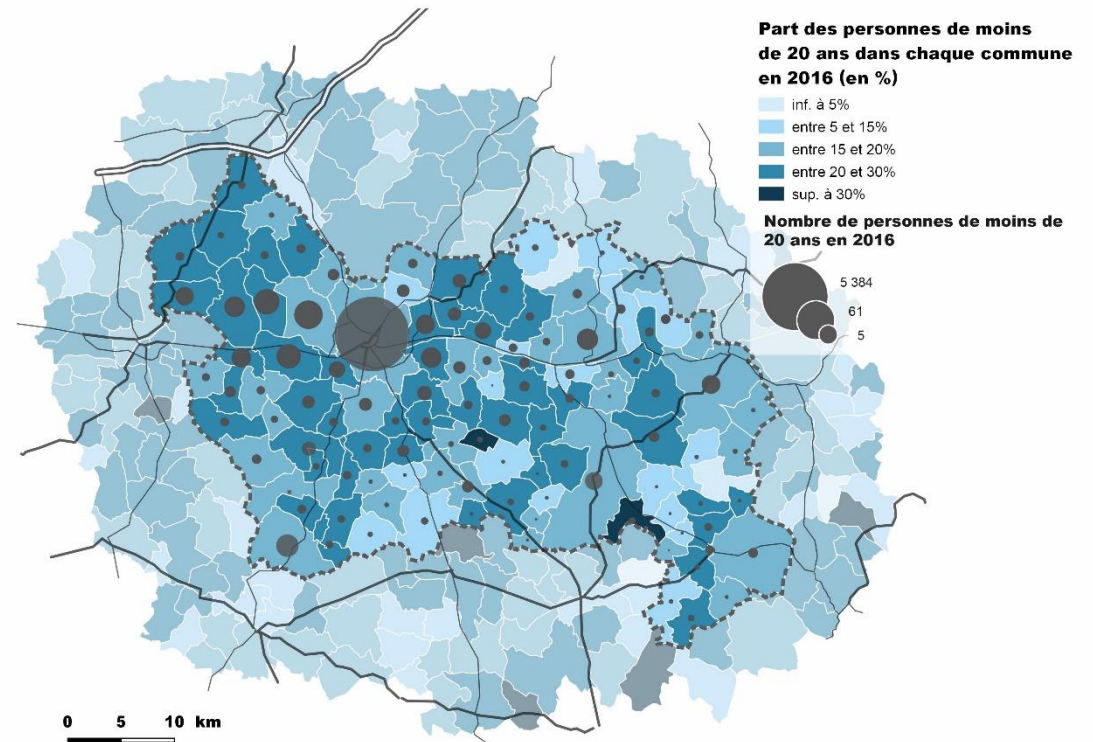
Dans d'autres communes qui ont des soldes migratoires moins élevés, le vieillissement de la population s'observera davantage « sur place ». Cette situation est surtout visible à l'est et

au sud du territoire, dans les communes où l'indice de jeunesse apparaît très faible et où la part des 60 ans et plus représente plus de la moitié de la population.

A noter que plusieurs communes du SCoT accueille un EHPAD ou une maison de retraite (Bergerac, Lalinde, Sigoulès, Issigeac, Lolme...) impactant dès lors les résultats que la commune possède. La part croissante de la population vieillissante n'exclut pas la présence d'une population jeune sur le territoire du SCoT.



Le constat est tel que les parts les plus élevées des moins de 20 ans sont principalement regroupées sur les communes de sa couronne situées le long des axes structurants RD936 et de la voie ferrée. Sur ces secteurs, la part des moins de 20 ans est supérieure à 20% en 2013.



5. De plus en plus de petits ménages aux revenus faibles

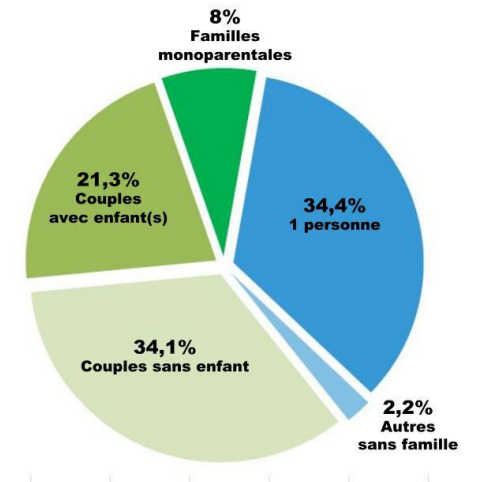
PROFIL DES MENAGES DU SCoT EN 2016 (INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)

Sur le SCoT, le nombre de ménages n'a cessé d'augmenter ces dernières années ; passant de 39 790 en 2011 à 41 124 en 2016 (soit 3.3% d'augmentation sur la période) ; surtout au sein des ménages de 1 personne (33,7% en 2011 soit 2,3% d'augmentation), des familles monoparentales (7,8% en 2011 soit 8,4% d'augmentation).

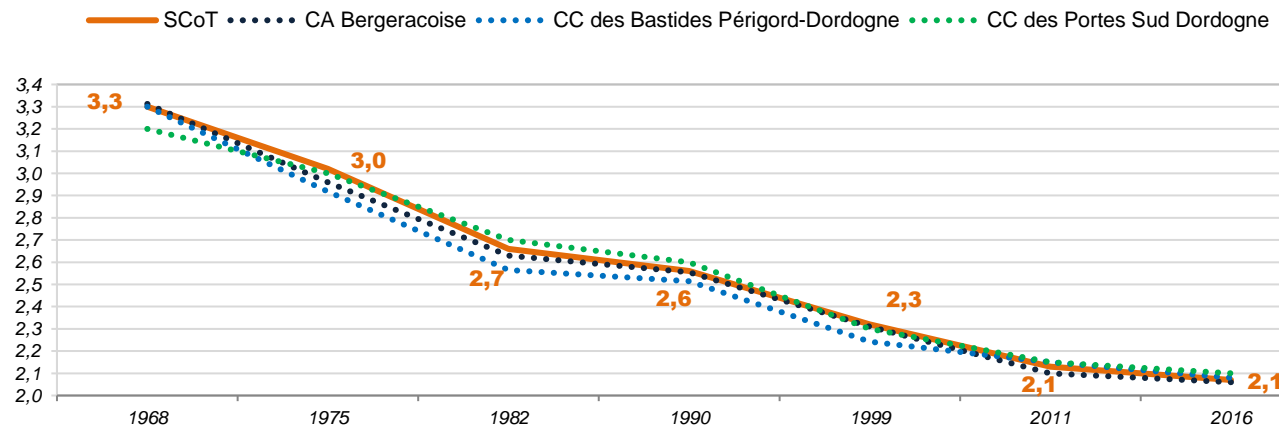
Accentuée par une baisse du nombre de couples avec et sans enfants, cette évolution est révélatrice des effets des processus de **viellissement** et de **décohabitation** en cours sur le territoire. Compte-tenu de la pyramide des âges, du nombre de ménage en augmentation et de leur taille moyenne en baisse, ces processus sont amenés à perdurer les prochaines décennies.

Le nombre croissant de personnes âgées (75 ans & plus) de ces dernières années augmente la possibilité d'avoir des ménages d'une seule personne. Ayant des enfants qui ont déjà quitté le foyer parental, ces personnes ont un risque d'hospitalisation, de placement en structure adaptée (maison de retraite) ou de décès plus élevé ; augmentant la probabilité d'être seul en ménage.

Au-delà du processus de vieillissement, l'autre facteur de diminution de la taille des ménages est le phénomène de décohabitation. Ce phénomène englobe des changements de situation familiale démultipliant le nombre de foyers. Ils peuvent se traduire, par exemple, par une rupture conjugale, une mutation professionnelle, ou par un départ d'un des enfants du foyer parental pour s'installer dans un autre logement ; créant *de facto* de nouveaux ménages.

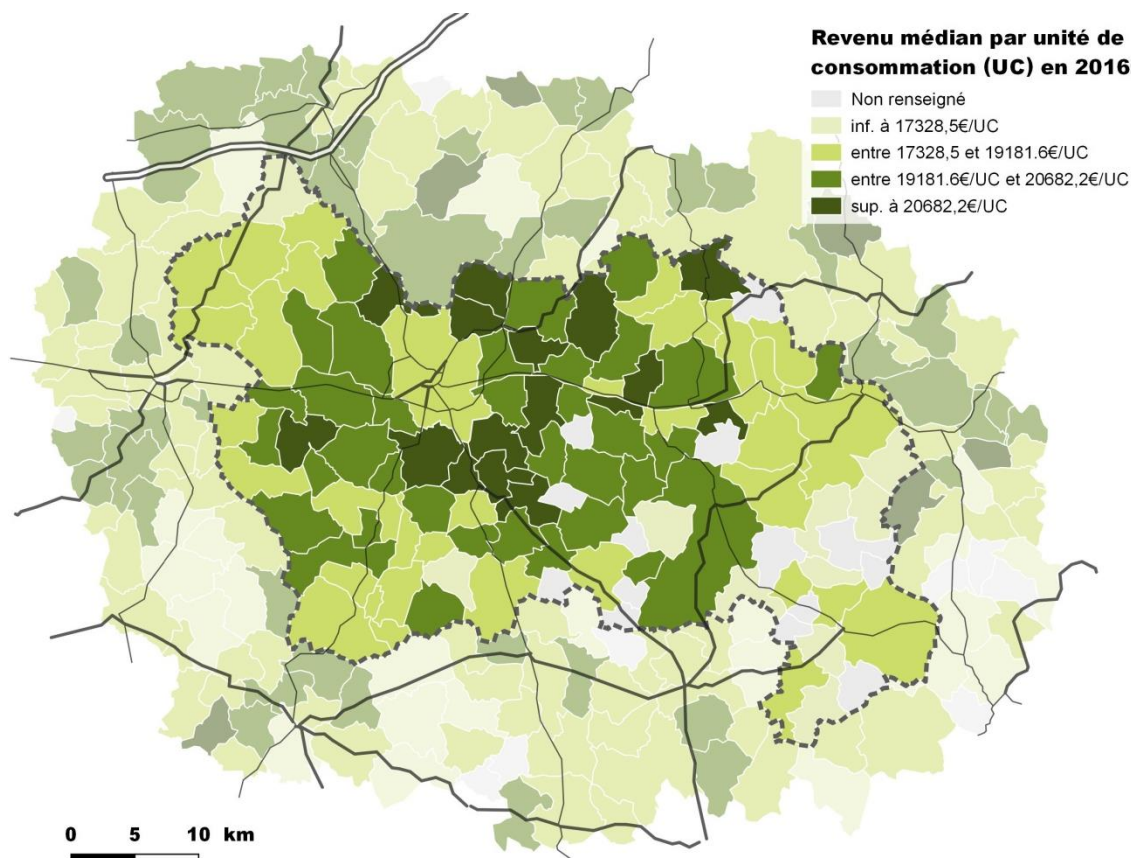


EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES DU SCoT EN 2016 (INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)



REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2016

(INSEE Filosof 2016 ; CITADIA Conseil)



Avec des revenus inférieurs aux revenus nationaux et régionaux, les revenus des ménages du SCoT apparaissent relativement faibles. Identiques toutefois aux revenus moyens du département, ces revenus sont contrastés selon les secteurs du territoire.

Les ménages les plus aisés se concentrent principalement sur la couronne de Bergerac et au nord de la CC des Bastides Dordogne Périgord.

Quant aux ménages aux revenus plus modestes, ils se situent majoritairement sur les franges sud et ouest du SCoT. Avec 18147€/Unité de Consommation en 2016, Bergerac accueille aussi de nombreux ménages aux revenus modestes et situés en dessous de la tendance départementale.

REVENU NET MOYEN PAR FOYER FISCAL (Données INSEE Filosof 2008 et 2013)	2013	2016
CA Bergeracoise	18 814,4€	19 936,5€
CC des Bastides Dordogne Périgord	18 831,1€	18 686€
CC Portes Sud Périgord	18 816€	19 162€
SCoT	18 831€	19 280€
Dordogne	18 755€	19 280€
Nouvelle-Aquitaine	20 144€	20 370€
France	20 000€	20 809€



ATOUTS

- Un territoire au rythme de croissance soutenu et continu situé dans une des parties les plus attractives de la Dordogne ;
- Un dynamisme principalement installé sur l'axe est/ouest longeant la Dordogne ;
- Une tendance au rajeunissement dans le secteur périurbain du pôle de Bergerac ;
- Une augmentation du nombre de ménages.

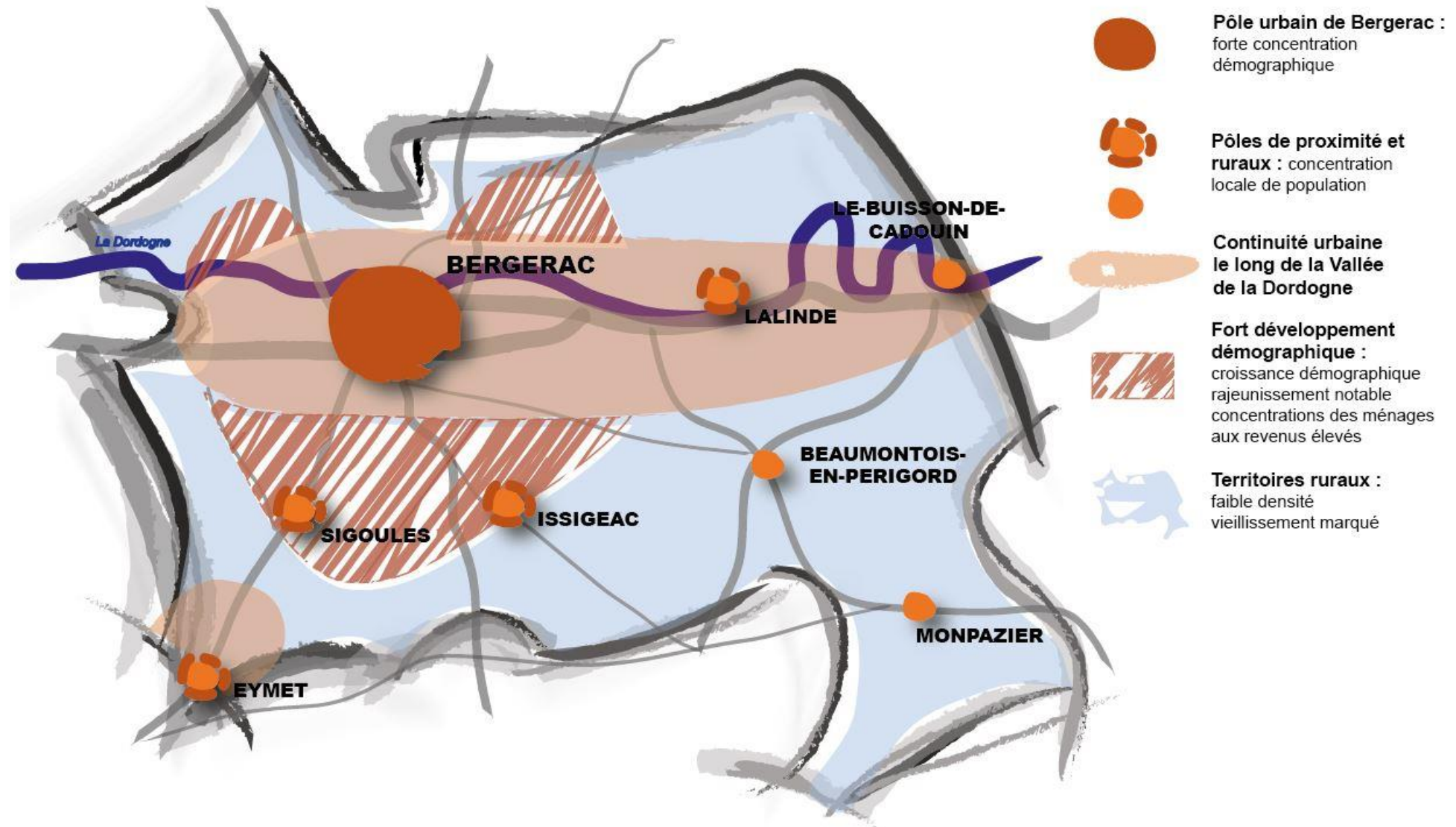
FAIBLESSES

- Des écarts importants suivant les secteurs géographiques du SCoT, notamment entre ses polarités et ses zones rurales ;
- Un renouvellement de la population porté uniquement par les soldes migratoires ;
- Une population vieillissante à l'échelle du SCoT (surtout à Bergerac) directement imputable à l'arrivée de nouvelles populations plutôt âgées ;
- Les parts des jeunes populations fortement en baisse ne favorisant aucun renouvellement ;
- Des bourgs ruraux dans lesquels les résidents ne se renouvellent plus et vieillissent fortement ;
- Des ménages au revenu net moyen faible.

ENJEUX

- L'accueil de nouveaux résidents dans les secteurs les plus propices au développement urbain ;
- Le renforcement de la complémentarité territoriale au sein du SCoT (équipements, économie, organisation des déplacements) ;
- L'intégration des problématiques de vieillissement et de décohabitation dans les nouvelles politiques d'aménagement ;
- La gestion des équilibres intergénérationnels au sein des différents secteurs du SCoT
- La préservation des complémentarités entre les secteurs urbains et ruraux, tant au niveau démographique qu'économique



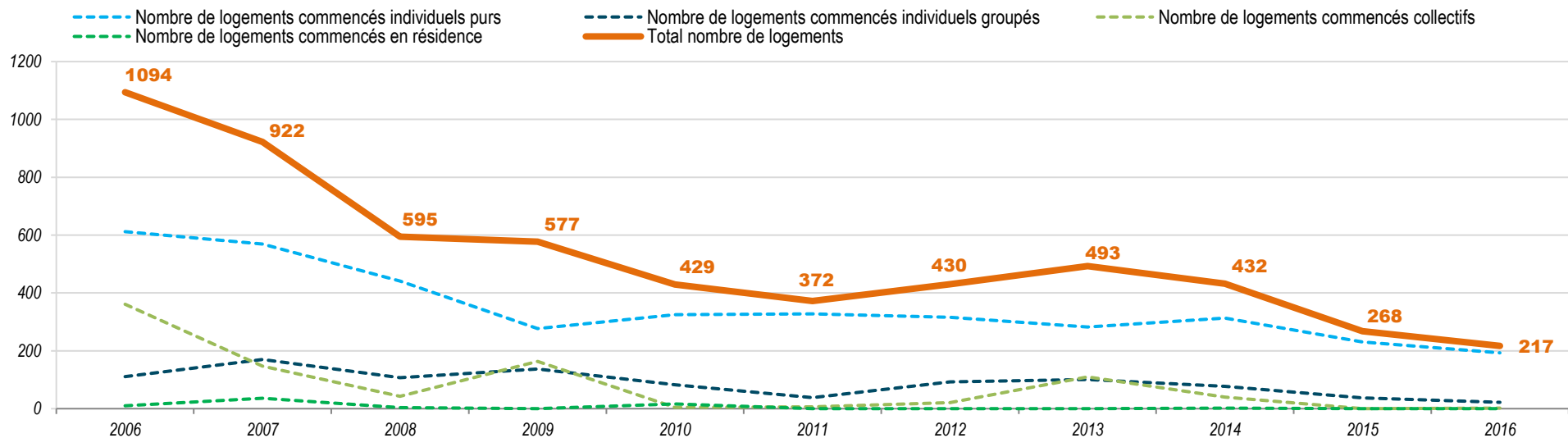


II. L'HABITAT : UN BESOIN DE RESTRUCTURATION

1. La dynamique du parc résidentiel et de sa production

La mise en parallèle de l'évolution démographique et de la production de logements a permis de constater que le parc de logements se développe plus vite que la population. Tandis que le territoire du SCoT a accueilli 2 629 personnes supplémentaires entre 2008 et 2013 (soit une hausse de 3,3%), le parc de logements a progressé de 3 151 logements (soit 6,6%) entre 2008 et 2013. Il y a donc 2 fois plus de logements produits que de nouveaux habitants. Les dernières tendances font entrevoir un tassement de la croissance démographique même si la production de logements reste élevé. Une analyse de la dynamique en lien avec la croissance démographique du SCoT devra être menée à 6 ans.

Ce constat pointe particulièrement les phénomènes de décohabitation des ménages, de desserrement de la ville centre de Bergerac et de sa périphérie, la diminution de la taille des ménages. Mais ces processus territoriaux ne peuvent représenter les seules explications de cette évolution très importante du parc de logements. A noter que l'agglomération Bergeracoise a été le support de nombreuses opérations de promotion immobilière, établies dans le cadre de programmes de défiscalisation qui sont venues impacter fortement le parc résidentiel du SCoT et son état. En 2012, certains logements réalisés depuis plus de 5 ans n'étaient toujours pas occupés.



2. Le parc résidentiel au profil rural

En 2016, le parc résidentiel du SCoT est comparable à celui du département (dans les équilibres entre résidences principales, secondaires et logements vacants. Ce dernier possède :

- 41 167 résidences principales ;
- 5 817 résidences secondaires
- 5 164 logements vacants.

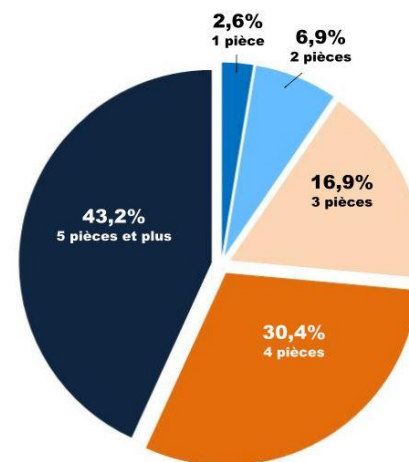
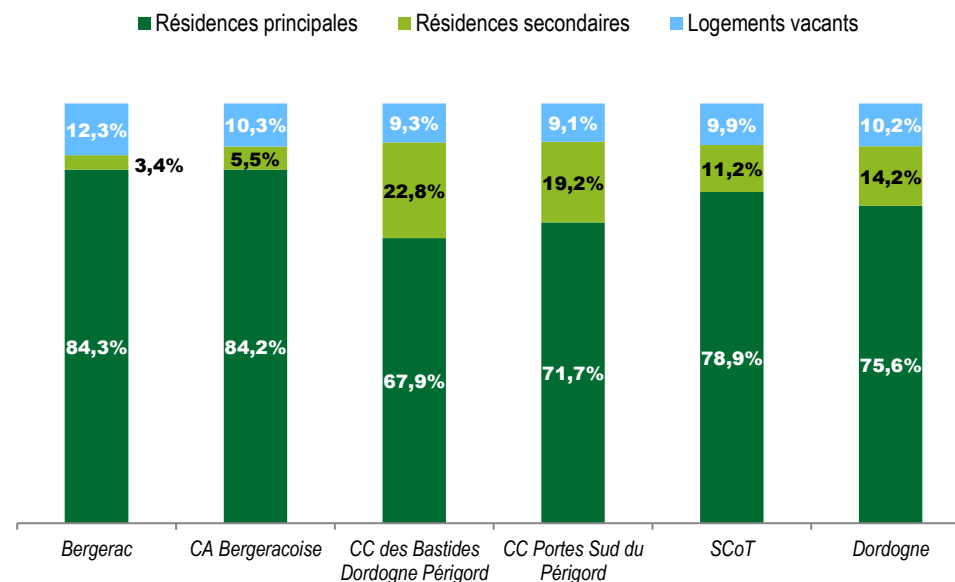
Cependant, il existe quelques épiphénomènes selon les intercommunalités et les communes.

▣ Le poids de la maison individuelle de grande taille

Au regard des tendances actuelles, c'est la Communauté d'Agglomération du Bergeracois qui possède le taux de résidences principales le plus élevé du parc du SCoT (84,2% en 2016), traduisant une attractivité résidentielle plus importante que les autres secteurs du SCoT.

Le profil du parc résidentiel principal du SCoT est assez rural. Il est majoritairement composé d'habitats individuels (84,9% du parc total) de grande taille. En 2016, plus de 70% des logements du parc principal ont plus de 4 pièces.

**PROFIL DU PARC
RESIDENTIEL EN 2016**
(INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)



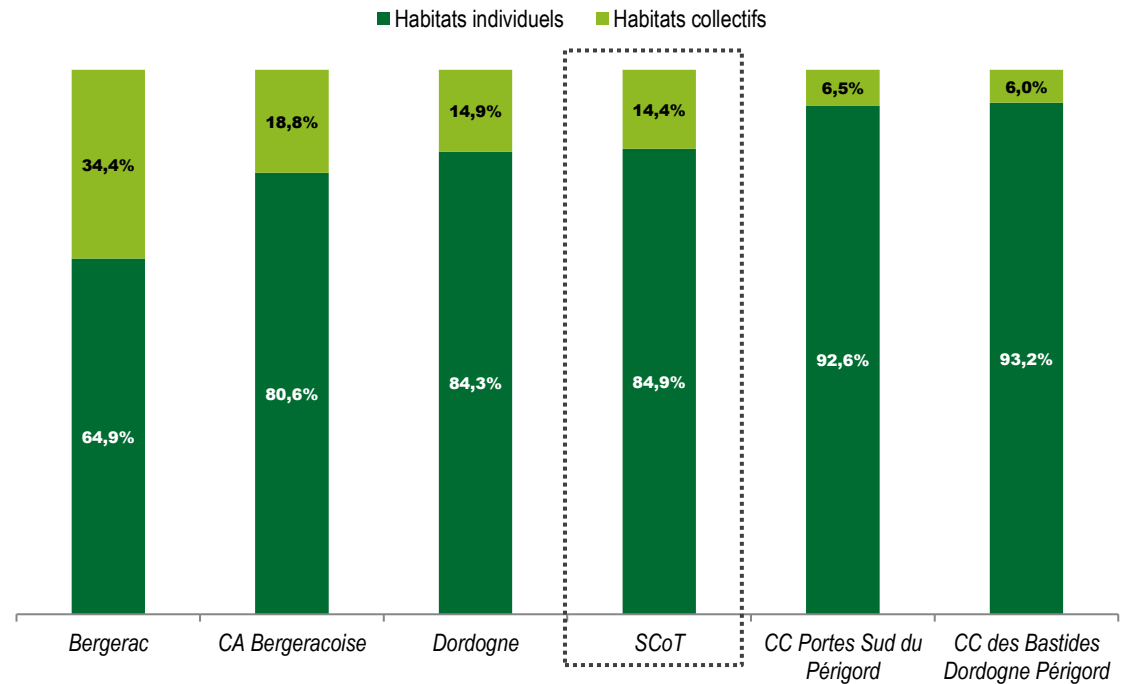
**TAILLE DES RESIDENCES
PRINCIPALES EN 2016**
(INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)



▣ Des logements collectifs concentrés sur Bergerac

Le profil de la commune de Bergerac reste particulier. S'expliquant en partie par sa forme urbaine plus compacte, la part de logements individuels y est moins importante (64,9%).

Le pôle urbain détient la plus large part de logements collectifs et groupés du territoire. La ville de Bergerac, à elle seule, accueille plus de 77% des logements collectifs de l'ensemble du territoire. La forme d'habitat la plus représentée, de loin, reste celle de l'habitat individuel même si, au cours des dernières années, quelques opérations d'habitat intermédiaire ou groupé ont vu le jour dans les communes de la périphérie de Bergerac et dans les principaux pôles (Issigeac, Sigoulès, Prigonrieux,...).



PROFIL DE L'HABITAT EN 2016
(INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)



▣ Les résidences secondaires fortement concentrées à l'est du territoire

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord accueille une part importante de résidences secondaires (22,8% de son parc de logements en 2016).

Dans certaines communes, comme Urval (48,2%) ou Saint-Cassien (51,5%), les résidences secondaires occupent la moitié du parc de logements. Pour d'autres, il représente plus d'un tiers du parc.

**REPARTITION DES RESIDENCES
SECONDAIRES EN 2016**

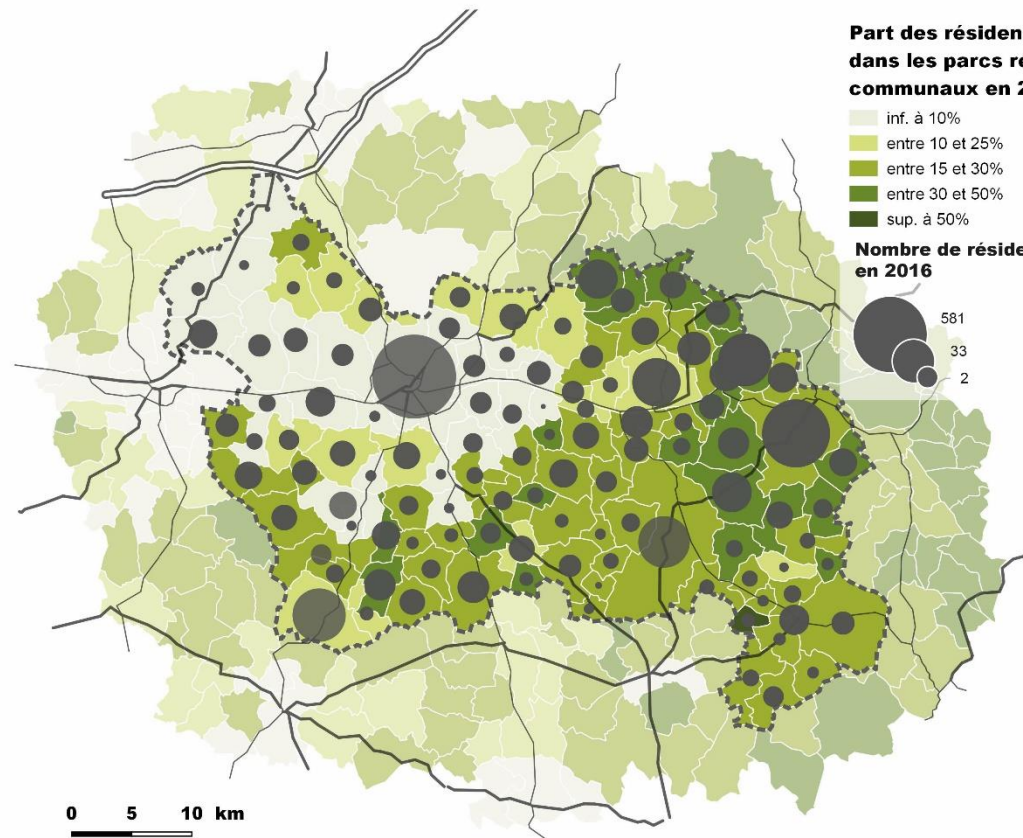
(INSEE RGP 2016 : CITADIA Conseil)

**Part des résidences secondaires
dans les parcs résidentiels
communaux en 2016 (en %)**

- inf. à 10%
- entre 10 et 25%
- entre 15 et 30%
- entre 30 et 50%
- sup. à 50%

**Nombre de résidences secondaires
en 2016**

- 581
- 33
- 2



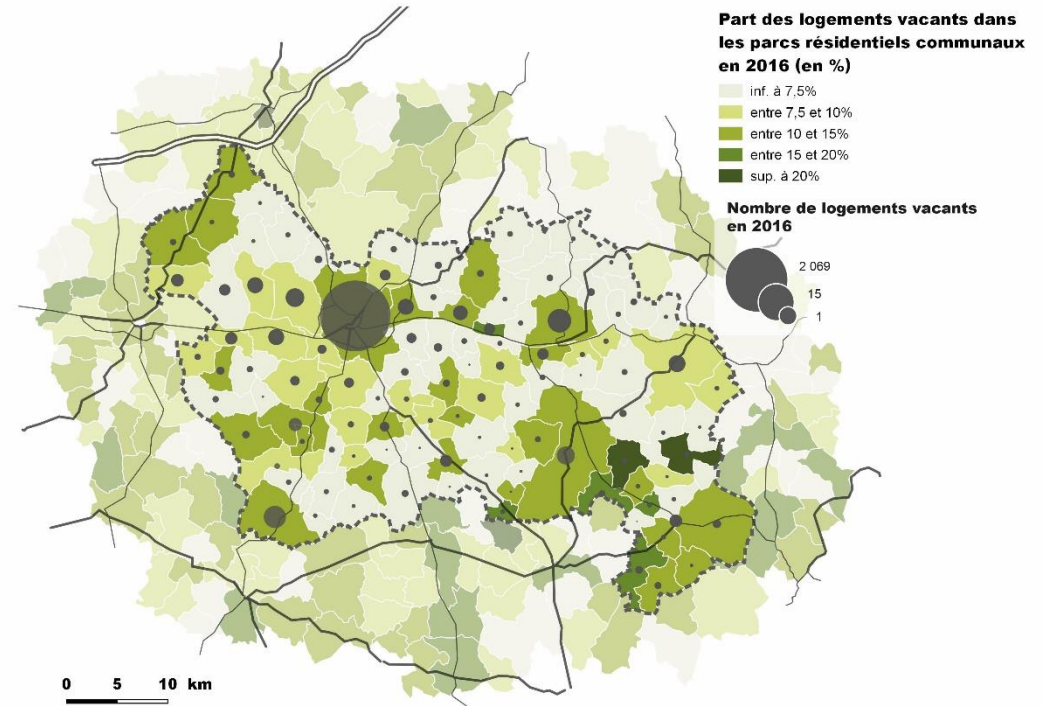
■ Une forte progression de la vacance sur le Bergeracois

Depuis les années 1990, la vacance est en forte progression. Entre 1990 et 2016, le territoire du SCoT compte 2 052 logements de plus dans son parc vacant, soit une hausse de 66% ; une évolution qui dépend fortement de celle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

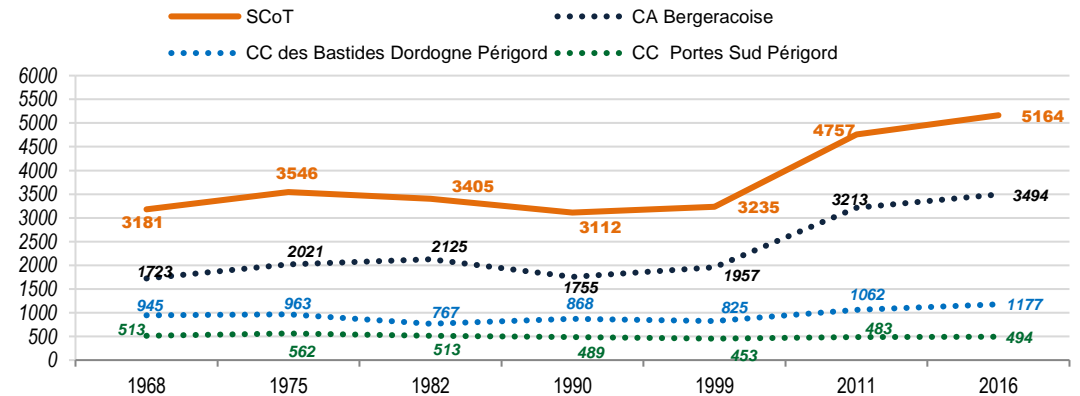
Bien que certaines communes connaissent des taux de vacances supérieurs à 17% (Monpazier, Lavalade, Vergt-de-Biron, Saint-Avit-Rivière, Sainte-Croix ou Sainte-Radegonde), c'est sur la commune de Bergerac que se concentre le plus de logements vacants (2 069 logements vacants en 2016).

Identifiée dans les quartiers les plus centraux de la ville¹, cette vacance est directement liée à la qualité des logements, leur vétusté, leur manque de lumière mais aussi aux difficultés de stationnement en centre-ville. Ne convenant plus aux besoins actuels des ménages, ces logements sont peu à peu délaissés au profit des quartiers ou des communes environnantes.

A cela, il faut rajouter la problématique des commerces en rez-de-chaussée. Leur implantation (bail mixte, absence d'accès depuis la rue...) rend impossible la location de logements en étage supérieur.



EVOLUTION DE LA VACANCE ENTRE 1968 ET 2016
(INSEE RGP DE 1968 à 2016 ; CITADIA Conseil)



¹ En 2011, selon le diagnostic élaboré pour le PLUi de la CA Bergeracoise, le centre historique de Bergerac possède un taux de vacance supérieur à 15%. Les quartiers environnants (Le Foirail, Saint-Martin et Cavallé) ont entre 10 et 15% de logements vacants au sein de leur parc résidentiel.

3. Le marché immobilier

Le marché immobilier sur le Bergeracois dispose d'une offre importante, tant sur le logement ancien de centre-ville, que sur le logement individuel bâti au cours des 40 dernières années, ou encore du logement neuf. Il est possible de trouver des biens à la vente sur tout le territoire à des prix qui restent faibles au regard des moyennes régionales.

Cependant, les revenus moyens des ménages sont faibles et ont tendance à stagner voire à diminuer, ils ont un impact très direct sur leurs capacités d'investissement. Les entretiens effectués auprès des acteurs du marché immobilier du territoire ont permis de constater que le contexte immobilier de ces dernières années a été assez fluctuant. Les prix des offres ont souvent été revus lors des négociations sur les transactions ; ce qui induit que les prix d'achats proposés sont considérés comme déconnectés des moyens des ménages.

En ce qui concerne l'achat de biens, il existe deux types de marchés immobiliers au profil très différents et sans lien apparent sur le territoire :

- le marché orienté sur les biens inférieurs à 250 000€. Ce sont principalement des acquéreurs originaires du bergeracois, souhaitant résider sur le territoire. Leur budget ne leur permettant pas d'entreprendre de grands travaux de rénovation, ils préfèrent pour la plupart, investir dans la construction neuve suite à l'achat d'une parcelle. Ce marché inclut également les primo-acquéreurs qui bien souvent investissent directement, soit par choix, soit par manque de biens à louer sur le territoire. Ces derniers visent davantage les secteurs situés à proximité des pôles économiques structurants du territoire (Bergerac, Issigeac, Lalinde) car :
 - les prix des biens ou du foncier restent moins élevés ;
 - le profil de l'offre leur permet de disposer d'un petit jardin en plus de leur habitation.
- le marché de niche tourné sur les biens à fortes valeurs (prix supérieur à 500 000€, grande bâtisse souvent en vieille pierre, bâti à rénover). Ce type d'achat est principalement destiné à la résidence secondaire. Ce sont principalement des acquéreurs possédant un budget élevé et/ou bien souvent retraités venant de l'extérieur du territoire, qui investissent dans ces biens.

Il existe aussi sur le territoire du Bergeracois, une très forte demande de locations qui ne peut être aujourd'hui satisfaite, en raison du faible nombre de biens en location. Beaucoup de personnes sont en quête de biens à louer par manque de ressource pour acheter. Les entretiens ont notamment permis de révéler que la majorité des demandes se portent sur les maisons individuelles (3 chambres, environ 90m² de surface totale) avec jardin (environ 1 000m²), sur des prix de l'ordre de 150 000 euros.



4. L'enjeu social du parc locatif à l'échelle du Bergeracois, une question inégalement appréhendée sur le territoire

D'après le Schéma Départemental de l'Habitat 2012-2017, il existe un parc locatif social qui au regard du niveau de revenus des habitants, trouve toute sa justification en Dordogne. Situé principalement sur les villes et bourgs les plus équipés du territoire, ce parc, pas toujours en bon état, apparaît insuffisant en nombre, tant sur certains pôles qu'à l'échelle du département. Il reste bien moins représenté sur le département qu'en Aquitaine et qu'en France.

Bien souvent en accueillant en majorité des ménages à faibles ressources, le parc locatif privé, qui représente 70% du parc locatif, joue un rôle de parc social de fait. C'est notamment le cas avec les loyers libres peu élevés des milieux plus ruraux du département qui peuvent se rapprocher sensiblement des niveaux du parc social.

Sur l'ensemble du département, les niveaux moyens du loyer locatif privé se situent, en moyenne, « autour de 7,9€/m² (DDT 24) contre environ 3€/m² en parc locatif social public (EPLS 2009) ». Cette moyenne est d'autant plus à contraster selon les territoires et le profil du logement. En règle générale, et ce quelque soit le secteur, les petits logements sont coûteux. Ce sont aussi les agglomérations de la Dordogne, comme Bergerac, qui concentrent les niveaux de loyers les plus élevés.

Le Schéma Départemental de l'Habitat de la Dordogne relève l'existence d'« une certaine « concurrence » entre l'accession sociale à la propriété (Prêt à Taux Zéro) en périphérie, où le foncier est moins cher et le logement social, le budget logement (hors coût de déplacement) étant relativement proche ».

A l'échelle du SCoT du Bergeracois, le parc locatif social est majoritairement concentré sur la ville de Bergerac et le long de la Vallée de la Dordogne (Creysse, Prigonrieux, La Force, Le Fleix, Lalinde...). Aujourd'hui, entre les logements HLM, communaux ou sociaux privés, plus de 3 400 logements locatifs sociaux sont recensés sur l'ensemble du SCoT.

Avec près de 2 100 logements HLM en 2007, Bergerac est la commune qui possède le plus de logements sociaux sur son territoire. Faisant partie avec Prigonrieux des secteurs prioritaires aux dispositions de la loi SRU² et de la loi Egalité et Citoyenneté³, la reconquête du parc social de Bergerac est un enjeu majeur. Une programme de Rénovation Urbaine (PNRU) sur le secteur de Naillac et de La Catte est en cours depuis la signature de sa convention ANRU en 2007.

A noter qu'une étude sur les besoins en logements sociaux sur le secteur de la Communauté de Communes Bastides Dordogne a été menée courant 2015 par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). De cette analyse, il en ressort une estimation du besoin en logements locatifs sociaux nouveaux de 8 à 9 logements par an. Cette production d'une offre nouvelle peut passer par la construction neuve mais aussi par l'acquisition ou l'amélioration du bâti situé en centre-bourg ou encore par le développement comme à Bergerac, du conventionnement de logements locatifs privés avec l'ANAH.

² Selon les dispositions de l'art. 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), ces deux communes ont obligation de disposer d'un taux de 20% de logements locatifs sociaux.

³ La loi Egalité et Citoyenneté renforce les obligations de la loi SRU en passant le taux à 25%.



5. Le logement des populations spécifiques

▣ Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) de la Dordogne

Le PDALPD vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Co-piloté par l'Etat et le conseil départemental de la Dordogne, ce plan pluriannuel est déterminé pour une période de 6 ans, à compter de 2012. Il s'organise autour de 4 axes :

- La repérage des ménages en difficulté ;
- Le développement d'une offre de logements diversifiée et adaptée ;
- L'action en faveur du maintien dans un logement décent ;
- La solvabilisation et l'accompagnement social des ménages.

▣ Le logement des étudiants

Le territoire du SCoT dispose d'une offre de formation limitée, orientée principalement sur la formation professionnelle ou les formations supérieures de premier cycle. Le nombre d'étudiants présents sur l'agglomération est par conséquent réduit, la plupart des jeunes se rendant sur d'autres agglomérations (Bordeaux notamment) pour y effectuer leurs études. L'offre en logements étudiants est limitée mais présente sous plusieurs formes :

- Location d'appartements ou de meublés, notamment dans le centre de Bergerac ;
- Location d'une chambre meublée chez des particuliers (avec l'appui du SIRES « opération Un Deux Toit ») ;
- Pensionnat au sein des établissements.

Le logement pour étudiants ne semble pas être un manque important sur le territoire même si les loyers pratiqués posent des difficultés à certains jeunes, notamment lorsqu'ils sont apprentis (formation professionnelle).

▣ Le logement des jeunes travailleurs (ou étudiants pour partie)

Le logement des jeunes travailleurs, au-delà de l'accueil dans le parc privé ou public classique, est assuré par 5 structures sur le Bergeracois, à savoir :

- La maison d'accueil temporaire ;
- Secours aux familles en difficulté ;
- Maison St Joseph ;
- Association l'Atelier ;



- Maison familiale rurale du Bergeracois (logements saisonniers agricoles).

Ces structures, bien que non spécifiquement destinées aux jeunes travailleurs, assurent un accueil et un hébergement à certains d'entre eux. Elles favorisent également la mise en réseau des jeunes et propriétaires bailleurs.

Ces établissements sont cependant plus des structures d'urgence que des centres d'accueil permanents permettant le logement de jeunes travailleurs pour un ou plusieurs mois. Il semble qu'aucune analyse des besoins n'ait été réalisée sur cette question.

▣ Le logement des personnes âgées

Le territoire dispose de plusieurs structures et organismes spécialisés dans l'accueil des personnes âgées. Elles permettent d'accompagner le vieillissement de plusieurs manières, suivant le degré de dépendance et le besoin en soins des personnes. La gestion de l'hébergement des personnes âgées est assurée principalement par le Conseil Départemental, compétent en la matière et chargé de la mise en œuvre du Plan Départemental Gérontologique. Il est important de noter que les collectivités locales, ainsi que de nombreuses associations, assurent une part importante de l'accompagnement du vieillissement, notamment dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées (qui reste la priorité fixée par les différents acteurs). Ainsi, l'accompagnement du vieillissement est établi à plusieurs niveaux, comme suit :

- L'aide à domicile est présente sur tout le territoire, par l'intermédiaire notamment d'associations spécialisées comme l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Plusieurs associations et plusieurs centaines de salariés, couvrent les 112 communes du SCoT. L'aide à domicile couvre aussi bien les besoins en matière de fonctionnement du logement (ménage, aide à la confection des repas, provisions,...) que les besoins d'accompagnement et de soin des personnes âgées. Le CIAS, sur le territoire Bastides Dordogne Périgord est en cours de restructuration. L'objectif est d'assurer un service de meilleure qualité à moyens constants.
- Le portage de repas à domicile, qui concourt également au maintien des personnes âgées à leur domicile, est assuré la plupart du temps par les Centre Communaux (ou Intercommunaux) d'Action Sociale, couplés aux cantines scolaires ou aux établissements d'hébergements spécialisés.
- L'accueil en structures spécialisées, le plus souvent médicalisées. Le territoire compte plusieurs établissements publics ou privés répartis sur l'ensemble du périmètre du SCoT (Bergerac, Sigoulès, Eymet, La Force, Issigeac, Lalinde, Lolme, Beaumontois en Périgord, Le Buisson de Cadouin, Monpazier). Au total, ces établissements permettent d'accueillir plus de 1000 lits en structure collective (dont plus de 800 conventionnés Aide Sociale) et près de 300 lits en foyers logements.

Globalement, sur le territoire, les dispositifs d'accompagnement du vieillissement et les structures d'accueil semblent bien réparties et la capacité d'accueil semble en adéquation avec les besoins actuels de la population. L'objectif étant, par ailleurs, de maintenir les personnes âgées à leur domicile, le plus longtemps possible.



▣ Le logement des personnes porteuses d'un handicap

Le territoire du SCoT, est très bien équipé en matière de structures d'accueil de personnes porteuses d'un handicap.

Il existe de nombreux foyers d'hébergements sur le territoire du SCoT. Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés assurent l'hébergement et l'accompagnement des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée. Il peut également s'agir d'adultes accueillis la journée en Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL). Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés sont souvent annexés à des ESAT et peuvent prendre des formes diverses et laisser plus ou moins de place à l'autonomie sociale.

Le territoire du Bergeracois compte différentes structures réparties sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord. Les structures sont les suivantes :

- **Foyer d'hébergements pour adultes handicapés**
 - Foyer pour adultes handicapés Louise Augieras – Bergerac
 - Foyer résidence La Brunetière – Bergerac

- **Maison d'accueil spécialisée**
 - MAS Handicap rare – La Force
 - Maison d'accueil spécialisée de la Fondation John Bost – La Force
 - Maison d'accueil Aveugles et Sourds – Saint-Felix de Villadeix

- **Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM)**
 - Foyer d'accueil médicalisé (FAM) Chat. Rivière - Bergerac
 - FAM « Les Papillons Blancs » - Bergerac
 - FAM les muscadelles - Bergerac
 - Foyer d'accueil médicalisé la famille - La Force
 - FAM bourg d'Abren - Saint-Pierre d'Eyraud
 - FAM « Les Papillons Blancs » Monpazier

L'offre, notamment pour l'accueil des personnes adultes porteuses d'un handicap, est abondante, du fait de la présence de la fondation John Bost (fondation dont le siège social est à La Force) et de quelques associations locales. L'aire d'influence des établissements de la fondation présents sur le territoire du SCoT (Bergerac intra-muros, Prignonieux, La Force et Saint-Pierre d'Eyraud) dépasse très largement le périmètre du SCoT et même le département de la Dordogne. Sur le territoire du SCoT, la Fondation John Bost compte 15 pavillons pour une capacité de près de 900 lits. Tous établissements confondus, le territoire du SCoT compte plus de 1350 lits destinés à l'accueil de personnes porteuses d'un handicap physique ou mental (adultes et enfants confondus). Le ratio lits/habitants est très nettement supérieur à la moyenne nationale.

L'offre d'hébergements à destination des personnes handicapées semble donc suffisante à l'échelle du Bergeracois. Toutefois, le territoire souffre d'une absence de structures d'accueil et d'hébergements pour les jeunes enfants handicapés.



▣ L'accueil des gens du voyage

Il ressort des entretiens préalables à l'élaboration du SCoT que les gens du voyage, depuis de nombreuses années, fréquentent régulièrement le territoire. Les problématiques de sédentarisation, très présentes sur les communes de Gardonne, Lamonzie-Saint-Martin et Saint-Laurent des Vignes notamment (RD 936) sont importantes et les solutions difficiles à trouver. Sur ces trois communes, plusieurs centaines de familles se sont installées de façon pérenne sur des terrains anciennement cultivés mais qui n'ont pas été aménagés pour accueillir une population permanente (réseaux souvent insuffisants dans des espaces à dominante agricole). Cette problématique impacte assez largement le territoire.

Le Plan Départemental des Gens du Voyage a été approuvé en mai 2018. Les objectifs généraux de ce Plan Départemental sont de :

- **Améliorer la gouvernance du schéma ;**

- **Avoir une démarche de développement social intégrée en :**
 - Mettant en place des comités de pilotage sur la totalité des aires permanentes d'accueil ;
 - Mettant en place des projets socio-éducatifs sur la totalité des aires permanentes d'accueil ;
 - Elaborant une politique scolaire ambitieuse ;
 - Facilitant l'accès à la santé ;
 - Développant les actions d'accompagnement social à visée de changement.

- **Aller de l'accompagnement à la mobilité vers l'habitat adapté en :**
 - Créant des passerelles entre les différents dispositifs ;
 - Elaborant des scénarios d'interventions relatifs à la construction d'une politique d'habitat adaptée ;
 - Mettant en place les outils nécessaires à l'accès au logement adapté pour les ménages aux revenus modestes ;
 - Améliorant les conditions de vie sur les terrains privés ;
 - Recensant les terrains privés occupés et/ou les propriétaires des personnes dites gens de voyage ;
 - Etudiant et recherchant des solutions adéquates portant sur l'aménagement des terrains privés ;
 - Définissant un programme d'habitat adapté territorialisé ;
 - Prescrivant des aménagements de terrains locatifs familiaux et de logements adaptés comme ci-dessous en ce qui concerne le territoire du SCoT:



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

EPCI	Communes conernées	Places prescrites sur aires permanentes d'accueil 2018-2023	Nombres de places de terrains locatifs familiaux prescrits 2018-2023 <i>(1 emplacement = 2 places)</i>	Nombres de places prescrites sur aires de grand passage 2018-2023	Nombre de logements adaptés préconisés 2018-2023	Nombre de terrains de petit passage désignés préconisés 2018-2023
CA Bergeracoise	Bergerac Lieu-dit les Gilets	0	0	50 places de terrain de délestage préconisées : 50 places	1	0
	Saint-Pierre d'Eyraud	0	12	0	0	0
TOTAL		0	12	50	1	0

- **Adapter et optimiser l'utilisation du dispositif permanent d'accueil réalisé en :**
 - Homogénéisant les modes de gestion des aires permanentes d'accueil ;
 - Améliorant le niveau de confort des aires permanentes d'accueil et restructurer quelques équipements ;
 - Diminuer les risques de dégradations des équipements réalisés ;
 - Améliorer la gestion des aires de grand passage existantes.

- **Redimensionner le dispositif d'accueil à l'échelle départementale en :**
 - Réalisant une aire permanente d'accueil de 15 places sur Terrasson-Lavilledieu (EPCI du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort) ;
 - Augmentant la capacité des équipements d'accueil et de grand passage de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
 - Remplaçant les aires permanentes d'accueil redimensionnées et certains autres équipements par des terrains de petit passage désignés.



ATOUTS

- Un parc de logements qui se renouvelle rapidement ;
- Une offre diversifiée à Bergerac ;
- Un parc résidentiel secondaire important à l'est du territoire favorisant la rénovation du bâti ancien ;
- Une offre en logements spécifiques présente (notamment pour les personnes âgées et les personnes porteuses d'un handicap).

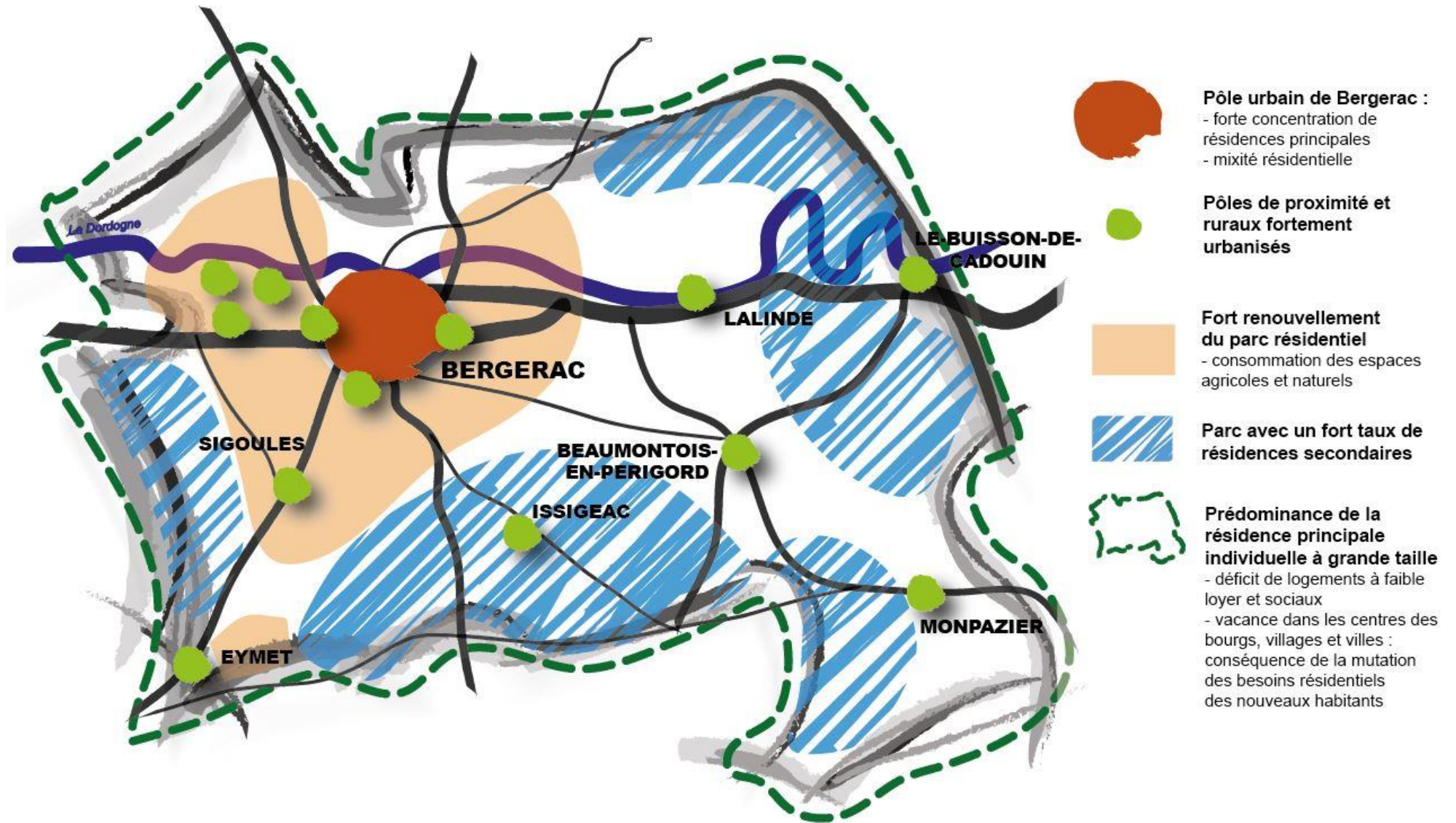
FAIBLESSES

- Un parc de logements qui se développe plus vite que la population ;
- La vacance et la vétusté de l'habitat au cœur des centres anciens des bourgs ;
- Une quasi monoproduction de logements individuels ;
- Un parc locatif faible en nombre ;
- L'inégale répartition des logements collectifs et groupés (uniquement concentrés sur Bergerac) ;
- Une production et offre en logements sociaux et communaux très peu développées ;
- Le manque d'offre à destination des gens du voyage.

ENJEUX

- La réduction du nombre de logements vacants en hiérarchisant les priorités (logements adaptés aux besoins actuels des ménages) ;
- Le développement des logements collectifs et groupés, même dans les zones rurales, pour permettre notamment des économies de foncier et d'énergies ;
- Le renforcement de la mixité urbaine et sociale par la diversification du parc de logements en fonction des besoins identifiés des résidents et nouveaux habitants ;
- La mise en place d'objectifs de développement résidentiel cohérents et adaptés en lien avec les capacités en matière d'équipements, des commerces et services du territoire.





III. DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES PRESENTS SUR CHAQUE BASSIN DE VIE

Ici, l'analyse a été réalisée à partir de la méthodologie de M.Talandier et V.Jousseau⁴. Dans leur réflexion, elles proposent de réorganiser la base permanente des équipements de l'INSEE, dans laquelle le terme d'équipement doit être perçu comme une notion de service, marchand ou non, proposé par le territoire à la population, dans le domaine de la santé, de l'enseignement, de l'action sociale, culturelle, des sports et loisirs, du commerce...

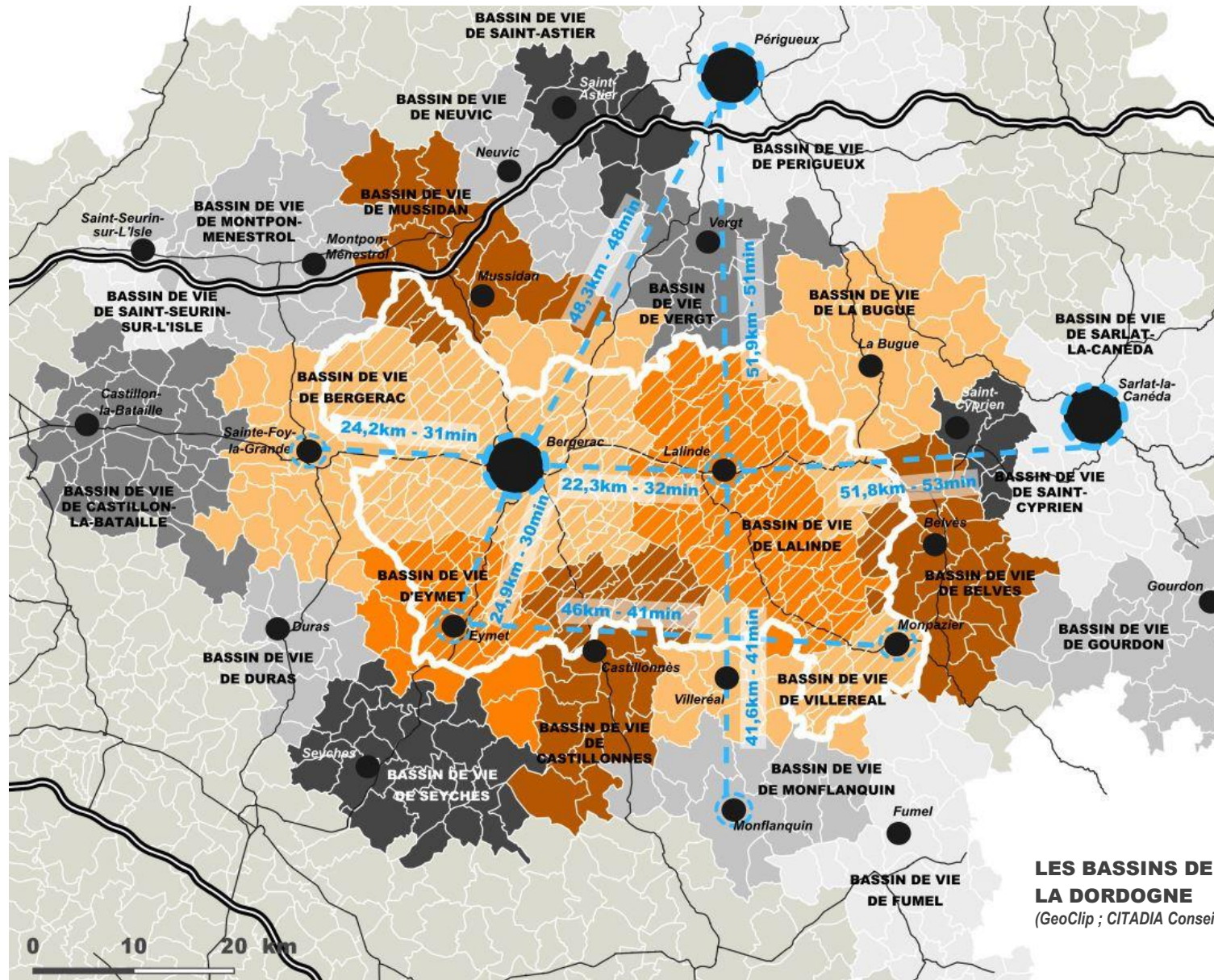
La base se répartit selon trois gammes :

- proximité,
- Intermédiaire,
- supérieure.

Le territoire du SCoT du Bergeracois se positionne sur plusieurs bassins de vie, dont certains sont les plus importants du sud de la Dordogne. Bergerac, Eymet et Lalinde constituent des pôles structurants des bassins de vie compris dans le SCoT, dont l'aire d'influence dépasse le périmètre du SCoT. Certains secteurs du territoire sont également influencés par d'autres bassins de vie, comme celui de Périgueux et à un degré moindre ceux de Villéral, de Castillonès, de Le Bugue ou de Belvès ; dans lesquels les pôles d'équipements plus ou moins éloignés vont jouer un rôle essentiel dans l'organisation territoriale des équipements et services du territoire.

⁴ Magali Talandier et Valérie Jousseau, « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », Norois 226/2013, mis en ligne le 30 mars 2015. URL : <https://norois.revues.org/4525>.





LES BASSINS DE VIE DU SUD DE LA DORDOGNE
(GeoClip ; CITADIA Conseil)



1. Un niveau d'équipements en phase avec les besoins ?

▣ Géographie des équipements

	DENSITE D'EQUIPEMENTS POUR 1000 HAB.					DIVERSITE DES EQUIPEMENTS EN MOYENNE/COMMUNE			
	Total	Equipements et services de proximité		Equipements et services intermédiaires	Equipements et services supérieurs	Equipements et services de proximité		Equipements et services intermédiaires	Equipements et services supérieurs
		Equipements fixes	Services mobiles de proximité			Equipements fixes	Services mobiles de proximité		
Dordogne	15 968	16	13,2	7,3	1,7	5,5	3,6	2,8	1
SCoT du Bergeracois	3 431	15,6	13,3	7,7	1,9	5,5	3,6	1,9	0,4
CA Bergeracoise	2 259	14,2	12,2	8,2	2,5	5,4	3,6	1,8	0,4
CC des Bastides Dordogne-Périgord	767	19,1	15,2	6,5	0,9	5,5	3,6	1,8	0,38
CC Portes Sud Périgord	377	19,1	16,6	7,7	0,5	5,4	3,5	1,9	0,4

Le niveau d'équipements des communes est fonction de deux indicateurs : la densité des équipements et leur diversité.

Au regard de la densité, de légères variations s'observent entre les couvertures du SCoT et du département de la Dordogne. Pour 1000 habitants, le territoire du SCoT possède moins d'équipements fixes de proximité mais plus d'équipements intermédiaires et supérieurs.

Ce constat est d'autant plus accentué lorsqu'il est analysé à la seule échelle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. La densité des équipements intermédiaires et supérieurs de ce territoire se révèle bien supérieure à celle du département, confirmant la vocation administrative qu'il occupe (Bergerac).

A l'inverse, cette analyse des densités permet de remarquer que ce sont les territoires plus ruraux des Portes Sud Périgord et des Bastides Dordogne-Périgord qui disposent d'une couverture d'équipements de proximité plus grande.

S'agissant de la diversité des équipements, le niveau du territoire du SCoT apparaît assez comparable avec les moyennes départementales.

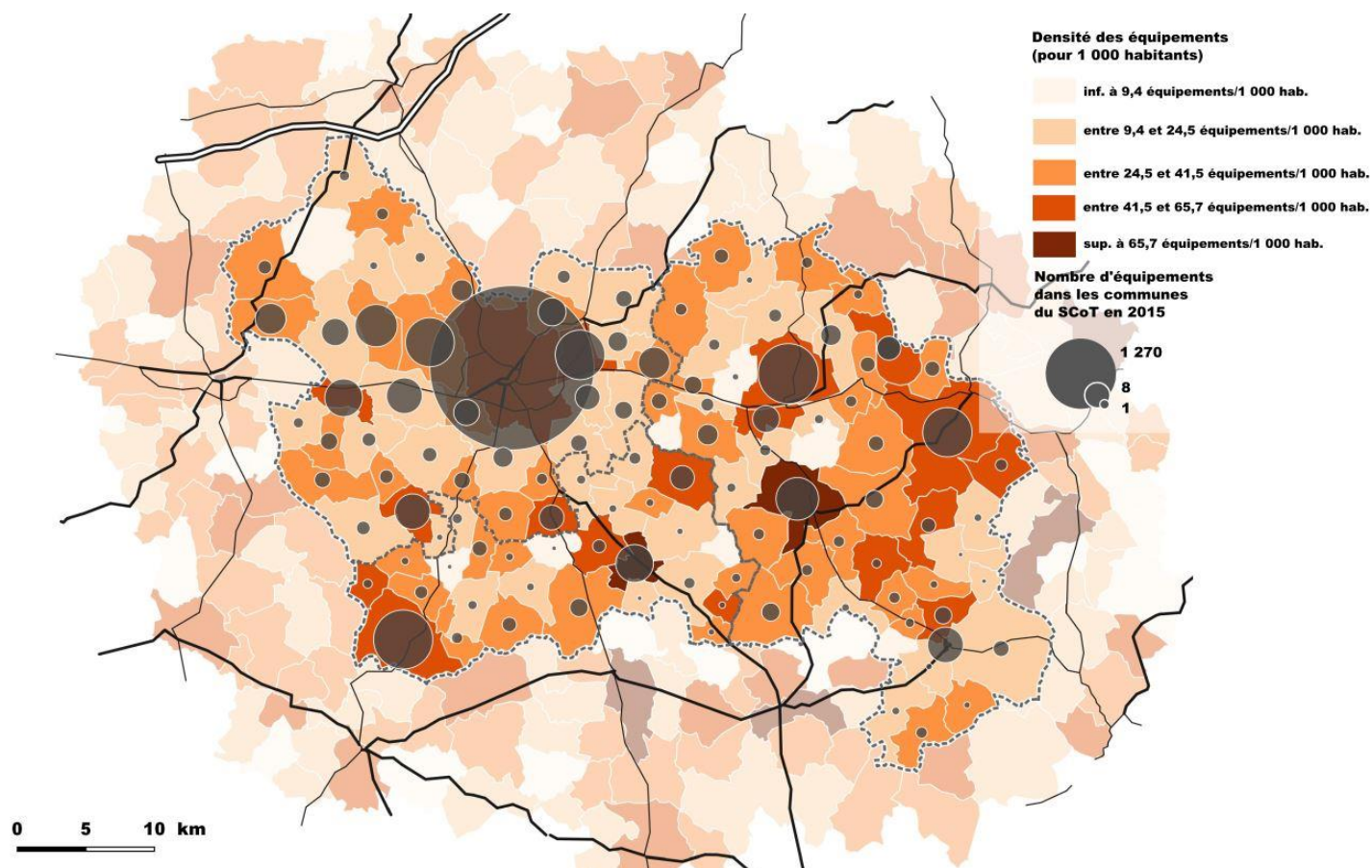
▣ Des périphéries urbaines sous équipées

Il est intéressant de souligner, qu'en matière de densité d'équipement pour 1000 habitants, il existe des différences entre les territoires ; et notamment entre l'urbain et le rural.

Avec 45,3 équipements pour 1000 habitants en 2015, le pôle urbain de Bergerac fait partie des communes les mieux équipées du territoire du SCoT.

Il en est de même pour les communes situées à l'est du territoire, dont la densité varie entre 24,5 et plus de 65,7 équipements/1000 habitants. Ce sur-équipement constaté sur ces communes peut faire écho à l'enclavement qu'elles connaissent. Sous faible influence urbaine, elles ont davantage développé leurs équipements, notamment de proximité, pour subvenir aux besoins de leurs populations.

A l'inverse, la faible densité constatée sur les communes situées à proximité des pôles tant urbains que ruraux (inférieures à 24,5 équipements pour 1000 habitants), révèle un sous-équipement de ces espaces périphériques urbains et ruraux ; en sachant que pour la plupart (surtout celles situées sur la couronne de Bergerac) la croissance démographique y est importante.

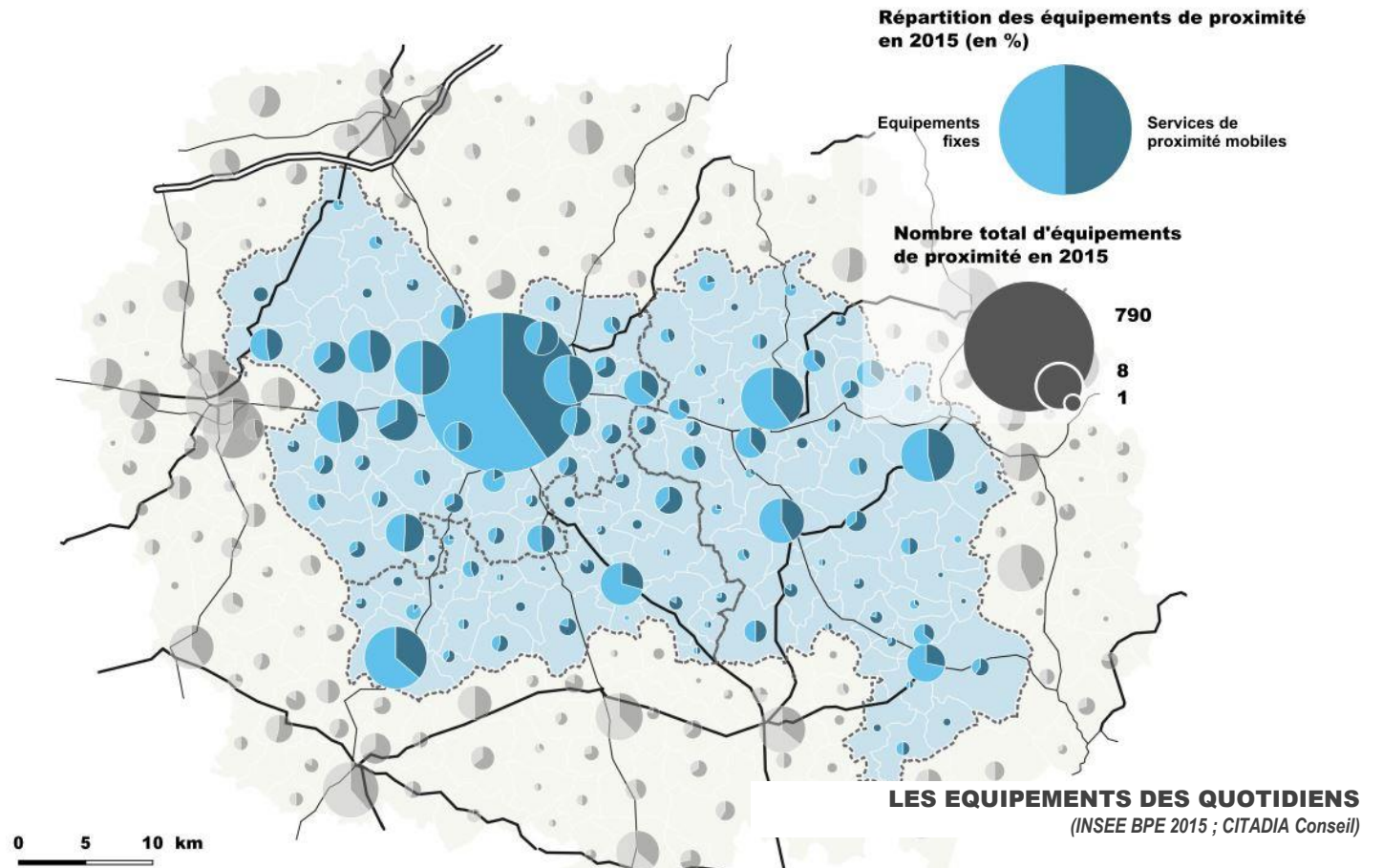


2. Les équipements d'usage quotidien, indicateurs des « points d'ancrage » du territoire bergeracois

L'analyse de cette gamme plus fine d'équipements et de services va permettre de repérer les points d'ancrage du territoire, facteurs d'attractivité auprès des nouvelles populations. Selon M. Talandier et V. Jousseume, les équipements des quotidiens renferment les équipements et services les plus usuels, soit les écoles élémentaires, les commerces et restaurants, les services aux particuliers courants (banque, bureau de poste, coiffeur...) mais aussi tous les équipements constituant des lieux banals de sociabilité (terrains de sport, salle polyvalente...). Leur niveau (répartition, nombre et diversité) est étroitement lié au développement local du territoire du SCoT du Bergeracois. Le tissu de commerces, de services et d'infrastructures privés et publics permet de favoriser la consommation locale. Leur diversité et leur qualité participent également à attirer de nouvelles populations et donc de nouveaux revenus à l'intérieur du territoire.

Pour une approche plus pertinente, ces équipements d'usage quotidien ont été répartis selon 2 catégories :

- Les équipements fixes. Ce sont ces équipements qui vont dessiner les « points de centralité collective » du territoire. Ils induisent un déplacement des résidents dans la mesure où ils sont regroupés principalement dans les villes et bourgs;
- Les services mobiles de proximité. Ici, ce sont les services proposés par l'équipement qui viennent à l'usager. Sa zone de chalandise sera alors différente de celle des équipements fixes. Ce sont notamment tous les métiers de constructions, d'artisans (maçon, plombier, menuisier, peintre/plâtrier, électricien...) et les



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

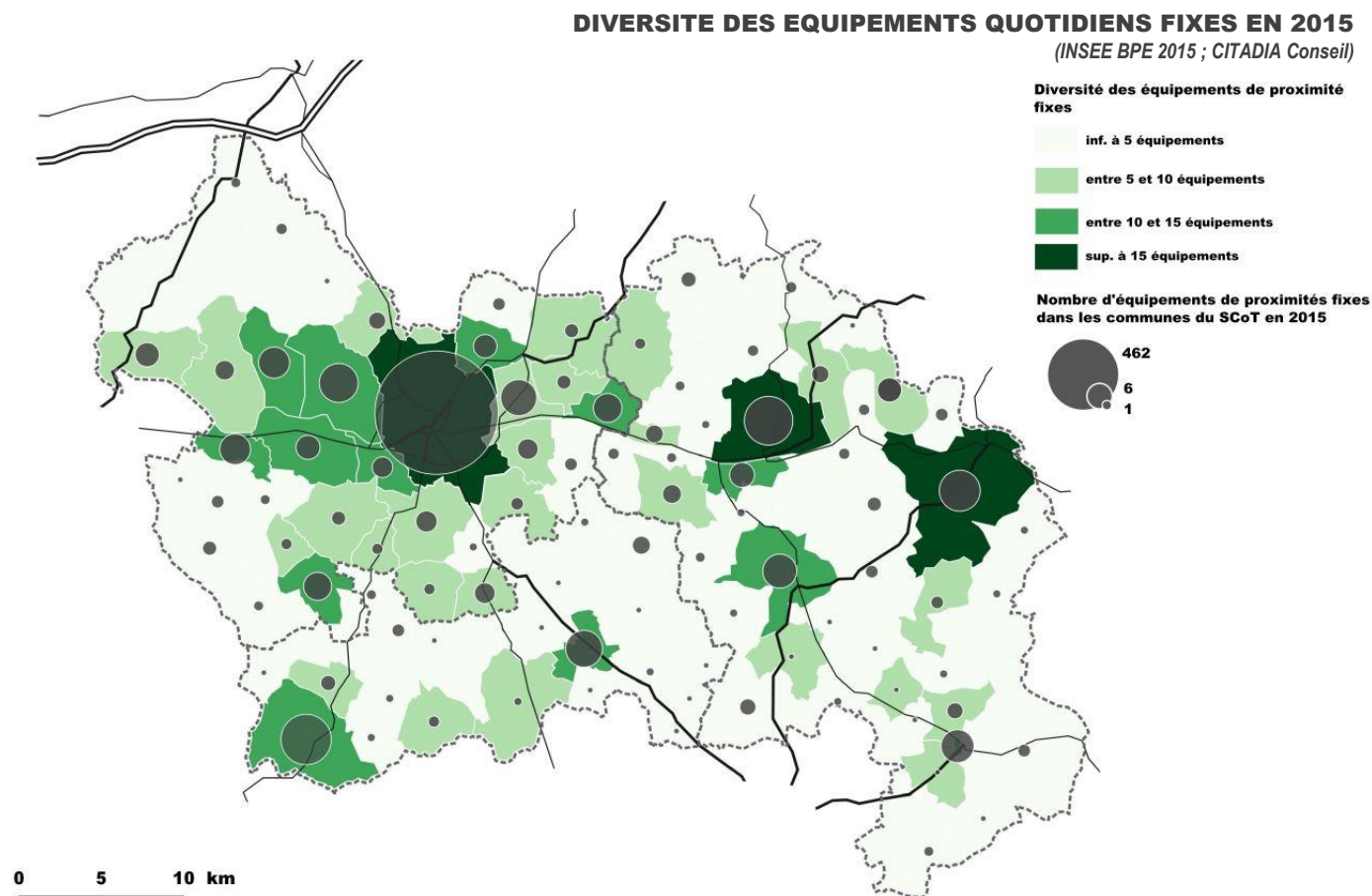
métiers de santé proposant leurs services à domicile (infirmiers...).

Les services mobiles de proximité sont un peu moins présents sur le territoire (1 181 équipements et services mobiles de proximité en 2015). Ils sont répartis de façon plus homogènes. Certaines communes très rurales et qui n'ont aucun équipement dit fixe (Verget-de-Biron, Saint-Marcel-du-Périgord, Saint-Capraise-d'Eymet...) possèdent des services mobiles de proximité. Leur présence – certes moins impactante que celle des équipements fixes pour les nouvelles populations en matière d'attractivité - permet toutefois à des communes excentrées de profiter et de proposer un service de proximité à courte distance.

Quant aux équipements fixes, ils se concentrent majoritairement sur la vallée de la Dordogne, le long de l'axe de la D936 et de la D703.

D'autres communes situées hors de cet axe se démarquent également.

Il s'agit notamment des communes d'Eymet, de Sigoulès, d'Issigeac, de Beaumontois-en-Périgord, du Buisson-de-Cadouin et de Monpazier qui avec leur niveau d'équipement plus riche et varié que les communes environnantes, jouent un rôle structurant sur leur secteur.



IV. Focus

1. Les équipements et les services de santé : le désert médical des franges rurales

Les communes du SCoT proposent de nombreux services de santé. Pour autant, la plupart reste inégalement réparti. De nombreux services mobiles (infirmiers, kinésithérapeutes...) sont recensés également, notamment dans les parties les plus rurales et plus enclavées du territoire. Leur présence dans ces secteurs est essentielle.

La mise en parallèle des cartes du vieillissements et des équipements (notamment l'offre médicale et la gestion des déplacements), invite à se poser des questions sur l'organisation des territoires ruraux et la rationalisation des équipements. L'ensemble des services et équipements de maintien à domicile coûte cher, notamment aux collectivités locales, mais les coûts d'investissement et de fonctionnement des structures d'accueil sont sans commune mesure et supportés, en grande part, par d'autres collectivités locales et par l'Etat.

L'accueil en structure spécialisée est aujourd'hui destiné aux personnes n'étant plus en capacité de rester seules ou ayant des besoins de soins importants. Par conséquent, les équipements et services destinés au maintien à domicile sont de plus en plus développés. Les structures d'accompagnement se sont professionnalisées ces dernières années et les attributions de chaque structure sont aujourd'hui bien définies. Sur le territoire ces services sont relativement bien présents.

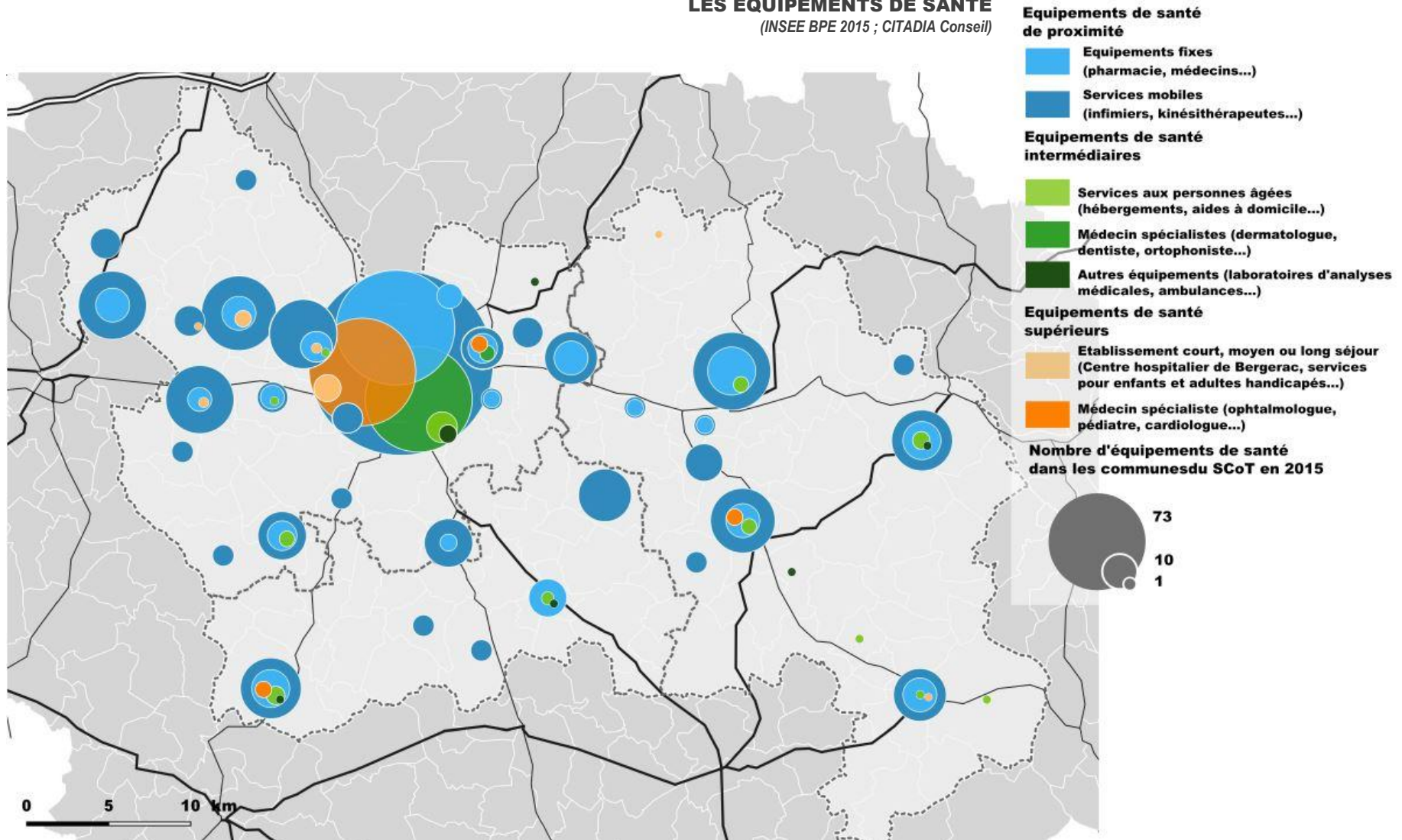
L'offre médicale, complémentaire aux équipements précédents, est un élément majeur pour assurer le maintien à domicile de personnes âgées mais aussi pour motiver les choix résidentiels de certains ménages. Le désir de vivre « à la campagne », s'accompagne d'un besoin de services. Comme le reste des équipements, ces services, notamment fixes, se concentrent majoritairement sur l'axe est-ouest et les pôles de proximité et ruraux structurants (Le Buisson-Cadouin, Beaumontois-en-Périgord, Eymet, Issigeac, Sigoulès et à un degré moindre Monpazier), au détriment des communes situées dans les secteurs plus ruraux, qui sont aussi les communes les plus enclavées et où la population est fortement vieillissante.

A terme, l'offre médicale ne sera peut-être plus aussi largement déployée que ce qu'elle est aujourd'hui, compte-tenu du vieillissement des praticiens et de la difficulté qu'éprouvent les collectivités pour les remplacer. La mise en place de maisons médicales et le réseau de services dit mobiles (infirmiers, kinésithérapeutes...) apparaissent comme des alternatives pour pallier cette difficulté et maintenir une offre médicale de proximité et de qualité.



LES EQUIPEMENTS DE SANTE

(INSEE BPE 2015 ; CITADIA Conseil)



2. Les équipements scolaires et services de petite enfance : un important réseau de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Même si toutes les communes ne disposent plus d'équipements scolaires, les collectivités du territoire du SCoT ont mis un point d'honneur à maintenir l'enseignement maternel et primaire de qualité au plus près des familles. Ainsi, afin de préserver les services, notamment sur les secteurs les plus ruraux, de nombreux RPI ont été créés sur le territoire depuis le début des années 2010. 21 RPI actifs sont recensés en 2017.

Toutefois, la question de la pérennité de l'offre reste actuelle. Si les effectifs scolaires sont en hausse sur les secteurs de la couronne de Bergerac (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, Pomport, Lamonzie-Montastruc et Faux), ils diminuent substantiellement sur certains établissements, notamment de Bergerac et des secteurs ruraux où certaines menaces de suppression de postes perdurent (Trémolat, Le buisson-de-Cadouin, Bouniagues...). Dans l'enseignement primaire, les effectifs totaux présents sur le territoire du SCoT ont notamment diminué de 235 élèves entre 2008 et 2016.

En 2016, le territoire du Bergeracois regroupe 13 869 élèves, dont 11 856 élèves sont dans l'enseignement public. Le reste se répartit dans les établissements privés du territoire (12 établissements situés à Bergerac, Creysse, Eymet, Le Fleix et Sigoulès).

A compter de l'enseignement secondaire (collège et lycée), les équipements sont concentrés sur 5 communes :

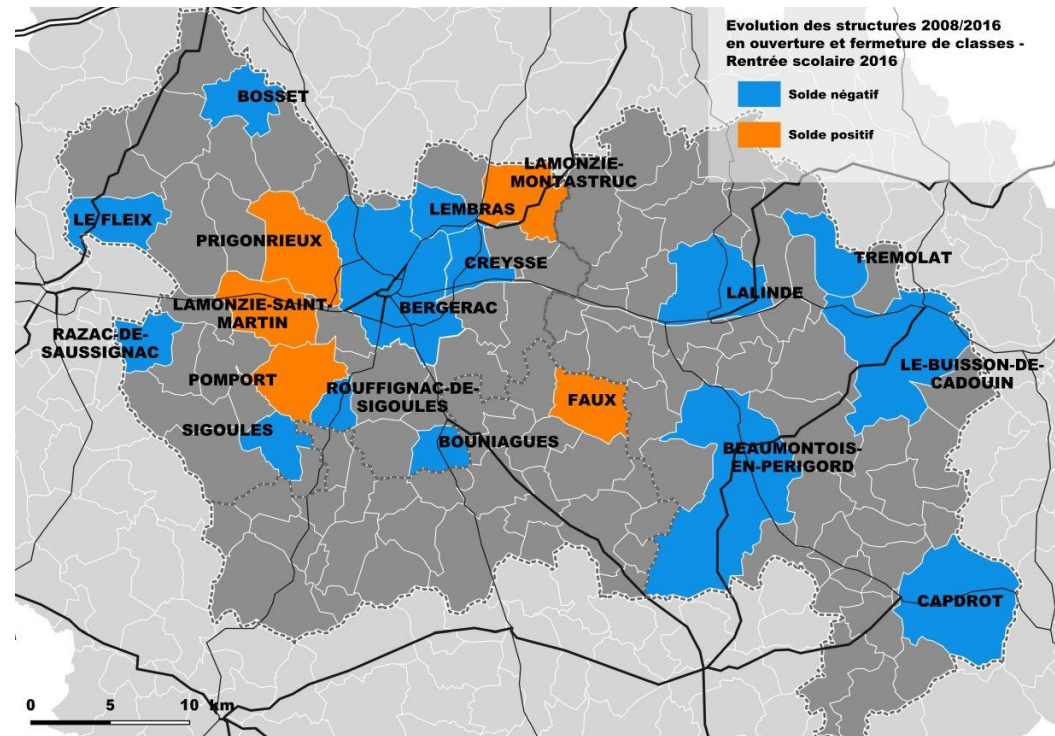
- Bergerac (4 817 scolaires en 2016),
- Sigoulès (246 scolaires en 2016),
- La Force (539 scolaires en 2016),
- Eymet (299 scolaires en 2016),
- Lalinde (358 scolaires en 2016),
- Beaumontois-en-Périgord (284 scolaires en 2016).

L'organisation du territoire (axes de communication, relief...) a initié cette répartition mais, pour certains jeunes, le temps de parcours pour accéder à son établissement est considérable (plus de 45 minutes, voire 1 heure de trajet quotidien). Néanmoins, compte-tenu des évolutions d'effectifs et de coût d'investissement et de fonctionnement de ces établissements, il apparaît difficile de réorganiser ces équipements.

EVOLUTIONS DES STRUCTURES SCOLAIRES

ENTRE 2008 ET 2016

(Académie Bordeaux avril 2017)



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

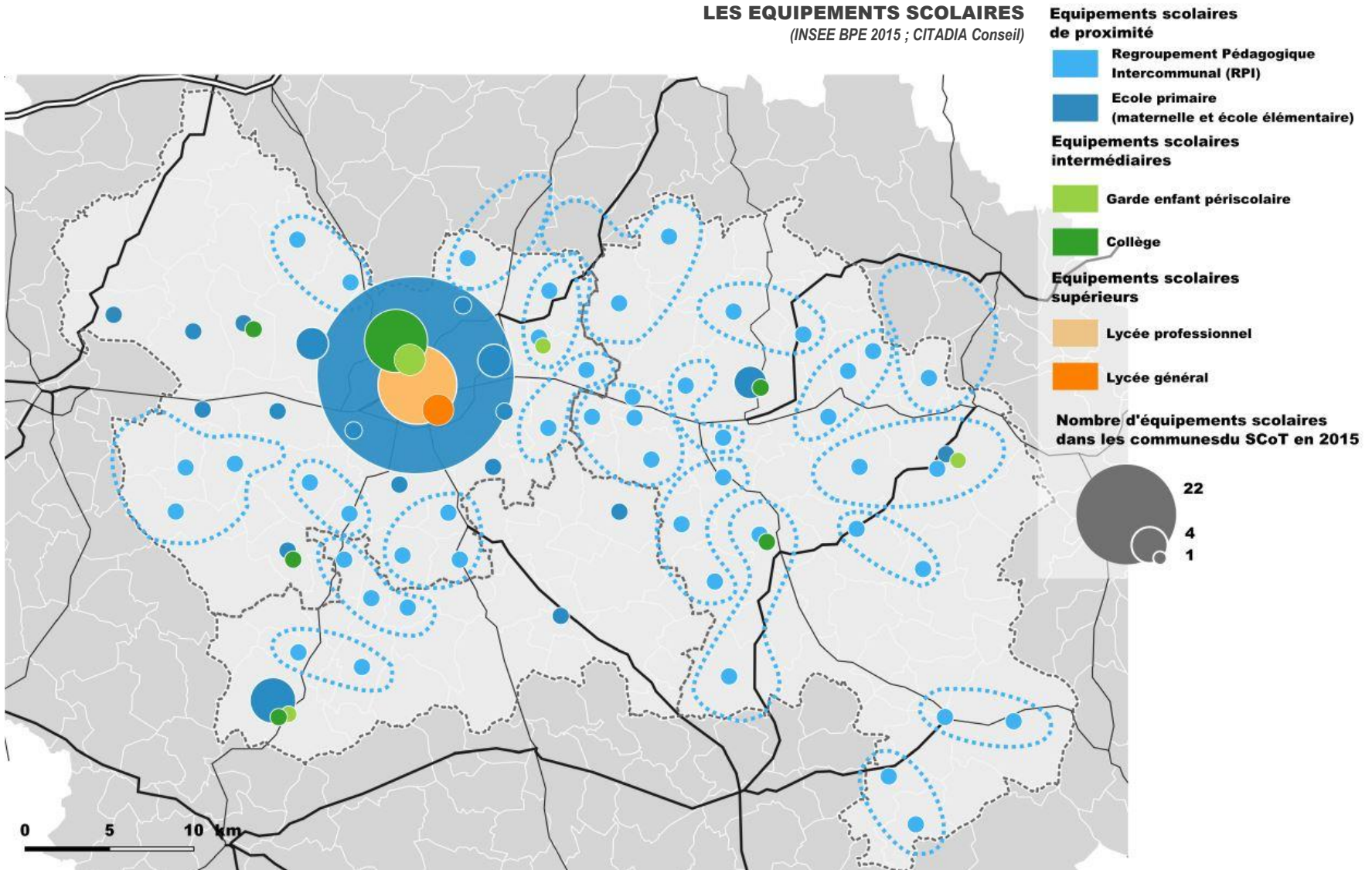
Les lycées, qu'ils soient d'enseignement général ou professionnel, ne sont présents que sur la commune de Bergerac.

L'enseignement supérieur est principalement orienté sur des formations professionnalisantes ; l'enseignement universitaire étant assuré sur la métropole bordelaise essentiellement et sur l'agglomération périgourdine. Sur le Bergeracois, l'enseignement professionnel et/ou supérieur est assuré par 8 établissements dont 4 lycées d'Enseignement Professionnel publics (l'un d'entre eux étant à Monbazillac) et 4 centres de formation privés (CFA, ACIFOP, CEF, IPSECO).

L'offre d'enseignement supérieur et professionnel reste faible, ce qui fragilise le territoire en favorisant la dispersion de la population locale jeune et diplômée, population qui ne revient que très rarement réhabiter sur le territoire après des études suivies à l'étranger. Le développement de nouvelles offres de formation est un réel enjeu, notamment pour permettre le maintien d'une population jeune et active localement.



LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES
(INSEE BPE 2015 ; CITADIA Conseil)



3. Les équipements sportifs et socioculturels : vecteurs d'attractivité territoriale

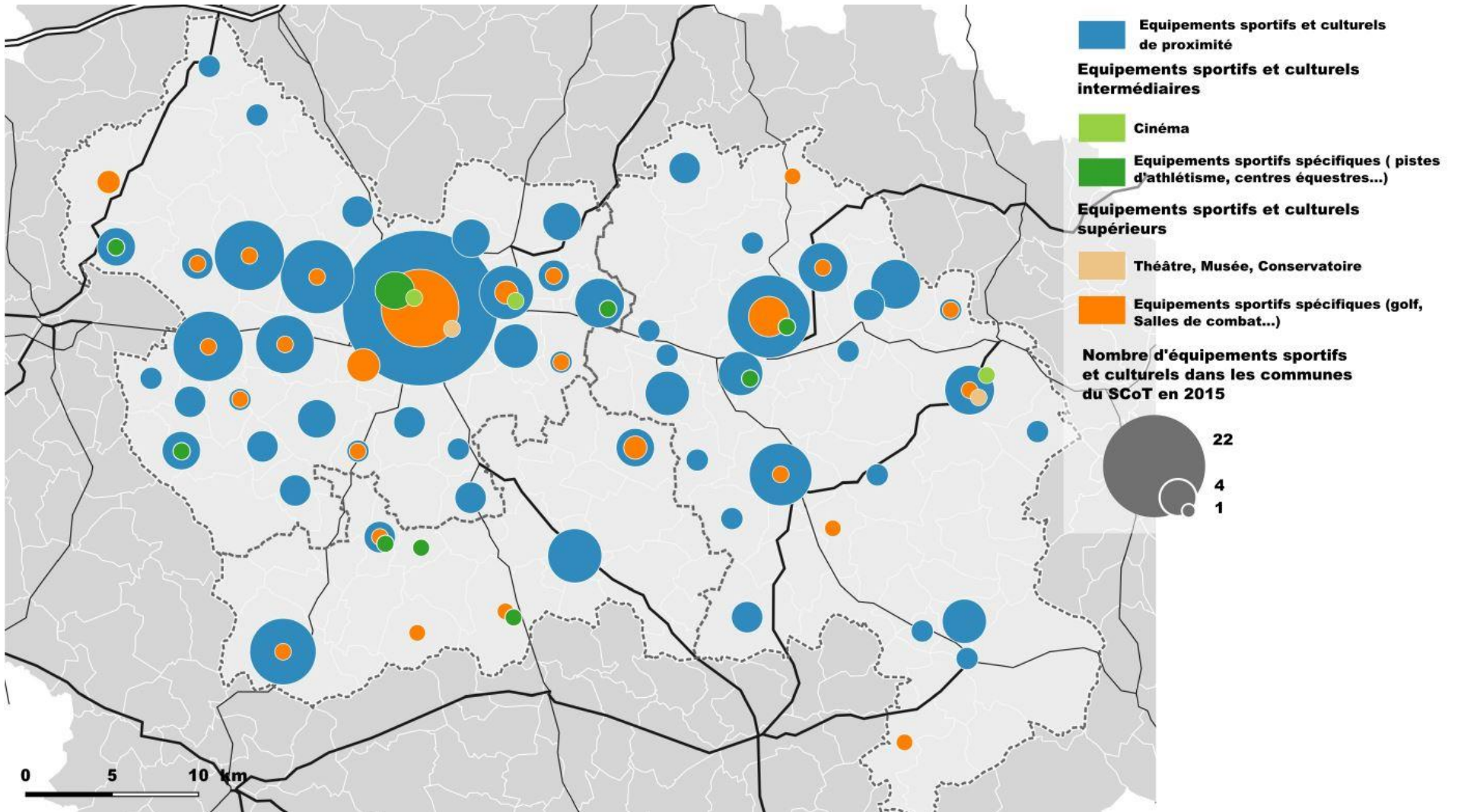
Plusieurs communes du territoire disposent d'équipements récréatifs et sportifs. L'offre, principalement organisée sur les pôles d'équilibre et sur les communes de la vallée permet de rayonner sur une très grande partie du territoire. L'analyse détaillée des équipements récréatifs et sportifs présents sur chaque commune n'est pas une réflexion d'échelle SCoT. Cependant leur organisation a révélé quelques lacunes concernant l'offre structurante pour le bassin de vie, à savoir :

- La présence de 2 piscines sur le territoire : 1 à Gardonne ouverte uniquement l'été et 1 ouverte à l'année sur Bergerac. Mais l'équipement de Bergerac est vétuste et n'est plus adapté aux pratiques actuelles (bassin de nage simple, aucun équipement balnéo ou ludique permettant de répondre à une clientèle de loisirs ou touristique). La création d'un complexe aquatique, envisagé par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, vise à pallier ce manque.
- L'absence d'un équipement sportif ou mixte permettant l'accueil de manifestations de grande ampleur. Il ressort des entretiens que la ville de Bergerac dispose de nombreux stades et d'une plaine des sports mais qu'il n'existe pas sur l'agglomération, d'équipement capable d'accueillir de grandes manifestations (stade avec gradins couverts de grande capacité, salle de sport avec accueil du public...)
- L'absence d'équipement culturel de grande capacité qui permettrait d'accueillir des spectacles à fort rayonnement. Lors des entretiens, l'absence d'un équipement de ce type (à l'image du Palio à Boulazac) a été relevée comme un manque pour accroître l'offre en divertissements et spectacles culturels. La création de ce genre d'équipement, dont l'aire d'influence potentielle dépasserait celle de l'agglomération, pourrait relever d'une stratégie d'échelle SCoT même si ça pertinence reste à étudier.
- L'absence d'un réel stade nautique permettant de promouvoir les pratiques sportives se déroulant sur la rivière Dordogne. La rivière, propice à la pratique de sports tels que l'aviron, est utilisée par de nombreux sportifs. Le plan d'eau semble être de qualité mais les équipements peu valorisés.

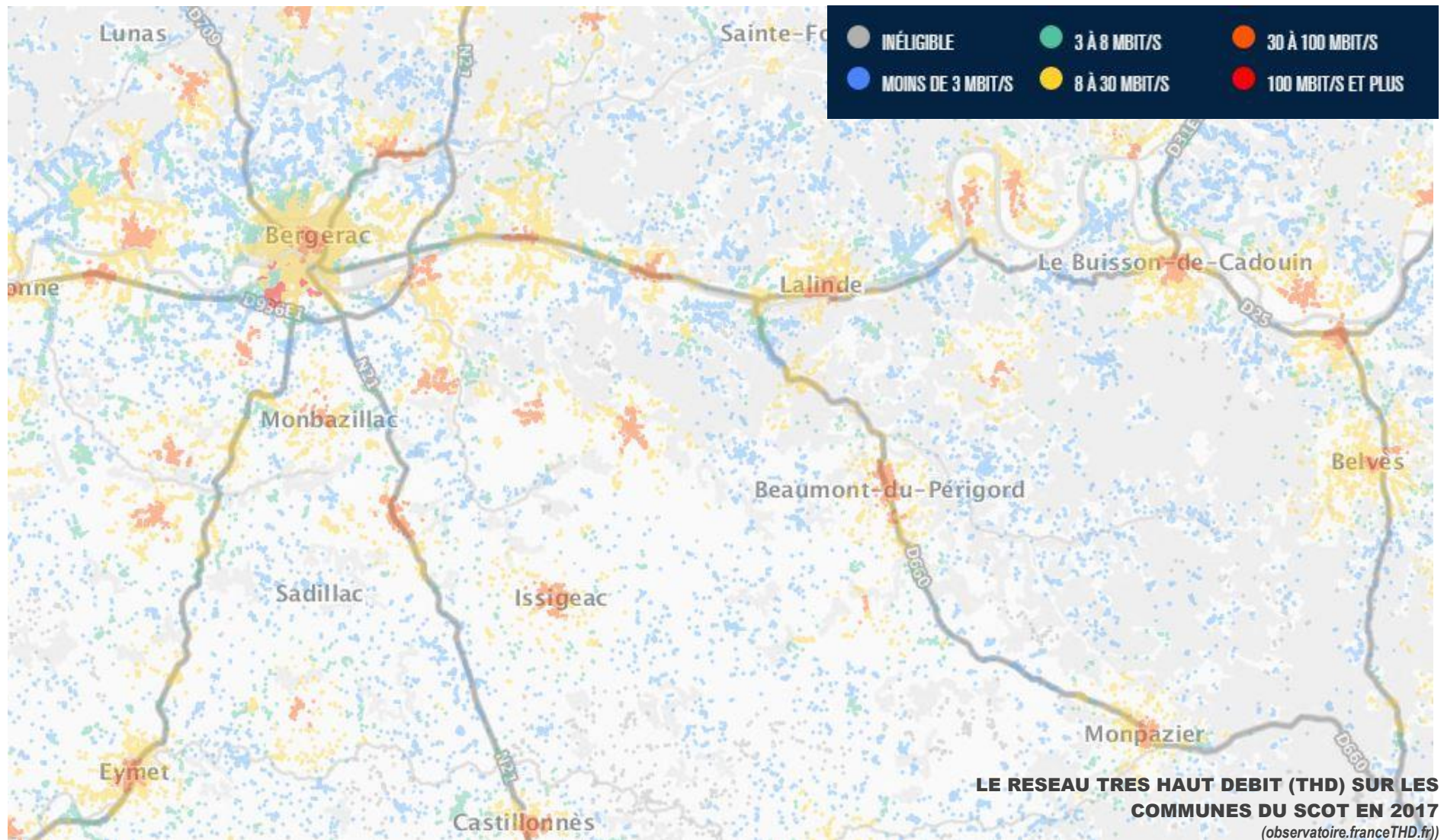


LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

(INSEE BPE 2015 ; CITADIA Conseil)



4. Une desserte numérique très peu développée



Le déploiement des réseaux de communication, et particulièrement l'accès à une connexion très haut débit (THD), est de toute évidence un enjeu territorial pour le SCoT du Bergeracois. Il est aujourd'hui indispensable au désenclavement numérique et à l'attractivité du territoire. Les réseaux THD permettent d'ouvrir le marché local à la concurrence (ouverture ...), de favoriser les offres de services, de réduire la fracture numérique au sein d'un même territoire, mais aussi, avec les territoires environnants. Ils sont un des éléments clé de cohésion interne et d'attractivité externe du territoire. Or le département de la Dordogne comporte encore de nombreuses zones blanches pour lesquelles les opérateurs privés ne montrent aucun intérêt économique.

A noter que la ville de Bergerac a été déclarée dans les intentions d'investissements privés de l'opérateur France Telecom/Orange. L'objectif est de déployer une couverture 100% FITH (de l'anglais Fiber To The Home soit fibre optique jusqu'au domicile) sur tout le territoire de la Dordogne à échéance 2022. Le département souhaite s'inscrire dans le cadre du Programme National Très Haut Débit et donc se positionner en stricte cohérence avec les initiatives des opérateurs privés.

Le programme d'aménagement numérique de la Dordogne mise en œuvre par le Syndicat Périgord Numérique se décline en 4 axes :

- Préparer l'aménagement numérique du territoire ;
- Veiller au respect des engagements du déploiement des opérateurs privés sur la Communauté d'Agglomération de Périgueux et Bergerac ;
- Mettre en place un projet pilote FITH sur le Pays du Grand Bergeracois ;
- Développer un réseau d'initatives publiques FITH sur le département de la Dordogne.

▣ Le niveau de services disponibles avant et après la mise en place du programme départemental

Pour rappel, en 2010, le département de la Dordogne se situait au-dessous de la moyenne nationale en matière d'accessibilité au haut débit, avec de fortes disparités entre les EPCI. La mise en place du programme départemental a eu un effet bénéfique sur la résorption des zones blanches (passant respectivement de 2,5% de lignes inéligibles à 1%). Le département de la Dordogne, avec 99% de la population ayant accès à un débit minimal de 512 kbits, a réussi à combler son retard par rapport à la moyenne nationale. Des efforts restent cependant à faire au niveau de l'accès au 2 Mbits, car avec 86,6% de taux de couverture, la Dordogne est en retrait par rapport au niveau national (87,4%).

A la fin 2010, 4 opérateurs étaient présents sur le dégroupage en Dordogne : SFR, Free, Bouygues et Complétil. Des disparités existent entre les EPCI. Seule la Communauté d'Agglomération est concernée par le dégroupage des lignes téléphoniques. Le dégroupage sur les 2 autres Communautés de Communes est à envisager.

▣ La couverture mobile

L'offre en services mobiles haut débit de 2^{ème} génération (2G) est présente sur l'ensemble des EPCI du SCOT. Cependant, en ce qui concerne la couverture mobile 3^{ème} génération (3G), elle est inégale à l'échelle du territoire. Elle est restreinte à la zone urbaine de Bergerac.



ATOUTS

- Une organisation territoriale autour des pôles majeurs et d'équilibre assez complémentaires;
- Bergerac, un pôle urbain autonome vis-à-vis des autres pôles extérieurs;
- Un bon maillage territorial en équipement scolaire du primaire;
- Des équipements spécifiques présents sur le territoire (gares, lycées, hôpital...).

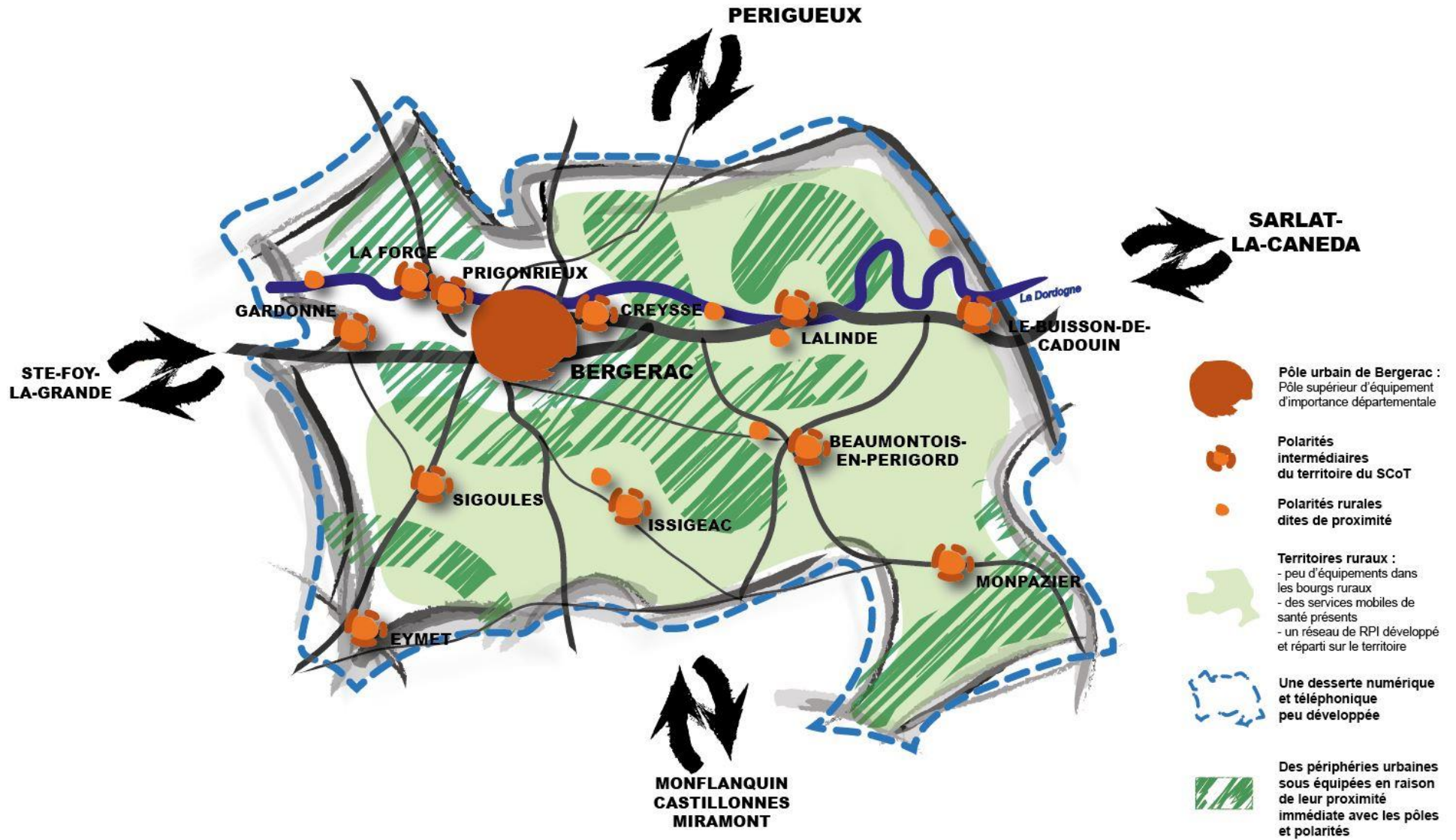
FAIBLESSES

- Des fragilités certaines en services et équipements hors de la centralité, notamment en périphérie directe avec les pôles urbains et ruraux du SCOT;
- Une difficulté d'accès aux soins pour les franges rurales du territoire;
- Des dessertes numériques et téléphoniques trop peu développées (zones blanches encore présentes).

ENJEUX

- Le maintien et le renforcement des polarités existantes, tant principales que rurales pour éviter les ruptures entre l'urbain (pôle de Bergerac) et le reste du territoire ;
- Le renforcement des équipements numériques et téléphoniques dans les pôles pour empêcher l'isolement des populations les plus fragiles situées dans les communes les moins équipées ;
- Le désenclavement du territoire via le développement des réseaux numériques et téléphoniques.







CHAPITRE 2

La dimension Transports, Infrastructures & Déplacements





I. UN TERRITOIRE ACCESSIBLE... MAIS A L'ECART DES GRANDES INFRASTRUCTURES (DESSERTE EXTERNE)

1. Une desserte aérienne intéressante

▣ Un atout territorial notable

27^{ème} aéroport de France (hors aéroports de Paris) en matière de fréquentation en 2014, l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord est un équipement majeur sur le territoire. 4^{ème} aéroport d'Aquitaine, il représente 4% du trafic passager de la région, soit 277 312 passagers en 2014.

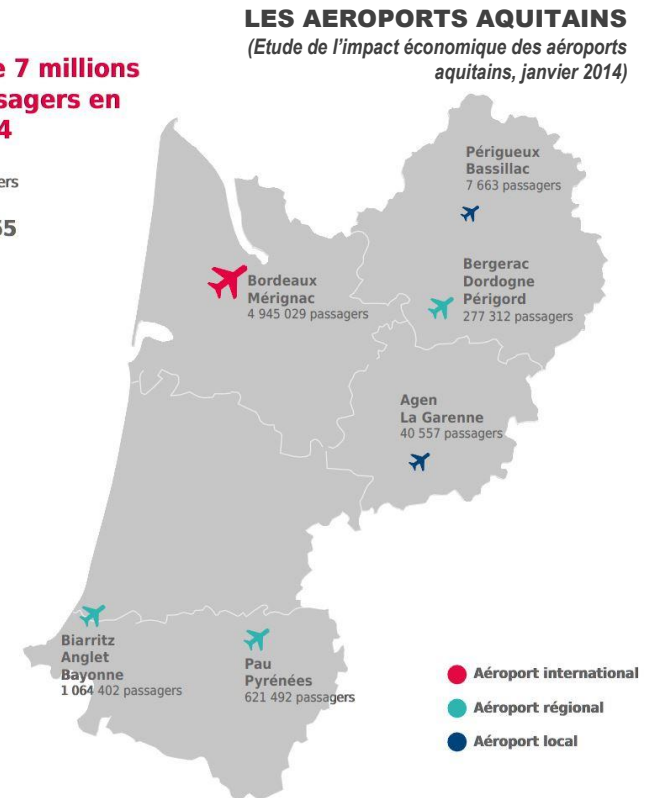
Depuis une dizaine d'années, la fréquentation et le trafic de l'aéroport est en hausse. En 2016, malgré une légère baisse de fréquentation entre 2014 et 2015 (-3%) , l'aéroport a d'ailleurs connu un nouveau record de fréquentation en 2016 accueillant 305 323 passagers (contre 16 000 en 2003).

Avec pas moins de 106 emplois répartis sur 14 établissements, l'aéroport de Bergerac Dordogne apparaît comme étant un véritable atout économique pour le territoire du SCoT. Parmi ces emplois, la plus grande partie (76 emplois en 2014) dépend de l'administration liée à la gestion et à la sécurité de l'aéroport. Le reste (30 emplois soit 28% en 2014) est induit par la présence des commerces et des services (boutiques, restaurants, loueurs de véhicules...).

Au final, en 2014, ce sont environ 9 millions d'euros d'impact économique direct qui sont produits par l'ensemble des établissements de l'aéroport.

Près de 7 millions de passagers en 2014

Trafic passagers total 2014 : **6 956 455**

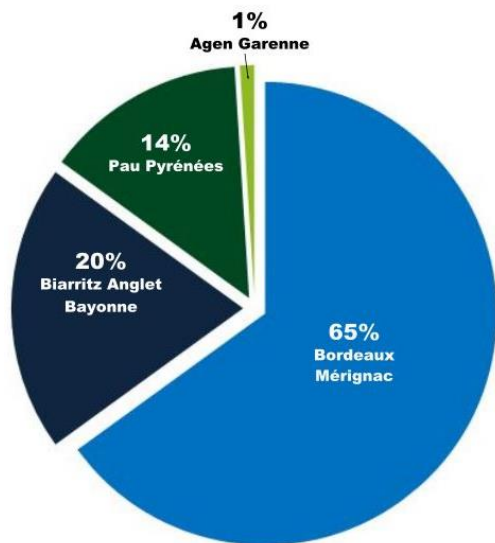


▣ Une fréquentation très internationale...

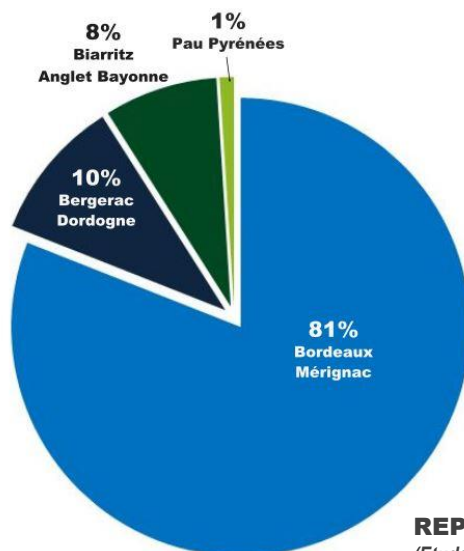
Peu impactant sur les trafics nationaux, l'aéroport de Bergerac-Dordogne est clairement porté sur le développement international à l'échelle Européenne au regard de son offre spécialisée low-cost international et de la répartition de son trafic de passagers. L'aéroport propose 12 lignes internationales et 1 ligne nationale, à destination ou en provenance de la Grande-Bretagne principalement (desservies par 5 compagnies aériennes dont 4 low-cost). Il représente aussi 10% du trafic international de la région alors qu'il ne génère que 4% du trafic total régional.



TRAFIC NATIONAL



TRAFIC INTERNATIONAL



REPARTITION DES FLUX EN 2014

(Etude de l'impact économique des aéroports aquitains, janvier 2014)

En 2014, la fréquentation de l'aéroport est essentiellement liée à une clientèle étrangère. 99% des passagers sont des passagers internationaux et voyageant low-cost. Une majorité d'entre eux (72%) proviennent, via les 10 lignes affrêtées, de Grande-Bretagne. Ils viennent surtout en basse saison (80% des passagers britanniques). Quant aux autres lignes européennes comme les lignes vers les Pays-Bas (8%) et la Belgique (7%), elles connaissent un fort développement depuis 5 ans et représentent 15% des passagers (avec un taux de remplissage de 85%).

Néanmoins, les clients français sont de plus en plus nombreux à fréquenter l'aéroport de Bergerac à destination de la Belgique (18%), la Grande Bretagne (10%) et enfin les Pays-Bas (5%). La durée moyenne des séjours est de 8 jours. (La nouvelle desserte vers Marrakech tend à faire évoluer cette répartition. En 2016, après une légère baisse de fréquentation entre 2014 et 2015 (-3%), l'aéroport a connu un nouveau record de fréquentation et a accueilli 305 323 passagers (contre 16 000 en 2003).

REPARTITION DES PASSAGERS PAR SEJOUR EN 2011



Source : Observatoire de l'impact économique des flux de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord, 2011)

□ ... mais à faible impact économique local

Bien que faible, l'impact indirect économique de ces passagers non-résidents n'est pas négligeable sur le territoire. Représentant 73% du nombre total des passagers en 2014, ils dépensent en moyenne 68 € par jour sur le territoire de la Dordogne, en sachant que le département en accueille près de deux tiers. La clientèle étrangère impacte positivement l'activité touristique, et notamment la fréquentation des hébergements touristiques présents sur le territoire ou plus largement sur le département (+ de 60 %).

En 2011, 70 % des hébergements utilisés par les passagers sont non marchands (20 % en résidences secondaires et 50 % hébergés chez des amis ou en famille). La majorité des dépenses sur le territoire sont à destination des dépenses quotidiennes et non sur des hébergements touristiques.

□ Les retombées immobilières liées au trafic de l'aéroport de Bergerac

Une enquête a été réalisée en fin d'année 2010 auprès de 60 agents immobiliers du département de la Dordogne et 15 agents immobiliers du nord Lot-et-Garonne.

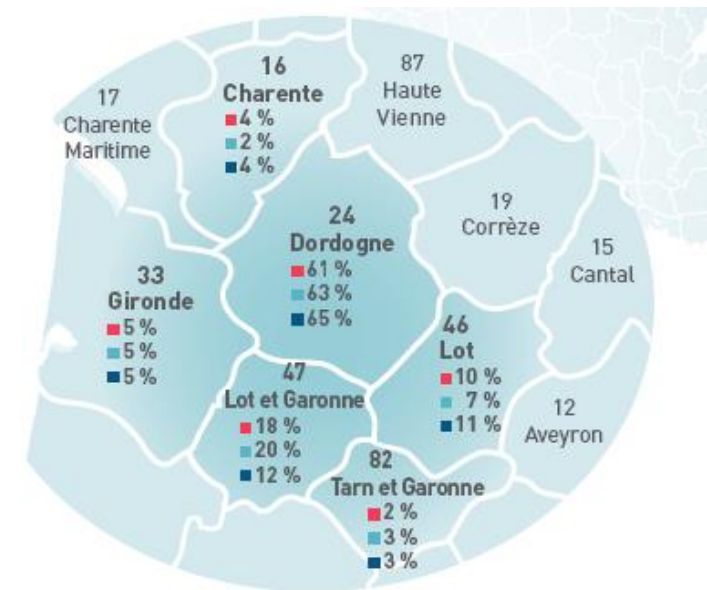
Cette enquête a permis de mettre en exergue, le **taux important de population étrangère parmi la clientèle des professionnels de l'immobilier du Bergeracois**. L'impact sur le chiffre d'affaires des agences immobilières généré par les clients étrangers est relativement important. À titre d'exemple, en 2010, 45 % des agences interrogées ont réalisé 5 à 15 % de leur chiffre d'affaires avec les clients belges et/ou néerlandais. La proximité de l'aéroport de Bergerac contribue directement aux choix des acquéreurs, en matière d'accession à la propriété.

Dans 80 % des cas, la clientèle recherche un habitat ancien ; 57 % de la clientèle britannique et 60 % de la clientèle néerlandaise recherche des biens immobiliers à rénover. A l'inverse, 70 % de la clientèle belge recherche un bien déjà habitable au moment de l'achat.

Cependant, la crise économique de 2008 a renversé la tendance et révèle à ce jour une perte d'attractivité du marché immobilier pour la clientèle étrangère.

□ Une équipement coûteux, fragilisé

L'aéroport de Bergerac accueille principalement des avions gérés par des compagnies Low Cost qui, pour desservir le territoire, font pression sur les collectivités et demandent des participations financières. L'équipement aéroportuaire coûte donc cher au territoire et est fragilisé par le faible nombre d'opérateurs qui desservent le site. Même si, comme le démontrent les



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

chapitres précédents, cet outil apporte beaucoup au territoire, il reste néanmoins fragile car les compagnies peuvent, du jour au lendemain, décider de ne plus desservir le site. Par ailleurs, le développement de sites aéroportuaires périphériques (et notamment l'aéroport de Brive / vallée Dordogne) peut concurrencer plus largement l'aéroport de Bergerac.



2. Une desserte ferroviaire à conforter

□ Une connexion au réseau national perfectible

Le territoire du SCoT est traversée d'est en ouest par la ligne TER n°26 (Bordeaux / Libourne / Bergerac / Le Buisson / Siorac en Périgord / Sarlat), mais reste à l'écart des grands axes nationaux et du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) et des grands projets ferroviaires français comme celui des futures lignes LGV « Tours / Bordeaux » et « Bordeaux / Toulouse » prévus à l'horizon 2020.



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

▣ Le TER comme offre alternative à la voiture pour les déplacements locaux ?⁵

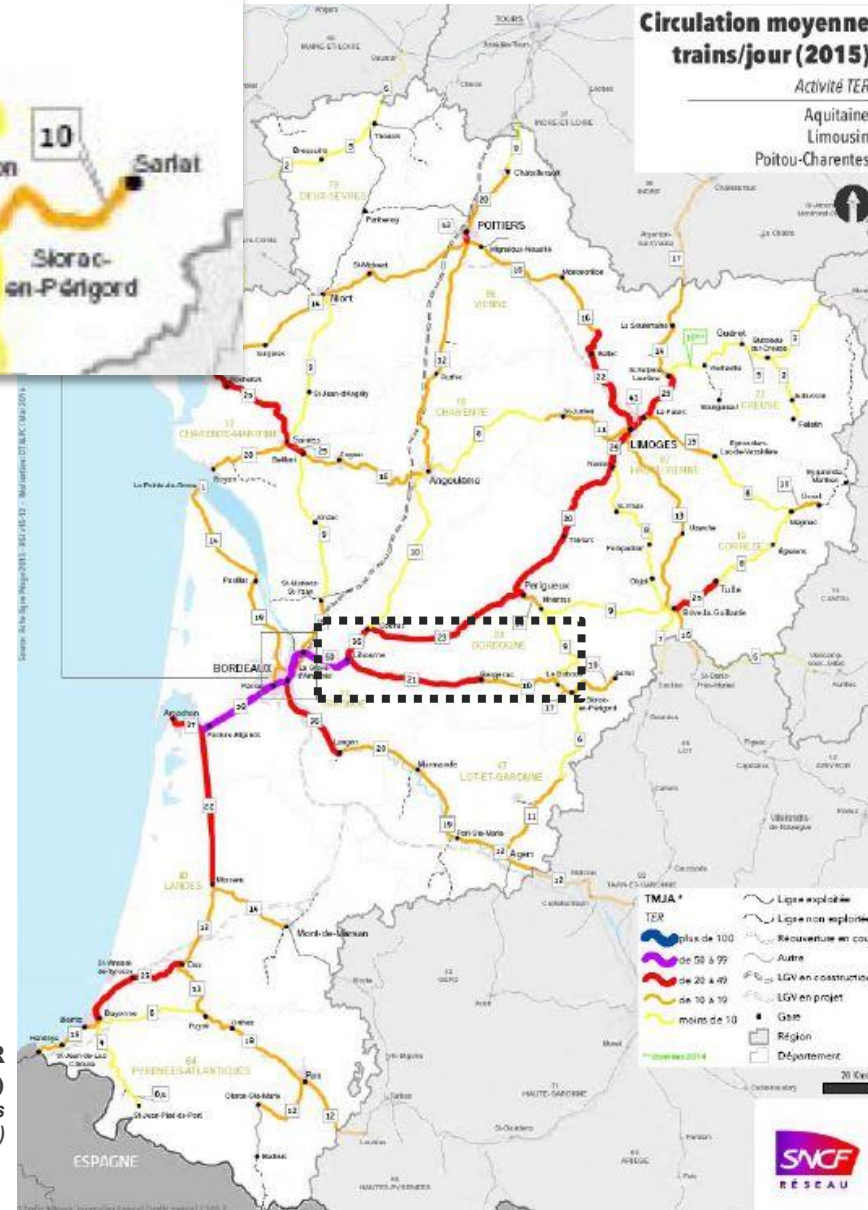
• Une fréquentation en hausse...

A l'échelle régionale, la fréquentation des Trains Express Régionaux (TER) a sensiblement diminué (- 2,8% en nombre de voyageurs/kilomètres entre 2013 et 2014). La fréquentation de la majorité des liaisons TER d'Aquitaine est en baisse (9 sur 15 lignes TER). A l'inverse de la tendance générale, la ligne TER n°26 « Bordeaux – Bergerac – Sarlat » fait partie des rares lignes régionales qui voient leur fréquentation à la hausse.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evol 2014/2015 (en %)
Bordeaux - Agen	82,4	86,8	96,7	95,3	94,9	101,5	104	106,6	109,2	106,6	-2,4
Bordeaux - Arcachon	71,3	76,0	84,1	86,1	87,4	92,1	95,9	99,2	100,5	103,2	2,7
Bordeaux - Hendaye	56,7	62,1	76,6	69,3	71,3	79	98,8	95,5	106,5	99,1	-6,9
Bordeaux - Périgueux	80,5	82,1	83,6	83,9	83,1	89,2	82,2	84,3	81,2	80,5	-0,9
Bordeaux - Bergerac - Sarlat	47,7	49,9	51,9	49,9	49,4	51,9	54,6	52,7	52,5	53,1	1,1
Bordeaux - Mont de Marsan	30,5	32,7	38,1	38,8	37,8	39,0	40,6	43,6	41,6	34,8	-16,3
Bordeaux - Pau - Tarbes	21,6	22,2	26,4	29,8	26,9	32,8	49,7	42,9	28,7	23,1	-19,5
Bordeaux - Angoulême	16,7	17,8	20,8	19,1	19,0	19,6	21,1	20,6	21,1	21,8	3,3
Bordeaux - Pointe de Grave	15,3	17,4	18,6	18,7	14,5	19,2	20,6	18,6	16,8	16,2	-3,6
Bordeaux - Saint-Mariens	10,5	10,7	11,7	11,9	12,3	13,6	18,8	19,8	19	19,5	2,6
Agen - Périgueux	11,7	12,4	11,4	11,8	11,5	11,7	10,5	9,3	10,6	9,8	-7,5
Hendaye - Tarbes	11,0	10,6	11,1	10,9	10,5	11,8	10,4	10,3	8,3	8,1	-2,4
Périgueux - Brives	N.I	7,7	7,2	7,8	7,5	8,4	7,7	7,3	7,1	6,6	-7
Pau - Oloron	4,2	4,4	4,9	4,6	3,8	4,6	4,9	4,8	4	3,9	0,2
Bayonne - Saint-Jean Pied de Port	2,5	2,8	2,9	2,7	2,1	2,7	2,8	3	2,2	2,2	0
TOTAL	462,6	487,9	538,8	532,8	524,5	568,5	622,6	618,8	609,3	592,0	-2,8

⁵ Voir le livre 2 du Rapport de Présentation





A noter que la circulation est plus intense sur la portion « Bergerac-Bordeaux » (21 trains en moyenne circulent quotidiennement) que celle de « Bergerac-Sarlat » (10 trains en moyenne par jour). A 1h35 de Bordeaux, la gare de Bergerac est donc un arrêt assuré de cette ligne, voire du réseau ferré régional. Les communes de Gardonne, Lamonzie Saint-Martin, Couze, Lalinde, Mauzac, Trémolat et Le Buisson sont également desservies par le TER.

- **... mais un état non optimal des voies ferrées**

L'état de la voie ferrée n'est pas optimal puisqu'elle est à voie unique non électrifiée.

L'état de l'infrastructure a des conséquences sur la vitesse moyenne des TER : 50km/h de moyenne. Les travaux en cours permettront, à terme, d'atteindre la vitesse de 90km/h, ce qui permettra de parcourir la distance Bergerac-Bordeaux en 1h05 à 1h10 minutes au lieu de 1h25 initialement.

Au-delà de l'état de l'infrastructure, la voie qui longe la vallée de la Dordogne est particulièrement sinueuse. Cette caractéristique rend difficile une vitesse moyenne plus rapide.

TRAFFIC DES TER (en trains/jour)
(Recueil statistique des transports en Aquitaine – Données 2015)



LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

La modernisation de la ligne Bordeaux – Libourne – Bergerac – Sarlat permet d'envisager d'autres perspectives à l'échelle du SCoT et notamment :

- Une place plus aisée d'agglomération complémentaire de la métropole Bordelaise (accès en une heure) ;
- Une plus grande accessibilité depuis la capitale (3 à 4 h) permettant des A/R dans la journée ou pour le week-end ;
- Une optimisation du fonctionnement de la ligne qui traverse les principaux pôles générateurs de trafic ;
- Une réorganisation globale des déplacements sur l'axe valléen qui compte plus de 80 % des actifs / 90 % des emplois.

Le nombre de trains entre Le Buisson et Bergerac reste faible pour l'heure et les temps de trajet importants (arrêts dans toutes les gares). Cette organisation ne permet pas d'être concurrentiel par rapport aux véhicules individuels.

Il est capital de poursuivre la modernisation et les aménagements sur cette ligne 26 pour améliorer le cadencement et favoriser le développement des trajets en train, tant à l'échelle régionale (lien avec Bordeaux), qu'à l'échelle locale (liens à l'échelle de la vallée de la Dordogne). La desserte ferroviaire de Bergerac a aussi vocation à être optimisée au profit des déplacements locaux sur l'axe dans le but de proposer une offre alternative à l'automobile et aux navettes domicile-travail (nécessaire développement de l'intermodalité).



LIGNE 26

Horaires du 11 décembre 2016 au 01 juillet 2017
BORDEAUX > BERGERAC > SARLAT



Cette fiche horaires est régulièrement mise à jour sur aquitaine.ter.sncf.com

Mise à jour 17 JAN 17

PENSEZ À VOUS REPORTER AUX RENVOIS

	1		2		2		2		3				
	TER 865710/11	TER 865712/13	TER 865614	TER 865716/17	TGV 8403	TER 865722/23	TER 865720/21	TGV 8471	TER 865624	TER 865626	TGV 8411	TER 865729/29	TGV 8413
PARIS MONTPARNASSE					06:41			08:46			10:46		12:46
BORDEAUX ST JEAN	06:05	07:05	08:05	-	10:05	-	-	12:05	13:05	-	14:05	-	-
CENON	06:10	07:12	08:12	-	10:10	-	-	12:12	13:11	-	14:10	-	-
LIBOURNE	06:30	07:32	08:32	10:07	10:31	10:31	12:07	12:35	13:34	14:07	14:31	16:07	-
ST EMILION	06:38	07:40	08:41	-	10:40	10:40	-	12:42	13:42	-	14:41	-	-
CASTILLON	06:46	07:48	08:50	-	10:49	10:49	-	12:50	13:50	-	14:50	-	-
LAMOTHE-MONTRAVEL	06:52	07:53	-	-	-	-	-	-	13:56	-	-	-	-
VELINES	06:58	08:02	09:03	-	11:01	11:01	-	13:00	14:02	-	15:04	-	-
ST ANTOINE DE BREUILH	07:03	08:06	-	-	-	-	-	-	14:07	-	-	-	-
STE FOY LA GRANDE	07:09	08:12	09:11	-	11:10	11:10	-	13:09	14:13	-	15:12	-	-
GARDONNE	07:17	08:20	09:20	-	11:18	11:18	-	13:18	14:20	-	15:21	-	-
LAVONZIE ST MARTIN	07:22	08:24	-	-	-	-	-	-	14:25	-	-	-	-
BERGERAC	05:50	07:35	08:32	09:33	11:32	11:32	-	13:29	14:33	-	15:34	-	-
COUZE	06:05	07:05	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LALINDE	06:09	08:01	-	10:01	-	12:01	12:01	-	-	-	-	-	16:01
MAUZAC	06:14	08:06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TREMOLAT	06:19	08:11	-	10:09	-	12:09	12:09	-	-	-	-	-	16:09
LE BUISSON	06:27	08:20	-	10:18	-	12:17	12:17	-	-	-	-	-	16:18
SORAC EN PERIGORD	06:36	08:27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST CYPRIEN	06:43	08:34	-	10:30	-	12:30	12:30	-	-	-	-	-	16:30
SARLAT	06:58	08:50	-	10:46	-	12:46	12:46	-	-	-	-	-	16:46

	TER 865732/33	TER 865634	TER 865664	TGV 8433	TER 865736/37	TER 865638	TGV 8437	TER 865640	TER 865740/41	TGV 8415	TER 865644	TGV 8457
PARIS MONTPARNASSE				14:46			16:46			18:37		20:46
BORDEAUX ST JEAN	16:05	17:05	-	-	18:05	19:05	-	20:05	20:05	-	22:05	-
CENON	16:12	17:10	-	-	18:10	19:10	-	20:10	20:10	-	22:10	-
LIBOURNE	16:31	17:34	17:56	18:07	18:34	19:32	20:07	20:31	20:31	22:00	22:33	00:07
ST EMILION	16:40	17:42	18:04	-	18:42	19:40	-	20:40	20:40	-	22:41	-
CASTILLON	16:49	17:50	18:14	-	18:50	19:49	-	20:49	20:49	-	22:50	-
LAMOTHE-MONTRAVEL	-	-	18:20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VELINES	17:00	18:02	18:26	-	19:02	20:00	-	21:00	21:00	-	22:59	-
ST ANTOINE DE BREUILH	-	-	18:31	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STE FOY LA GRANDE	17:08	18:10	18:37	-	19:11	20:09	-	21:09	21:09	-	23:08	-
GARDONNE	17:17	18:19	18:44	-	19:19	20:18	-	21:18	21:18	-	23:16	-
LAVONZIE ST MARTIN	-	-	18:50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BERGERAC	17:32	18:29	18:58	-	19:34	20:29	-	21:29	21:32	-	23:26	-
COUZE	17:55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LALINDE	18:01	-	-	-	20:01	-	-	21:48	-	-	-	-
MAUZAC	18:06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TREMOLAT	18:11	-	-	-	20:09	-	-	21:56	-	-	-	-
LE BUISSON	18:20	-	-	-	20:18	-	-	22:05	-	-	-	-
SORAC EN PERIGORD	18:27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST CYPRIEN	18:34	-	-	-	20:31	-	-	22:18	-	-	-	-
SARLAT	18:50	-	-	-	20:46	-	-	22:35	-	-	-	-

INFORMATIONS

- Le transport des vélos à bord des trains Ter Aquitaine, sous votre responsabilité, est autorisé dans les espaces dédiés (dans la stricte limite des places disponibles). SNCF se réserve le droit de refuser des vélos supplémentaires. INFO+ : préférez les parkings à vélos ou le vélo-pliant. TGV et INTERCITÉS : transport des vélos soumis à réservation obligatoire. Renseignez-vous.
- En cas de sur-occupation d'un Ter Aquitaine, le contrôleur peut autoriser les clients titulaires de billets de 2^{ème} classe à accéder à la 1^{ère} classe.
- Pour obtenir plus d'informations sur l'empreinte CO2 de votre trajet en train, consultez le site aquitaine.ter.sncf.com

RENOIS

- 1 Circule aussi : 18 avril ; 2, 9 mai ; 6 juin
- 2 Circule aussi : 25 mai.
- 3 Circule aussi : 24 mai.
- 4 Ne circule pas : 24 mai.
- 5 Ne circule pas : 25 mai.

LEGENDES

- Quel qu'il soit, pour descendre dans cette gare, veuillez emprunter les volants situés vers l'avant du train.

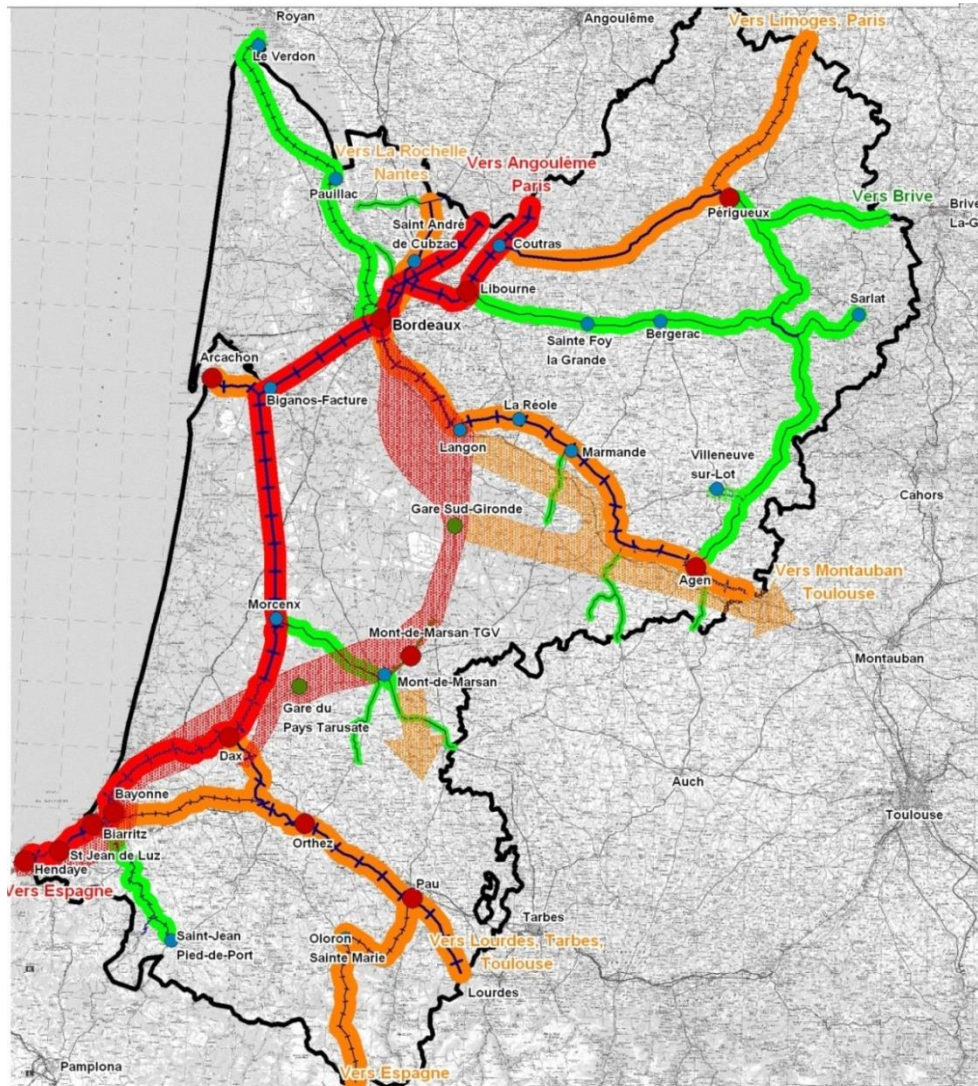


EN L'ABSENCE DE GUICHET OUVERT OU D'UN AUTOMATE DANS LA GARE DE DÉPART, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'ACHETER UN BILLET PAR TÉLÉPHONE 3635, SUR LES SITES WWW.SNCF.COM/AQUITAINE - WWW.VOYAGES-SNCF.COM. A DÉFAUT D'AVOIR UN TITRE DE TRANSPORT DÈS VOTRE MONTÉE À BORD, PRÉSENTEZ-VOUS SPONTANÉMENT AU CONTRÔLEUR. DANS LE CAS CONTRAIRE, VOUS VOUS EXPOSEZ À UNE AMENDE LORS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE



EN RAISON DE TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIE, LES HORAIRES DE CERTAINS TRAINS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS. AVANT VOTRE DÉPART, RENSEIGNEZ-VOUS.





SCHEMA DES LIGNES FERROVIAIRE A L'HORIZON 2020

Réseau aquitain

- 2 ou plusieurs voies électrifiées
- 2 ou plusieurs voies non-électrifiées
- Voie unique électrifiée
- Voie unique non-électrifiée

Principales Gares

- Gare TER
- Gare TERGV
- Gare TGV

- Corridor nord-sud Atlantique
- Liaison d'intérêt national ou interrégional
- Liaison d'intérêt régional
- Liaison d'intérêt local
- LGV Bordeaux-Espagne
- LGV Bordeaux-Toulouse
- Penne d'Agenais - Villeneuve / Lot



à 25 % à l'horizon 2020. Le projet prévoit en effet la création d'une nouvelle autoroute ferroviaire reliant Lille à Bayonne en passant par Bordeaux. L'axe Atlantique serait ainsi renforcé et le Bergeracois devra analyser la possibilité de s'y accrocher (lien routier ?).

3. Une accessibilité routière perfectible

En matière d'infrastructures et de réseaux de communication, le territoire du SCoT s'insère dans un maillage de dimension nationale, mais n'est pas pour autant situé sur les axes majeurs à l'échelle européenne ou inter-régionale⁶.

▣ Une accessibilité routière en progrès

• **Des connexions au réseau national facilitées**

L'accessibilité externe du territoire s'est considérablement améliorée grâce aux principaux axes routiers qui alimentent le territoire du Bergeracois, notamment : l'A 89, la RD 936, la RN 21, la RD 709,... La partie est du territoire (Communauté de Communes Bastides Périgord) reste, néanmoins, très éloignée des grandes infrastructures.

• **Les liaisons Nord**

La RN 21 permet de rejoindre Périgueux et l'A 89 (en direction de Brive). Cette section doit faire l'objet d'un réaménagement en tant qu'itinéraire d'intérêt interrégional, inscrit au Schéma Routier Transeuropéen depuis 1996.

La RD 709 permet d'accéder plus rapidement à l'A 89 en direction de Bordeaux en passant par l'échangeur des Lèches (direction Mussidan).

• **Les liaisons Sud**

La RN 21 se prolonge au Sud-Est et permet de rejoindre Villeneuve-sur-Lot et Agen puis la liaison vers Toulouse (A62). Cette route nationale est un axe de transit important, notamment pour les convois exceptionnels.

La liaison Sud-Ouest est assurée par la RD 933 via Marmande et Mont de Marsan en direction de l'Espagne. Cette voie est sinueuse jusqu'à Marmande et traverse de nombreux bourgs.

⁶ Cf. Schéma national des infrastructures



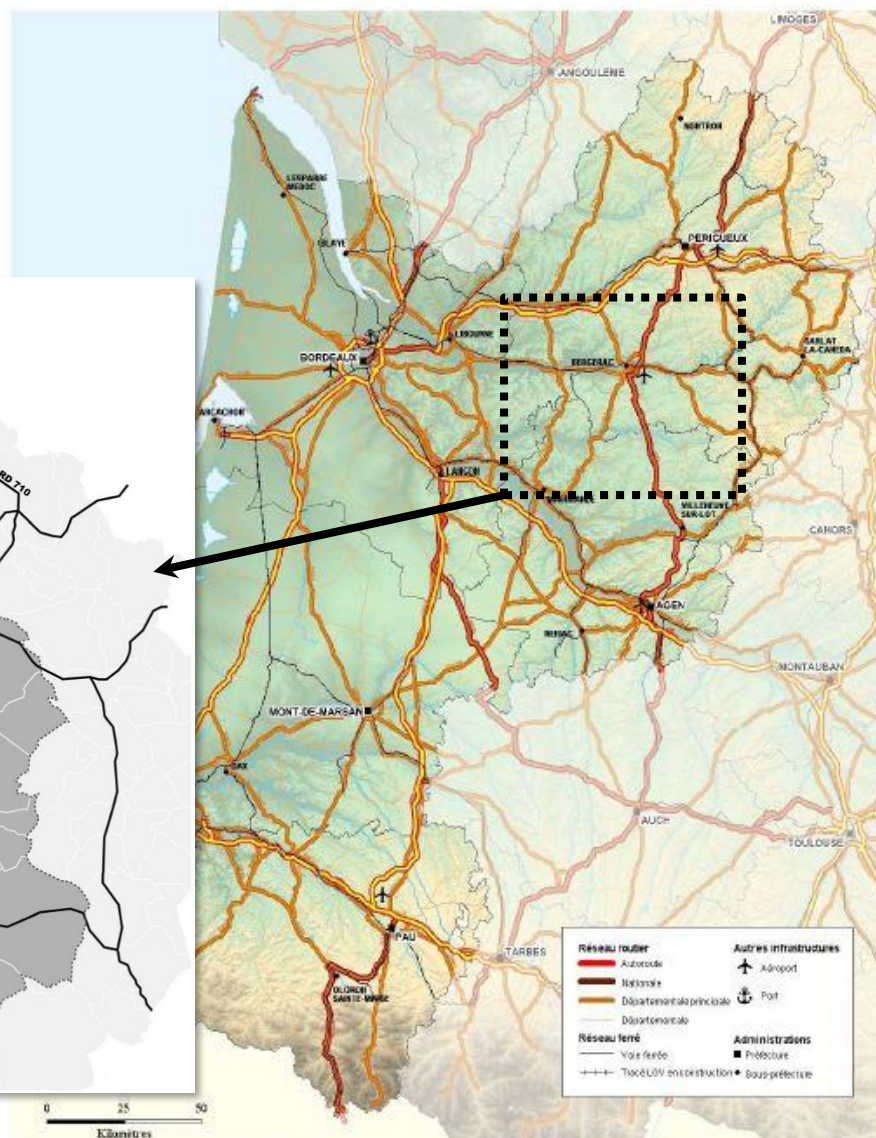
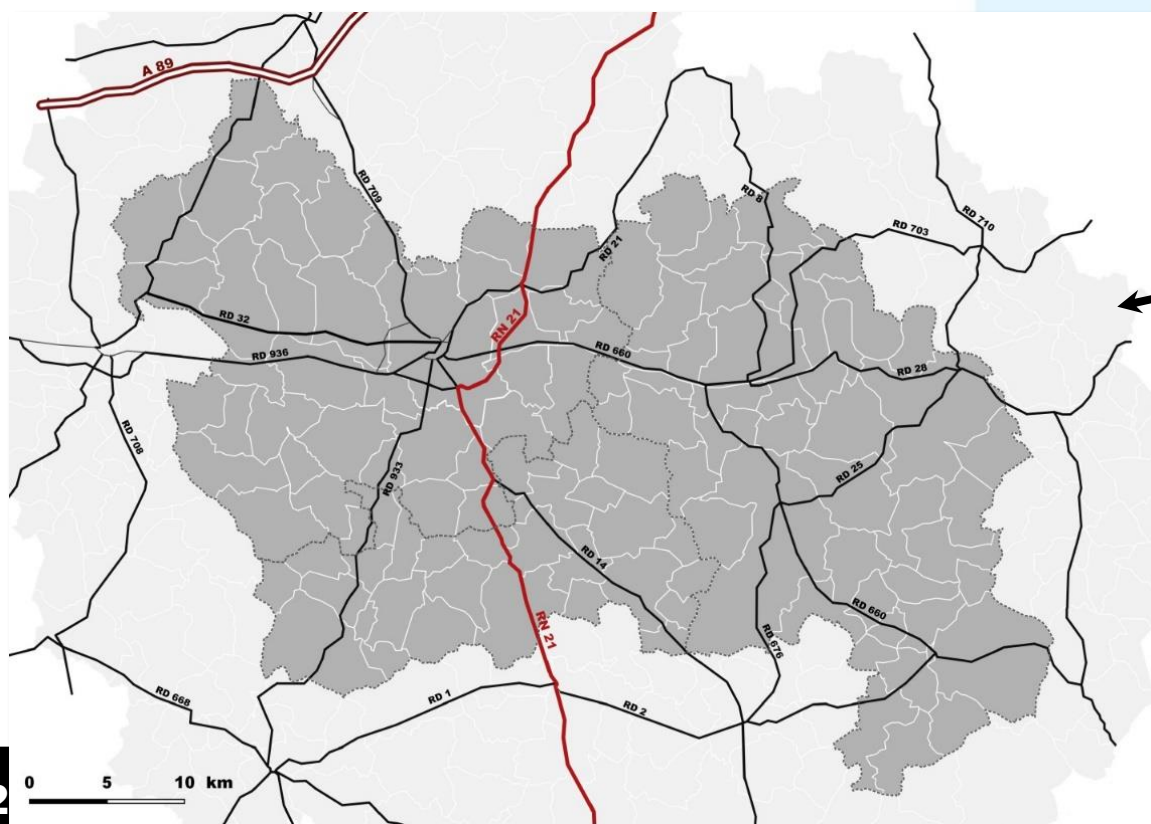
LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

• Les liaisons Ouest

L'axe historique est la RD 936 qui suit la vallée de la Dordogne pour rejoindre Bordeaux (via Sainte Foy la Grande) et l'A10 (Bordeaux-Paris) en passant par Libourne (RD 670). Avec l'arrivée de l'A 89, le gain de temps est d'environ 15 minutes si l'on emprunte la RD 709 pour rejoindre l'autoroute au niveau l'échangeur des Lèches (direction Mussidan). La RD 936 est une voie qui, du fait de nombreuses zones urbaines traversées, impose des temps de parcours conséquents, la réorganisation des flux entre la RD 936 et la RD14 (route du pied de coteaux) mérite d'être étudiée.

• Les liaisons Est

À l'Est, plusieurs départementales (RD 660, RD 29, RD 25, RD 703, RD 57) suivent la vallée de la Dordogne pour rejoindre Sarlat. La liaison de la vallée de la Dordogne reste peu performante malgré sa vocation de desserte d'intérêt régional. L'amélioration des temps de parcours entre Lalinde et Bergerac reste un enjeu important, compte tenu des nombreux échanges entre les bassins de vie et d'emplois.



L'accessibilité externe de Bergerac demeure insatisfaisante, malgré les nombreuses routes départementales qui drainent le territoire. Le réseau routier départemental se présente sous la forme d'une étoile convergeant en direction du pôle urbain bergeracois, ce qui représente une gêne importante pour le trafic de transit et le trafic local. Le Bergeracois reste pour le moment à l'écart des grands axes autoroutiers que sont l'A 89 et l'A 62. En effet, l'éloignement de la ville de Bergerac avec l'A 89 contribue à sa situation d'enclavement. L'A 89 (aussi appelé La Transeuropéenne) relie Bordeaux à Lyon via Clermont-Ferrand. Cette autoroute transversale a été voulue comme un outil de désenclavement du centre de la France et de liaison plus rapide entre les agglomérations Lyonnaise et Bordelaise. Le tableau ci-dessous met en évidence les distances et temps de parcours nécessaires pour rejoindre les principales agglomérations et métropoles voisines : (Source : www.viamichelin.fr)

L'accès à l'A62 est, lui aussi, peu aisé (route de Marmande RD 933). Cet axe est pourtant important puisqu'il relie les principales métropoles du Sud-Ouest de la France. Il est important d'analyser les possibilités de modernisation de cet axe majeur.

	Temps (VL)	Distance	Vitesse moyenne (en VL)
Bergerac > Paris	6h13	593 km	98 km
Bergerac > Toulouse	3h13	210 km	70 km
Bergerac > Bordeaux	1h32	118 km	78 km
Bergerac > Clermont	3h28	289 km	82 km
Bergerac > Périgueux	0h54	51 km	50 km
Bergerac > Limoges	2h23	204 km	85 km

L'accès à l'A 20, via Cahors, est compliquée, même si cela reste l'accès autoroutier le plus proche pour une partie des communes de l'Est du territoire du SCoT.



▣ Des attentes et des réflexions en cours pour renforcer la desserte externe et interne du territoire du SCoT

- **La liaison A89 - Bergerac**

L'autoroute A 89 s'inscrit dans la grande liaison transversale Est-Ouest Bordeaux / Clermont-Ferrand / Lyon / Genève et permet de relier au cœur de l'Europe, la façade atlantique et le Sud-Ouest de la France. Elle se rattache à l'est de Clermont Ferrand à l'autoroute A7 et à l'est de Bordeaux au niveau de la RN 89 (2 x 2 voies entre la rocade et Libourne).

- **La traversée centrale des Pyrénées et l'axe EURO 21**

La RN 21 est concernée par un projet de mise à 2 x2 voies pour contribuer au rééquilibrage et à la redynamisation des territoires. La mise à 2 x 2 voies de la RN 21 renforcera la multimodalité grâce à un projet commun EURO21 / TCP (Traversée centrale Ferroutière des Pyrénées). Ce projet permettrait à terme de réintégrer des zones mal desservies, comme le Bergeracois, dans les dynamiques régionales.

- **Le contournement Est de Bergerac**

La déviation de Bergerac, qui s'étend sur 9,2 km, permet d'améliorer considérablement les problèmes de circulation internes à la ville de Bergerac. Elle débute au Nord sur la commune de Lembras, traverse les coteaux de Pécharmant puis la Dordogne pour se raccorder à la RN 21 au Sud de Bergerac.

Le contournement Est de Bergerac a permis d'améliorer significativement les déplacements Nord/Sud. La RN 21 est aujourd'hui un axe relativement rapide qui évite la plupart des agglomérations, hormis celle de Périgueux.

- **La RD 660 - Aménagement de la Voie de la Vallée de la Dordogne Bergerac / Couze**

Les travaux d'aménagement de la Voie de la Vallée, liaison Bergerac-Couze, déviation de la RD660, ont été déclarés d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 4 février 2003 qui a été définitivement annulé après un long contentieux administratif suite à la dernière décision du Conseil d'Etat du 8 janvier 2016.

Par délibération du 29/02/2016 le Département confirme la volonté départementale d'aménager la liaison routière Bergerac – Couze, décide en conséquence de renouveler la prise en considération de la déviation de la Route Départementale n°660 entre Bergerac et Couze, et a relancé les études en vue d'une nouvelle D.U.P.

- **Le dévoiement de la RD19 – Servitudes aéronautiques**

Afin de respecter plusieurs exigences réglementaires européennes et nationales, le Département envisage le dévoiement de la RD 19. Aujourd'hui, le gabarit routier de la RD 19 perce les surfaces de dégagements aéronautiques imposées de l'aérodrome Bergerac-Roumanière, au niveau de son tronçon couvert par les trouées d'atterrissage et de décollage Est.

Le projet du nouveau tracé a été intégré dans le dossier d'étude de la DUP de Bergerac-Couze.



- **La liaison Gabanelle – Bergerac et Saint-Laurent-des-Vignes**

Toujours en vigueur, une bande d'étude a été instaurée depuis 2008 pour la liaison « Gabanelle-Rabier ». Dans l'attente, la sécurisation du carrefour entre la rocade de Bergerac et la route de Saint-Laurent-des-Vignes est toujours en vigueur.

- **La RD 14 dans le sud Bergeracois**

Un aménagement de six réhausséments de chaussée accompagnés d'une signalisation de limitation de vitesse à 50 km/h a été réalisé entre son intersection avec la RD 933 et le département de la Gironde. Cet équipement est mis en place à titre expérimental. Un bilan sera établi fin juin 2017, pour le pérenniser le cas échéant.



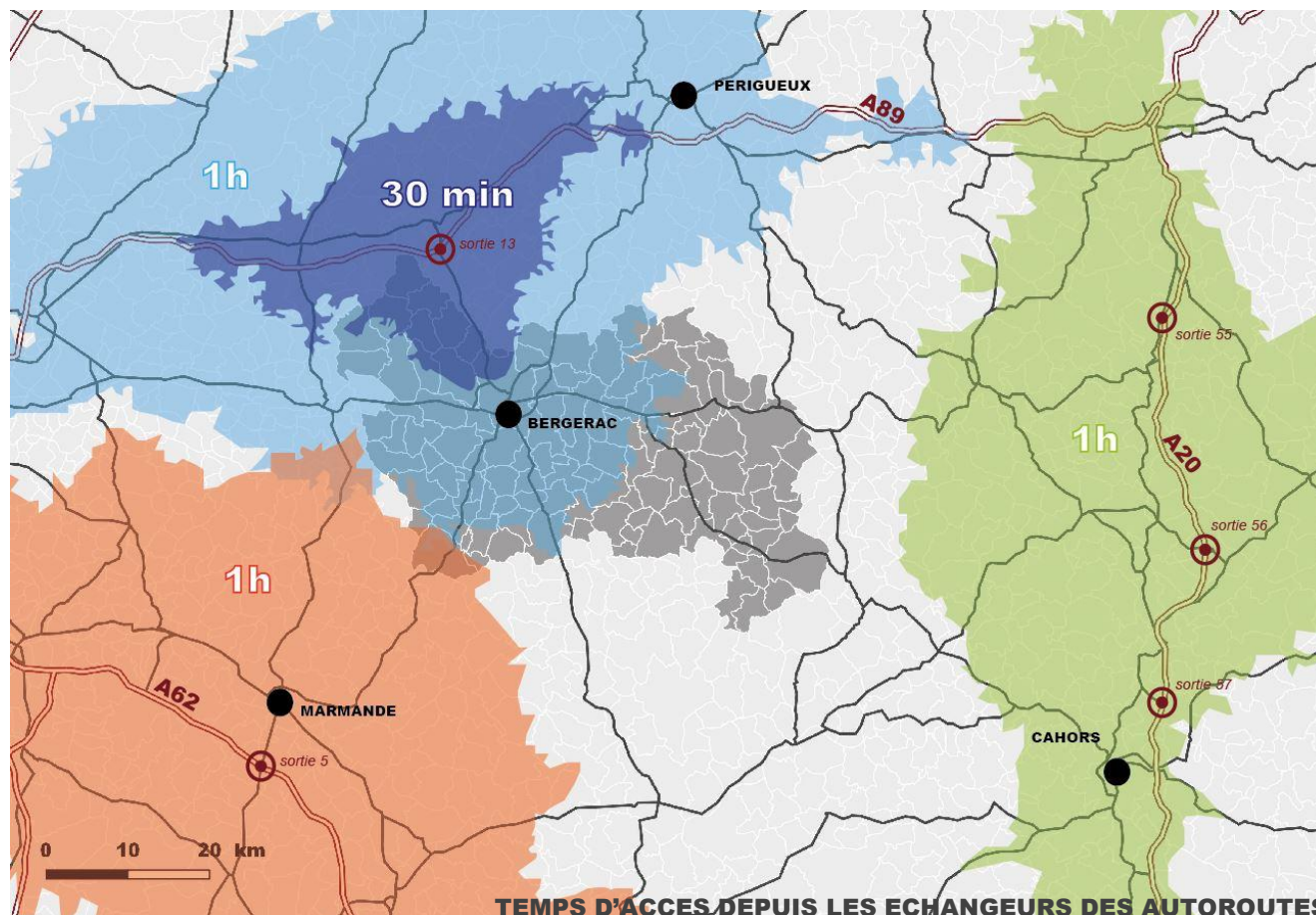
□ Un accès inégal au réseau autoroutier

La carte des isochrones ci-dessous permet une analyse plus fine des temps d'accès nécessaire pour relier les échangeurs les plus proches :

- l'échangeur de Mussidan Est (sortie n°13) sur l'A 89,
- l'échangeur de Marmande (n° 5) sur l'A 62,
- les échangeurs de Cahors Sud sur l'A 20 (sorties n°55, 56 et 57).

Ces temps d'accès sont inégaux en fonction de la localisation sur le territoire. On remarque clairement que les temps d'accès des réseaux autoroutiers restent importants pour de nombreuses communes (+ de 30 mn).

Si l'aménagement des axes autoroutiers a suscité une forte attente de désenclavement, certains secteurs restent encore en marge aujourd'hui et ont le sentiment de ne pas bénéficier des impacts positifs de ces infrastructures périphériques.



TEMPS D'ACCÈS DEPUIS LES ÉCHANGEURS DES AUTOROUTES SITUÉES À PROXIMITÉ DU TERRITOIRE DU SCOT

(Géoportail ; Citadia, 2017)



▣ Des axes classés « route à grande circulation »

Selon le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation, voici ci-dessous les infrastructures classées à grande circulation sur le périmètre du SCOT du Bergeracois.

La construction le long de ces voies en dehors des parties urbanisées devra respecter l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme (interdiction de construction dans une bande de 75m le long des voies à grande circulation). Les voies précitées sont empruntées par les transports exceptionnels, notamment la RD 936. La RD 32 appartient également au réseau des transports exceptionnels, mais présente des caractéristiques limitées notamment dans la traversée de Bergerac obligeant les transports exceptionnels de grande longueur à se diriger vers Le Fleix et à emprunter la RD 20. La RD 936 E1 qui s'est substituée à la RN 21 dans la traversée de Bergerac devra encore supporter un trafic de transports exceptionnels, notamment les convois qui excèdent les hauteurs d'ouvrages situés sur la RN 21.

La traversée de Mouleydier et de Creysse reste complexe, notamment pour les véhicules poids-lourds.

▣ Des problèmes de sécurité sur certains axes



Les voies à grande circulation présentent une dangerosité importante, notamment aux abords du cœur d'agglomération et sur les traversées des villes et villages. L'accidentologie est réduite par rapport à la décennie passée grâce à la modernisation et à la sécurisation de certains axes (notamment la rocade bergeracoise) mais la sécurité reste un problème sur l'axe Bergerac/Lalinde, sur la RN21 dans les traversées de village et aux principaux carrefours (voie très roulante, problème de vitesse récurrent), sur l'axe Bergerac/Gardonne (longues portions urbaines). A une moindre échelle, la RD32 (Bergerac/La Force) pose également d'importants problèmes de sécurité.

La sécurisation des axes routiers majeurs est un enjeu à pointer même si les réponses à apporter ne sont pas du ressort du SCOT.

II. MOBILITES ET DESSERTES INTERNES

1. Une desserte interne essentiellement orientée sur l'utilisation de la voiture

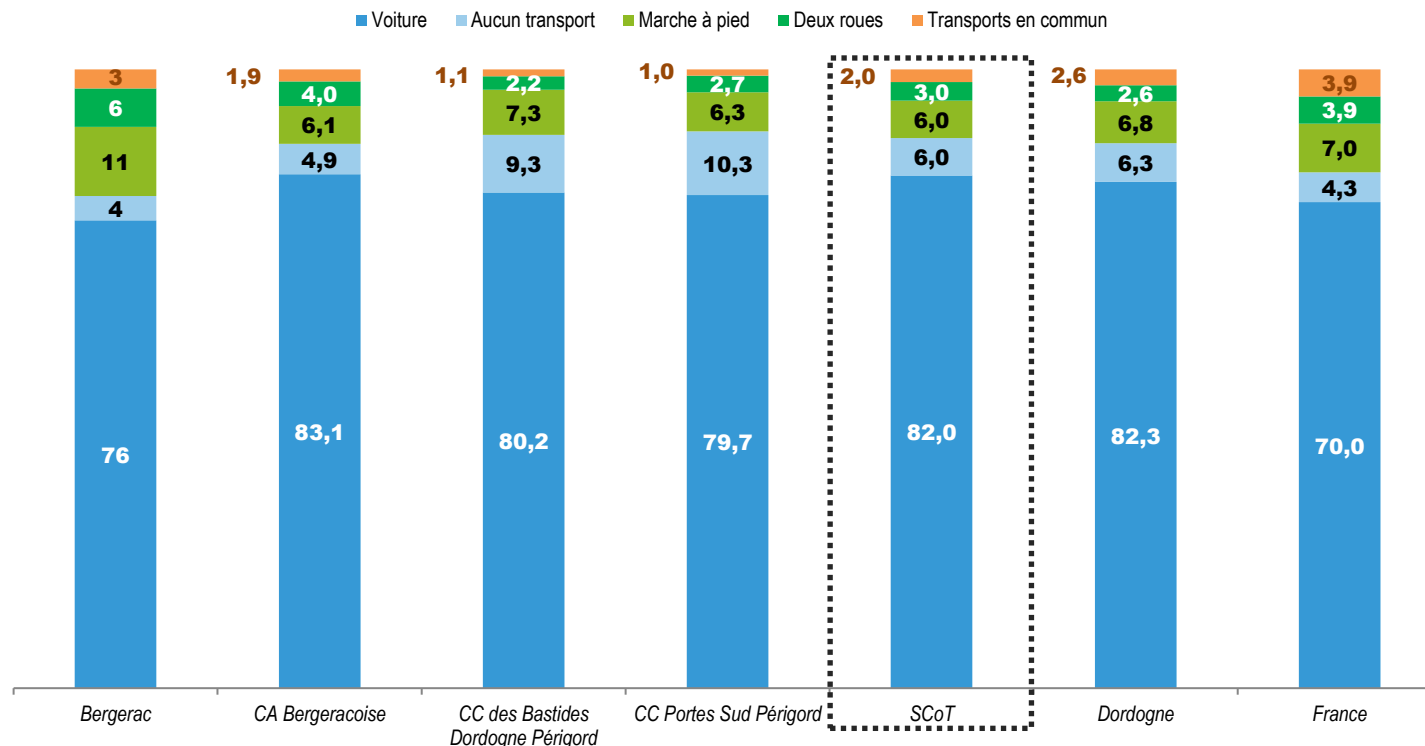
▣ Des déplacements principalement réalisés en véhicule individuel

A l'image du reste du territoire français métropolitain, le véhicule individuel est le mode de transport qui a connu le plus fort développement ces dernières décennies. La grande majorité des ménages des communes rurales disposent d'au moins une voiture.

Les déplacements quotidiens liés à l'emploi et à la consommation sont nombreux, notamment vers l'agglomération de Bergerac, et entre Bergerac, Périgueux et Bordeaux.

Le faible maillage du réseau Transports Collectifs, la configuration rurale du territoire ou bien encore la péri-urbanisation expliquent en partie cet usage quasi exclusif de la voiture individuelle.

TYPLOGIE DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS DES ACTIFS EN 2013
(INSEE RGP, 2013)



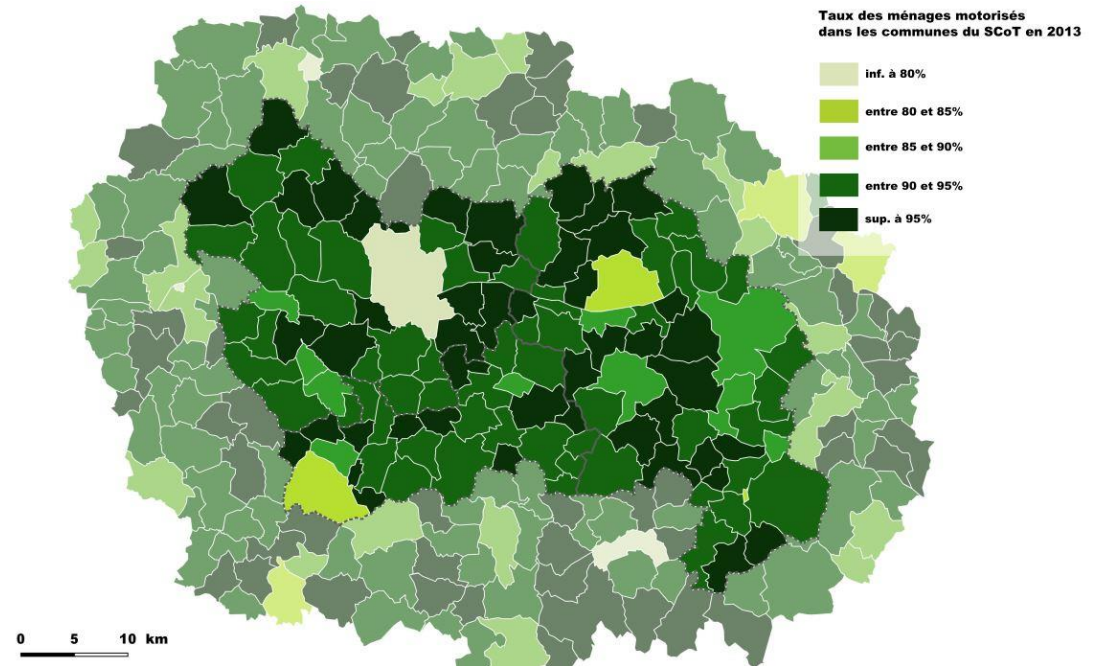
Les transports urbains de la CAB permettent pour l'instant uniquement la desserte interne de cette dernière. Ils sont globalement peu développés. Depuis le 01/01/2013, l'Autorité des Transports a évolué dans le cadre de la mise en place de la Communauté d'Agglomération.

Dans les communes rurales, l'usage de la voiture est nécessaire pour accéder à la plupart des services, commerces et emplois. Sur le pôle urbain de Bergerac, le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de Plan Global de Déplacements (PGD) souligne que l'élément mis en avant pour justifier l'usage de la voiture reste la souplesse de ce mode de transport. Ainsi :

- dans le pôle urbain (Bergerac), l'automobile est plébiscitée pour le confort ;
- dans les zones plus rurales, l'automobile est sollicitée parce qu'il n'y a pas d'offre de substitution.

La motorisation des ménages est très importante. La cartographie permet de constater que les ménages situés sur la première et seconde couronne de Bergerac bénéficient d'un fort taux de motorisation. La ville de Bergerac constitue le point central du territoire polarisant la grande majorité des flux de déplacements. Ces derniers s'effectuent donc en voiture et Bergerac en tant que polarité (équipements, commerces, services, emplois,...) supporte l'intensité et la concentration des trafics automobiles.

MOTORISATION DES MENAGES EN 2013 (INSEE RGP 2013)

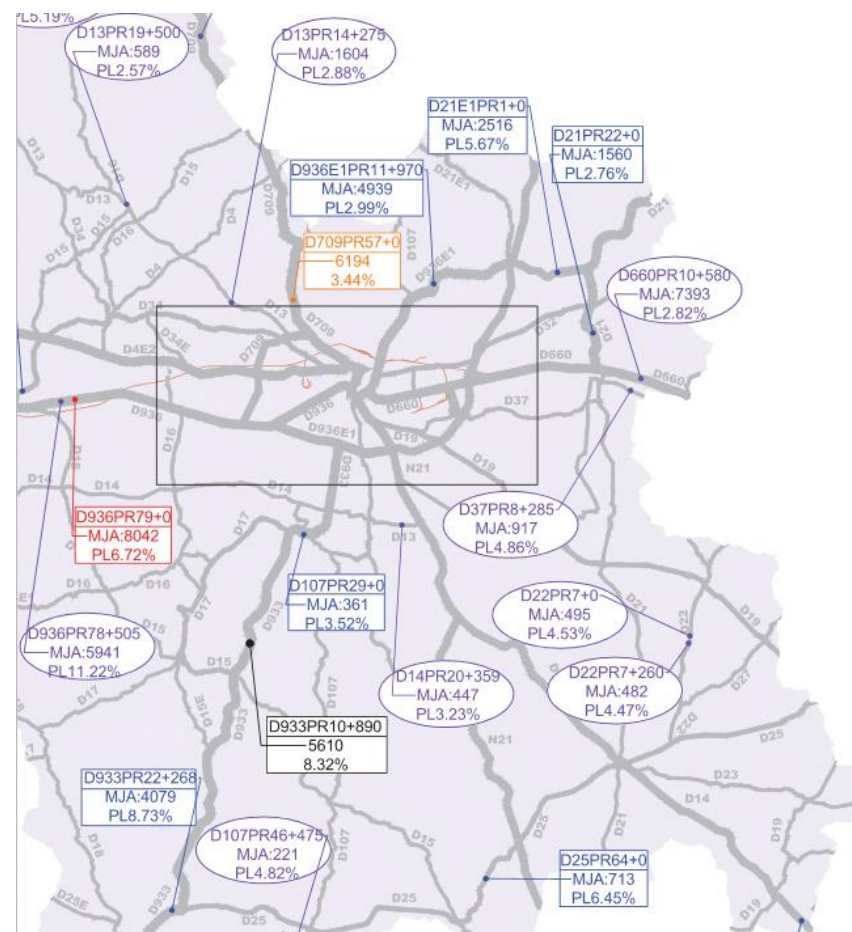


LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

La carte ci-contre présente les différents comptages (permanents, tournants, ponctuels,...) sur l'ensemble du réseau routier de l'unité agglomérée de Bergerac. Force est de constater que l'axe le plus fréquenté est la RD 936 « Voie de la Vallée de la Dordogne » : Bergerac / Libourne / Bordeaux. Ce dernier enregistre près de 10 000 véhicules/jour en moyenne. Les autres axes de la vallée RD 32 et RD 660 notamment, enregistrent respectivement 4500 et 6500 v./j. en moyenne. Un public captif pourrait être à terme en partie réorienté sur le réseau de TER pour permettre un transfert modal vers un mode de transports plus respectueux de l'environnement et freiner ainsi les émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

Les autres axes structurants sont :

- **RN 21** : Agen / Villeneuve sur Lot / Bergerac / Périgueux vers Paris (environ 6500 à 7200 v./jour, avec un pic à 12800 v./jour à la hauteur du pont de la Dordogne)
- **RD 933** : Bergerac / Eymet (environ 9 000 v./jour au niveau de la rocade, puis 4000 v/j à l'entrée d'Eymet)
- **RD 709** : Mussidan / Bergerac (environ 9 000 v./jour à l'entrée de l'agglomération, 6000 v/j en remontant plus vers le nord)



2. L'augmentation du trafic automobile dans le pôle urbain de Bergerac

Le réseau routier sur le territoire Bergeracois est en étoile depuis Bergerac. Les échanges Est/Ouest (Lalinde, Sainte-Foy la Grande) et Nord/Sud (Périgueux vers Agen ou Marmande) sont très importants.

Les axes les plus fréquentés correspondent à la « rocade » qui dessert les principaux pôles (d'emplois, d'équipements, de services et de commerces, d'enseignements,...) générateurs de flux. De nombreux tronçons de la RD 936 A supportent plus de 10 000 v./j. en moyenne.

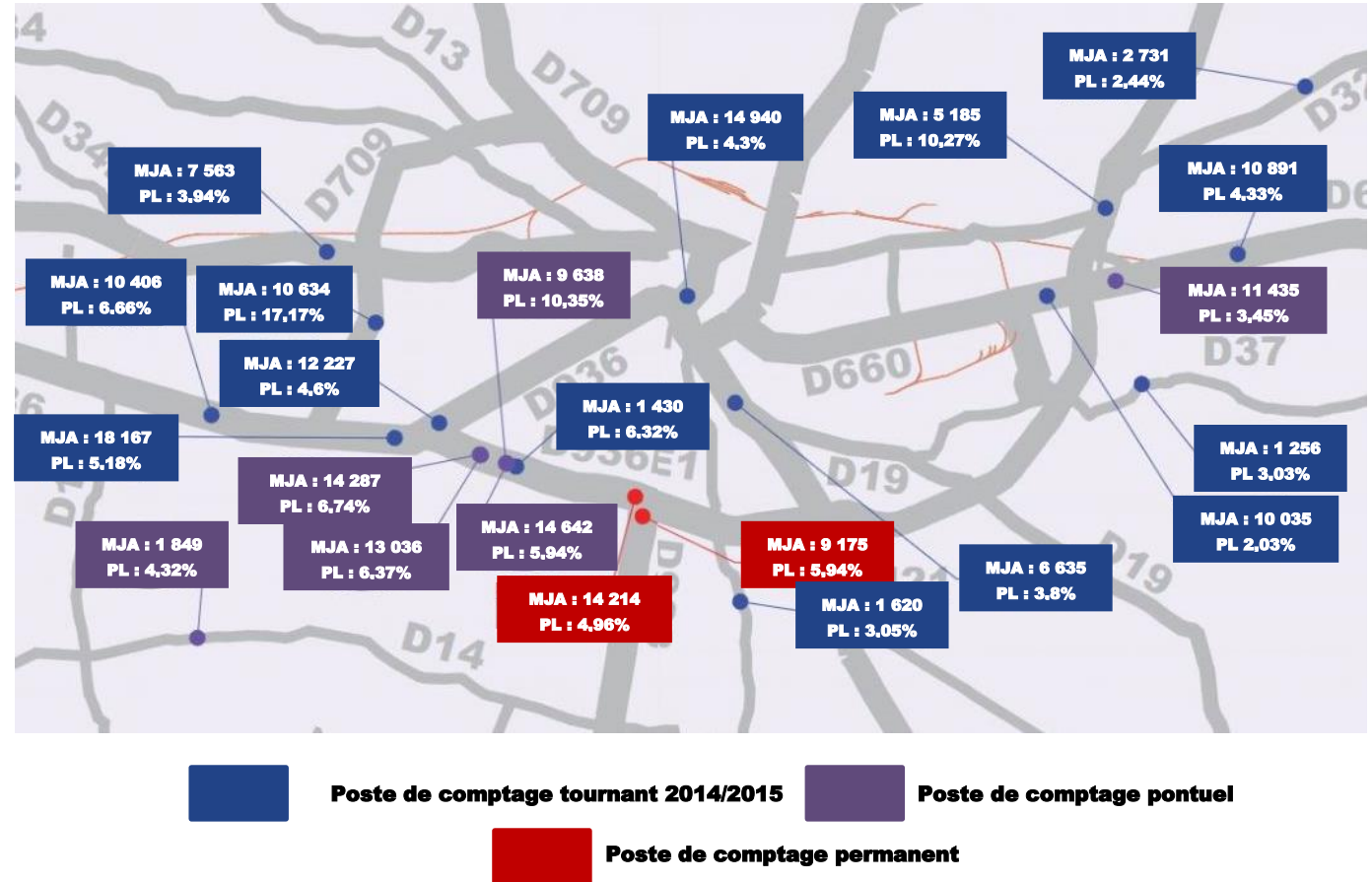
On peut constater qu'à l'échelle de l'agglomération, la circulation est plus dense au Sud de la Dordogne. Le secteur de la Cavaille (entrée Sud-Ouest de Bergerac) est très fréquenté et le pont qui permet de relier la RD 709 est devenu très rapidement un axe majeur.

Des comptages routiers (VL et PL) ont été réalisés à partir des giratoires de Bergerac vers les autres destinations que sont : Périgueux, Libourne et Eymet. Le trafic le plus important est comptabilisé sur la branche en direction de Libourne (dont 5,2 % de PL), vient ensuite la branche en direction d'Eymet (dont 5,9 % de PL) et dans une moindre mesure, la branche en direction de Périgueux (dont 10,3 % de PL).

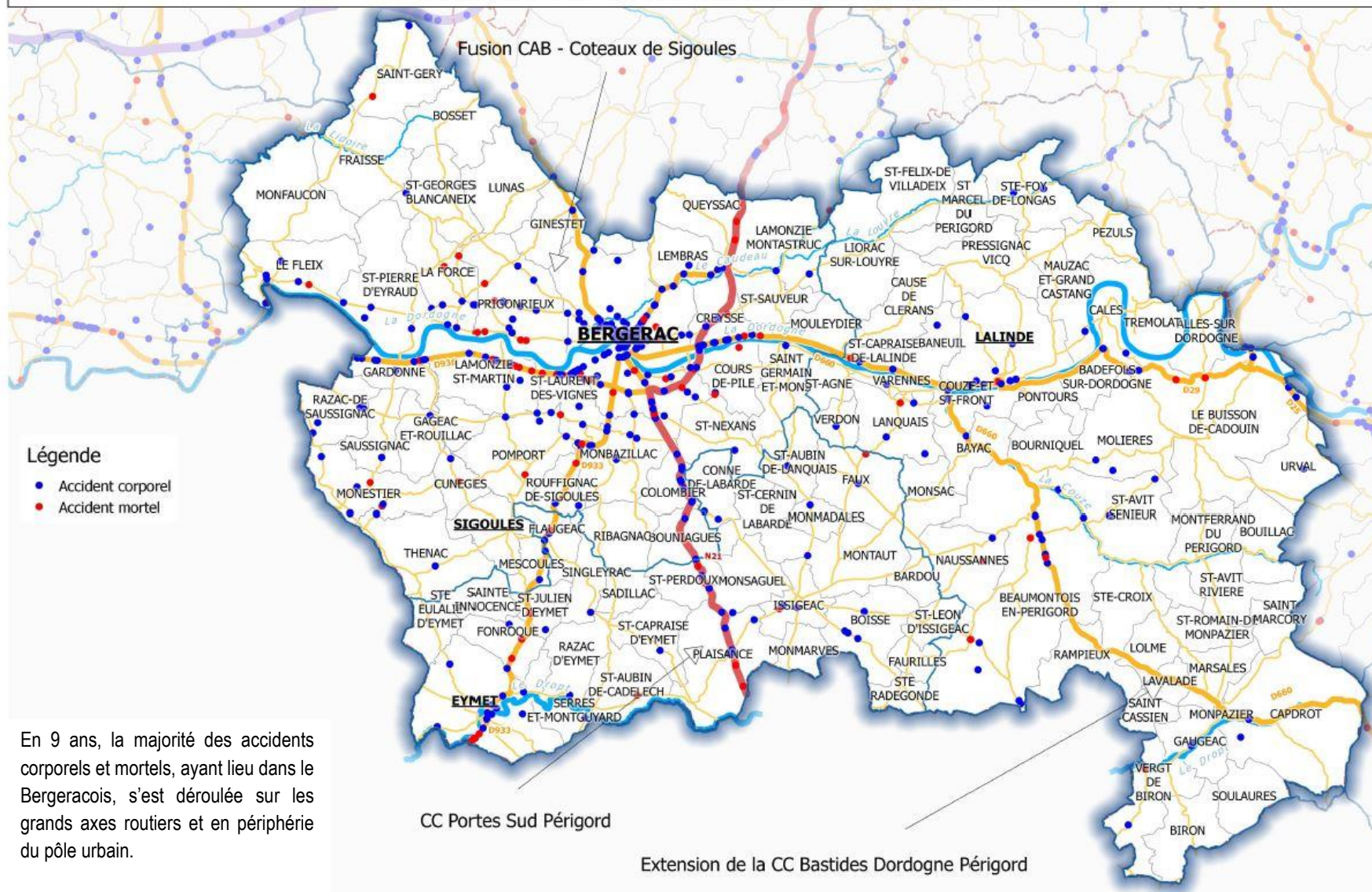
Les comptages indiquent par ailleurs, une affluence des VL pendant la période estivale (juillet & août), ainsi qu'une nette augmentation du trafic de PL sur l'ensemble des axes routiers du Bergeracois et plus largement, sur l'ensemble du réseau routier du département de la Dordogne.

COMPTAGES ROUTIERS EN 2015 SUR LE SECTEUR DE BERGERAC

(Conseil Départemental de la Dordogne)



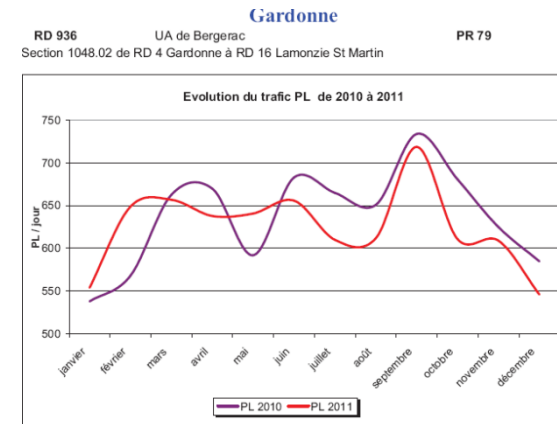
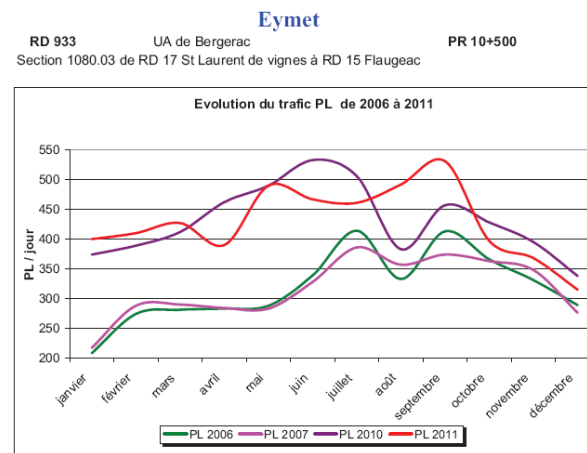
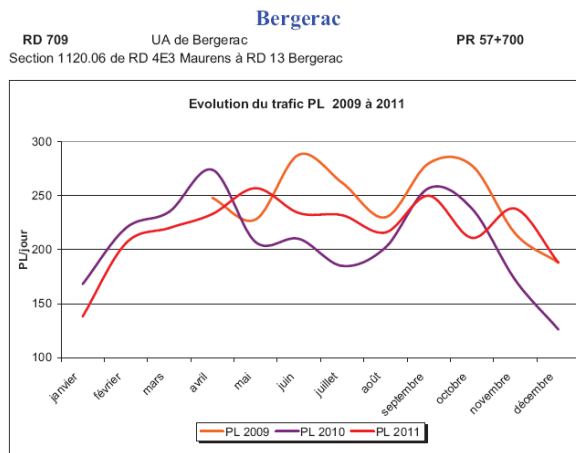
SCOT Bergeracois : Accidents de la route période 2006 à 2015



▣ Les trafics de marchandises en nette augmentation

Sur le territoire du Bergeracois, les principaux axes empruntés pour le transport de marchandises sont la RN 21, la RD 936 (en direction de Bordeaux), la RD 709 (en direction de l'A89), la RD 933 (en direction d'Eymet), la RD 660 (vers Sarlat). L'évolution de la part modale entre le fret et la route montre une nette augmentation du trafic routier pour le transport de marchandises.

Le trafic de poids lourds est en constante augmentation sur l'ensemble des axes routiers structurants du territoire, à quelques exceptions près, notamment sur la RD 709, où la fréquentation des Poids Lourds a baissé de 0.1 point, mais aussi, sur la RD 936 (entre Gardonne et Lamonzie Saint-Martin), où la fréquentation des PL a baissé quant à elle, de 0,2 point.

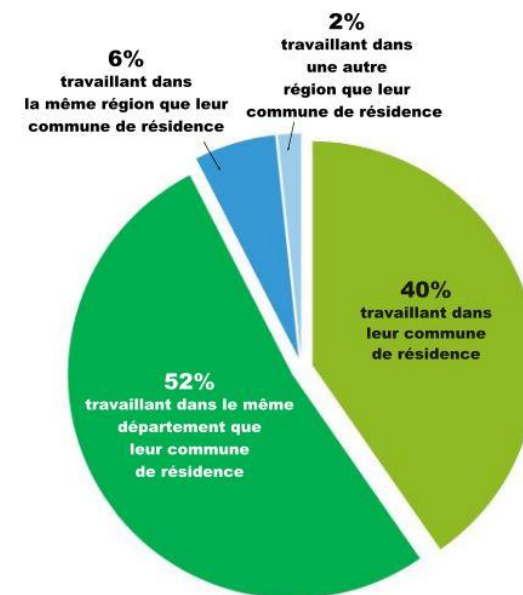


COMPTAGES ROUTIERS POIDS LOURDS EN 2011 (Conseil Départemental de la Dordogne)

□ D'importants déplacements liés à l'emploi

Sur le territoire du SCoT, 60 % des actifs ne travaillent pas dans la commune où ils résident. Les navettes domicile-travail ont augmenté ces dernières années avec une intensification des flux. En plus d'être plus nombreux, les déplacements domicile-travail augmentent en distance car les lieux de travail et de résidence sont de plus en plus éloignés. Ceci est la conséquence directe d'un étalement urbain qui gagne du terrain vers les communes limitrophes et périphériques (coût du foncier moins élevé que sur Bergerac, offre en logement importante, et recherche de qualité de vie).

Les relations domicile-travail s'inscrivent de plus en plus dans des bassins largement supra-communaux, à l'échelle d'un secteur d'emploi. Les cartes de dispersion des actifs, résidant dans une commune et travaillant dans une autre, montrent ce phénomène (cf. pages suivantes).



LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DU SCoT EN 2013

(INSEE RGP 2013, CITADIA Conseil)



□ L'origine des principales navettes domicile – travail sur la partie agglomérée

La carte ci-contre localise les « poches » d'emploi de Bergerac, qui sont à l'origine des nombreuses navettes domicile/travail sur le territoire du SCoT.

Cette carte donne deux types d'informations :

- le nombre d'emploi de chaque secteur donne une indication sur les flux quotidiens qu'ils génèrent (domicile- travail) ;
- Le secteur d'activité, nous informe sur le motif de déplacement lié à chaque zone (flux non-obligés).

Ainsi, on remarque un axe fort Est-Ouest avec deux poches importantes :

- Sud-Ouest (800 emplois)
- Est (1 600 emplois).

Le SCoT doit être force de proposition pour mener des actions importantes pour limiter les besoins en déplacements (rapprochement des activités, des logements et des équipements) et favoriser un report modal des véhicules individuels vers les transports collectifs et les modes doux. Les différents acteurs compétents dans le domaine des transports devront se concerter pour développer et structurer l'offre existante et rechercher un développement cohérent, notamment avec la mise en place d'un Plan Global de Déplacements (PGD) à l'échelle de l'agglomération bergeracoise.

Source : Diagnostic du PGD de la Ville de Bergerac, ITER



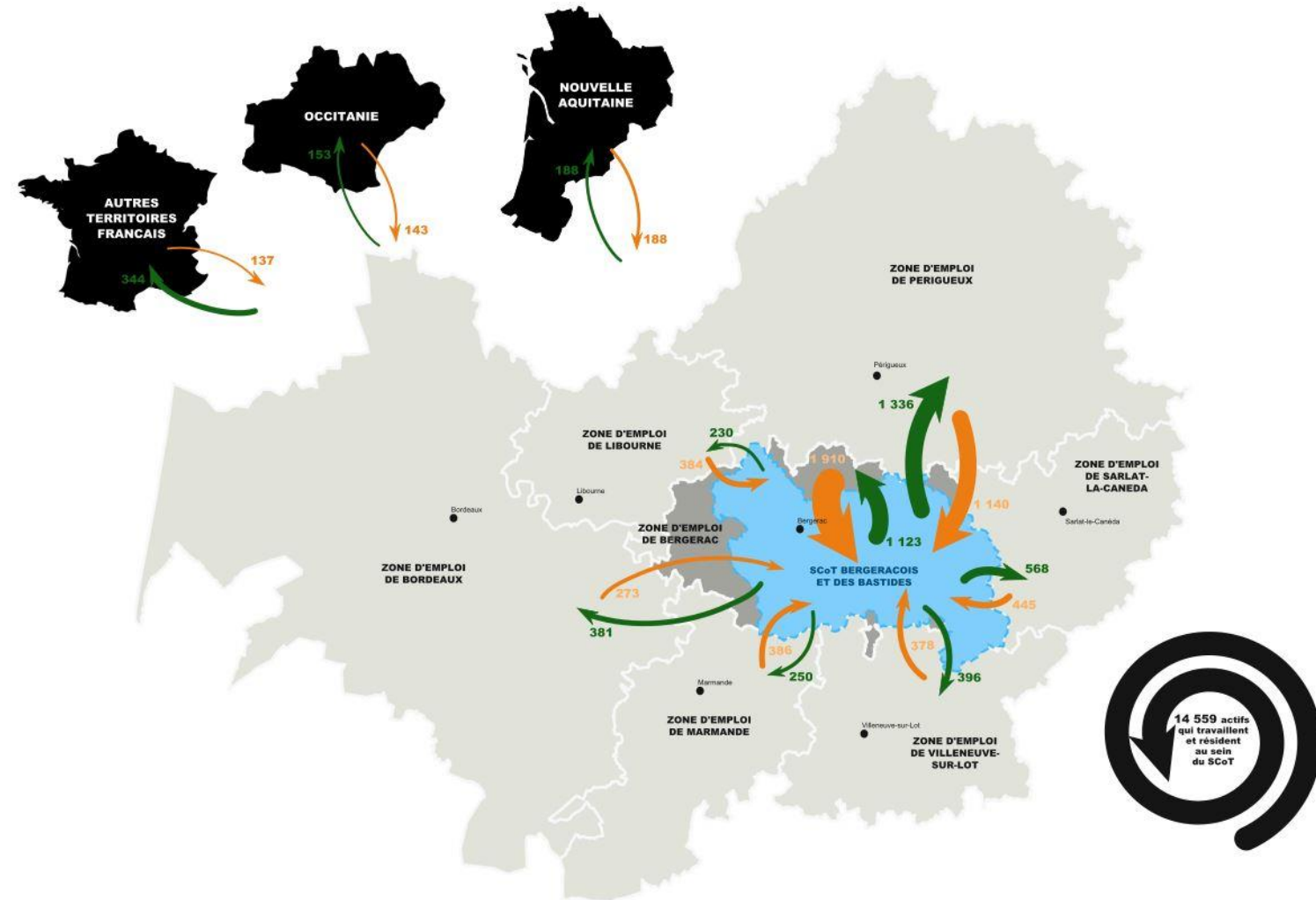
L'un des enjeux majeurs du SCoT est de veiller à limiter les besoins en déplacements et à réduire la consommation foncière à des fins urbaines tout en préservant la qualité et le cadre de vie auxquels aspirent les populations qui viennent s'installer sur le territoire du Bergeracois.



▣ Les échanges « domicile / travail » avec les territoires voisins

Les mobilités des actifs sont également importantes vers les territoires voisins en Dordogne, en Gironde et dans le Lot et Garonne. Une part relativement importante des actifs du Bergeracois vont travailler dans la métropole régionale bordelaise, vers Périgueux ou encore vers Marmande. A l'inverse, de nombreux actifs résidant dans les départements voisins se rendent tous les jours sur le territoire du Bergeracois pour venir travailler. Les mobilités des actifs sont également importantes en provenance des départements voisins, de la Gironde et du Lot et Garonne.

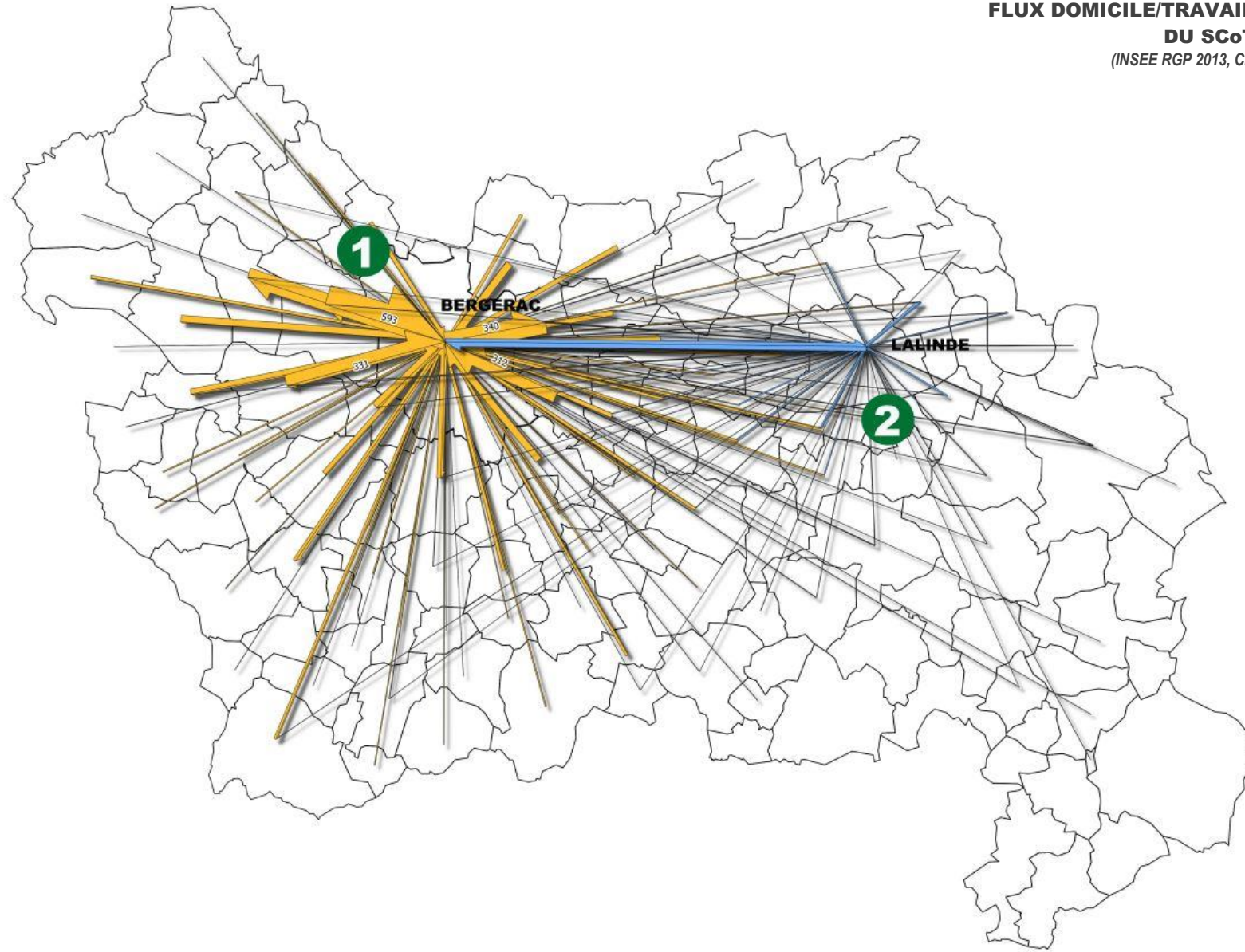
La gestion de ces migrations domicile-travail doit être prise en compte au cœur des réflexions du SCoT du Bergeracois. En effet, la plupart de ces déplacements sont réalisés en véhicules individuels. Une part importante de ces navettes pourrait être reportée sur un système de transports alternatifs bien structurés et efficaces, notamment dans la partie valléenne.



FLUX DOMICILE/TRAVAIL EN 2013
(INSEE RGP 2013, CITADIA Conseil)



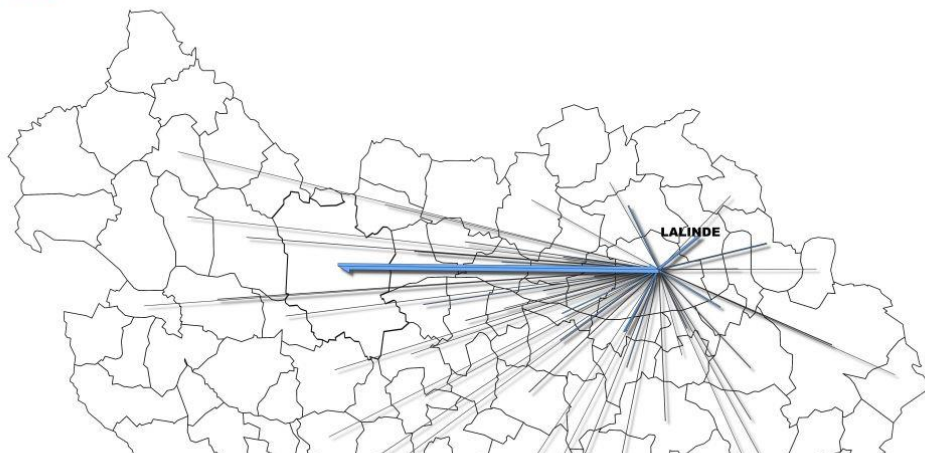
**FLUX DOMICILE/TRAVAIL AU SEIN
DU SCOT EN 2013**
(INSEE RGP 2013, CITADIA Conseil)



1 DEPUIS & VERS BERGERAC



2 DEPUIS & VERS LALINDE





3. Les réseaux de transports en commun et autres modes de transports partagés, une alternative à la voiture individuelle ?

Les transports en communs s'organisent en deux réseaux sur le territoire du SCoT du Bergeracois, assurés par le Conseil Départemental de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération.

▣ Le réseau « Transpérigord » du Conseil Départemental de la Dordogne

Le Conseil Départemental organise et gère les transports sur le département de la Dordogne selon deux axes : le transport scolaire et le transport de voyageurs.

Concernant le transport de voyageurs, le réseau Transpérigord a été restructuré avec une simplification du réseau et la mise en place de 16 lignes reliant les principales villes aux deux plus importantes polarités départementales, Bergerac et Périgueux.

VERS BERGERAC	Heure de pointe du matin (6h-8h30)	Heure creuse du matin (8h30-11h30)	Heure de pointe du midi (11h30 - 13h30)	Heure creuse de l'après-midi (13h30 - 16h30)	Heure de pointe de l'après-midi (16h30 - 19h30)	TOTAL
LIGNE 3	2 (dont 1 uniq. lundi)		3 (dont 2 uniq. mercredi)		5 (dont 2 uniq. vendredi)	10
LIGNE 4	2					2
LIGNE 4A	3 (dont 1 uniq. samedi)		1			4
LIGNE 5	7 (dont 1 uniq. samedi)		1			8
DEPUIS BERGERAC	Heure de pointe du matin (6h-8h30)	Heure creuse du matin (8h30-11h30)	Heure de pointe du midi (11h30 - 13h30)	Heure creuse de l'après-midi (13h30 - 16h30)	Heure de pointe de l'après-midi (16h30 - 19h30)	TOTAL
LIGNE 3	4 (2 uniq. lundi)			1	2 (dont 1 uniq. vendredi)	7
LIGNE 4			1		1	2
LIGNE 4A			2 (dont 1 uniq. mercredi ou samedi)		3 (dont 1 uniq. mercredi)	5
LIGNE 5		1 (uniq. samedi)	5 (uniq. mercredi)			6

Quatre lignes desservent le territoire du Bergeracois, notamment les lignes 3 (Périgueux/Bergerac), 4 (BERGERAC-ROUFFIGNAC-EYMET), 4A (BERGERAC-ISSIGEAC-EYMET) et la ligne 5 (BERGERAC-LALINDE).



Ces lignes de bus au départ ou à destination de Bergerac, permettent la **connexion** avec des villes sur le territoire :

- **la ligne 4 « Bergerac-Rouffignac-Eymet »**, dessert les communes d'Eymet, Fonroque, Flaugeac, Rouffignac de Sigoulès et Bergerac ;
- **la ligne 4A « Bergerac-Issigeac-Eymet »** circule aussi le samedi, et dessert les communes d'Eymet, Saint-Aubin de Cadelech, Plaisance, Issigeac, Bouniagues et Bergerac. Les horaires et fréquences ne sont pas adaptés aux déplacements réguliers puisqu'elle ne fonctionne que le mercredi et samedi principalement.
- **la ligne 3 « Périgueux-Bergerac »** dessert les communes de Bergerac, Lembras, Lamonzie-Montastruc, Saint-Georges de Montclard, Fouleix, Vergt, Eglise-Neuve-de-Vergt, Notre-Dame-de-Sanilhac, Cre@vallée (ZA de l'agglomération de Périgueux) et enfin Périgueux centre. En période scolaire, l'offre est assez conséquente puisque il n'y a pas moins de 10 allers et 7 retours depuis Bergerac. Mais les horaires et les itinéraires ne correspondent pas aux besoins des actifs ;
- **la ligne 5 « Bergerac-Lalinde »** dessert les communes de Bergerac, Creysse, Mouleydier, Saint-Capraise-de-Lalinde et Lalinde. Son amplitude horaire correspond principalement aux rythmes des scolaires et non aux besoins des actifs.

Le réseau interurbain, avec l'offre actuelle, n'est pas suffisamment attractif pour garantir une alternative viable à la voiture individuelle.

Il est important de noter que seule la partie Nord-Ouest ne dispose d'aucun arrêt. Une solution alternative a été mise en place, notamment un transport de substitution par la CAB (Transports A la Demande) pour les habitants de ce secteur.

Sur le territoire du SCoT du Bergeracois, l'ensemble des lignes convergent en direction de la ville centre, Bergerac. Elles sont empruntées très majoritairement par des scolaires et étudiants. Cette situation peut engendrer des dysfonctionnements à proximité des gros établissements scolaires de Bergerac, entre autres, en termes de sécurité et de fluidité du trafic (Lycée Maine de Biran notamment).

Par ailleurs, le réseau « Transpérigord » a récemment mis en accessibilité plusieurs lignes régulières, notamment la ligne 3 « Périgueux/Bergerac », à destination des personnes à mobilité réduite.



▣ Les transports urbains bergeracois

Les transports Urbains Bergeracois (TUB) desservent actuellement l'ensemble du territoire urbain de Bergerac pour répondre aux besoins des usagers. Le réseau s'organise autour d'une seule ligne fixe, un point multimodal et un service de transports à la demande.

• **Les lignes de bus fixes**

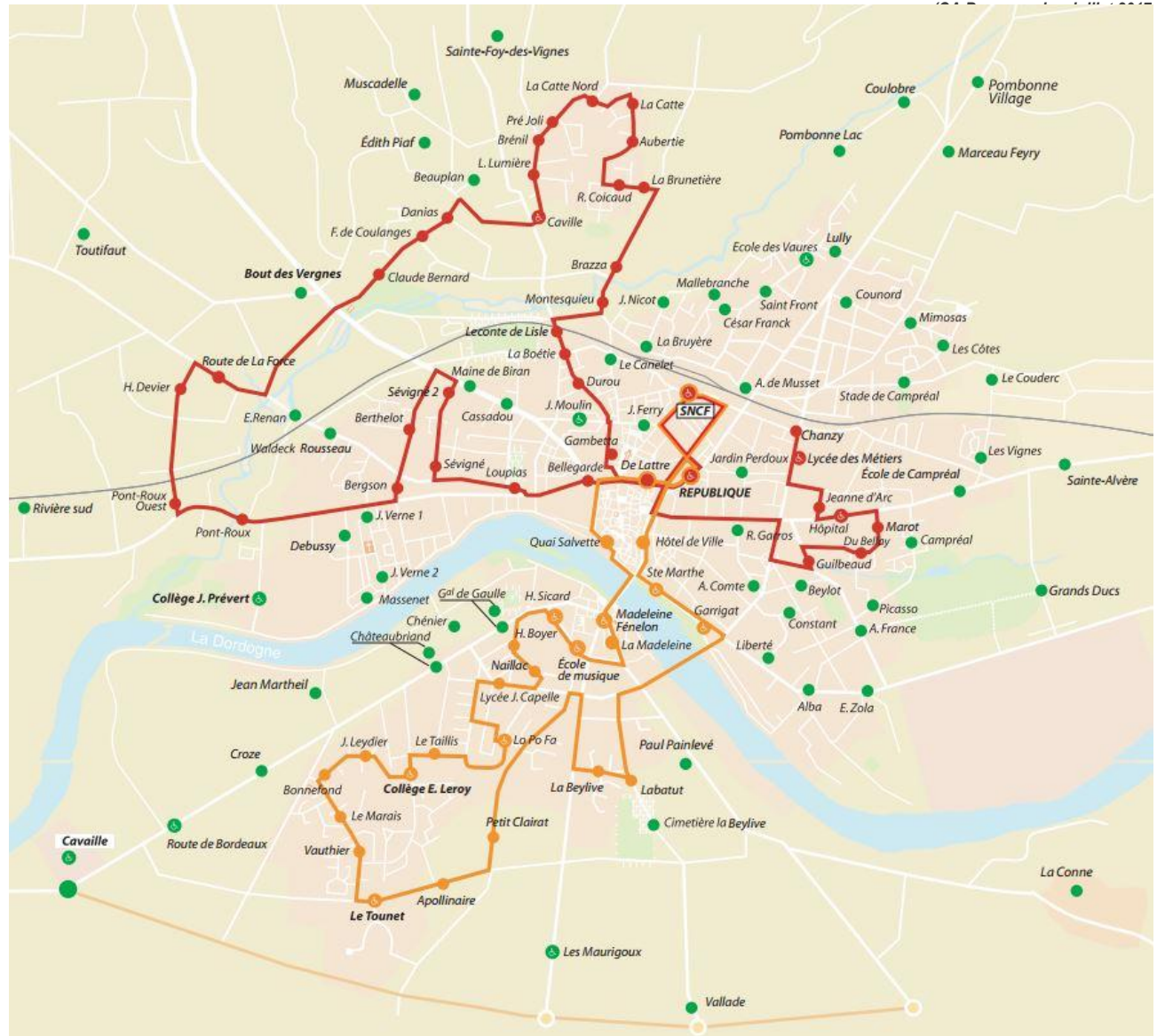
Depuis le 3 juillet 2017, une seule ligne de bus est proposée aux usagers au sein de Bergerac. Cette ligne régulière est divisée en deux circuits ; un desservant la rive droite et l'autre la rive gauche.

La CAB (compétente en la matière depuis le 1^{er} janvier 2013) a également créé depuis le 3 juillet 2017, deux circuits réguliers qui deux fois par jour (matin et soir) desservent respectivement la rive gauche et la rive droite.

Fonctionnant du lundi au samedi, de 8h35 à 19h10, les bus desservent les principaux services publics de la commune de Bergerac (hôpital, pôle multimodal SNCF, sous-préfecture, mairie, pôles commerciaux et commerces du centre-ville).

Les réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du Plan Global de Déplacements envisagent un élargissement du périmètre des TUB, au-delà de la seule ville de Bergerac.

TRANSPORTS URBAINS DE BERGERAC



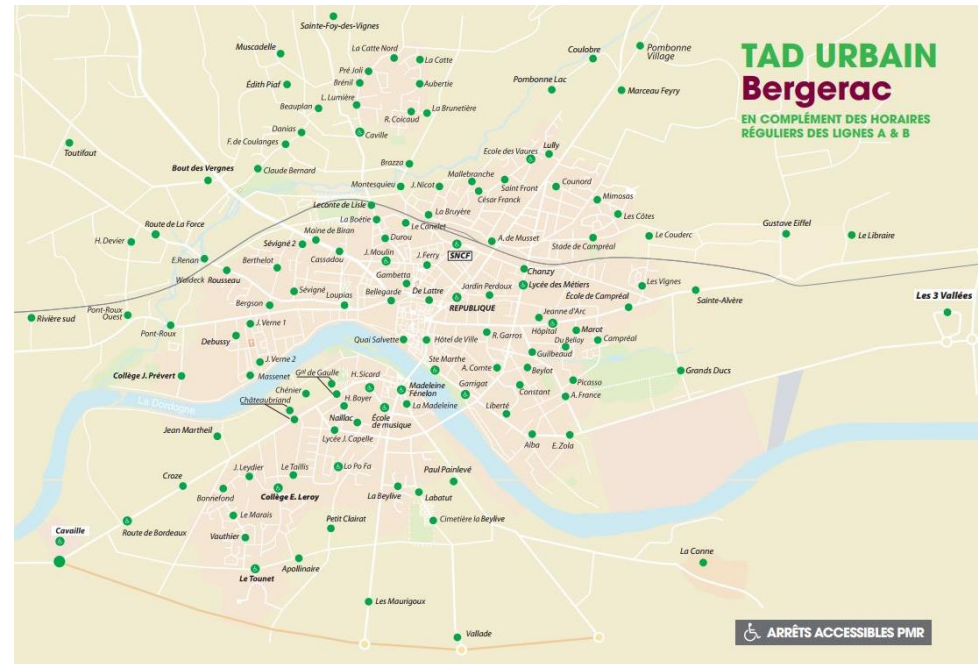
- **Le Transport à la demande (TAD)**

Ce service lancé en 2010, répond aux attentes des Bergeracois et des personnes à mobilité réduite. Les lignes régulières du réseau des Transports Urbains Bergeracois (TUB) privilégient le transport aux horaires scolaires et s'organisent autour de dessertes et horaires fixes.

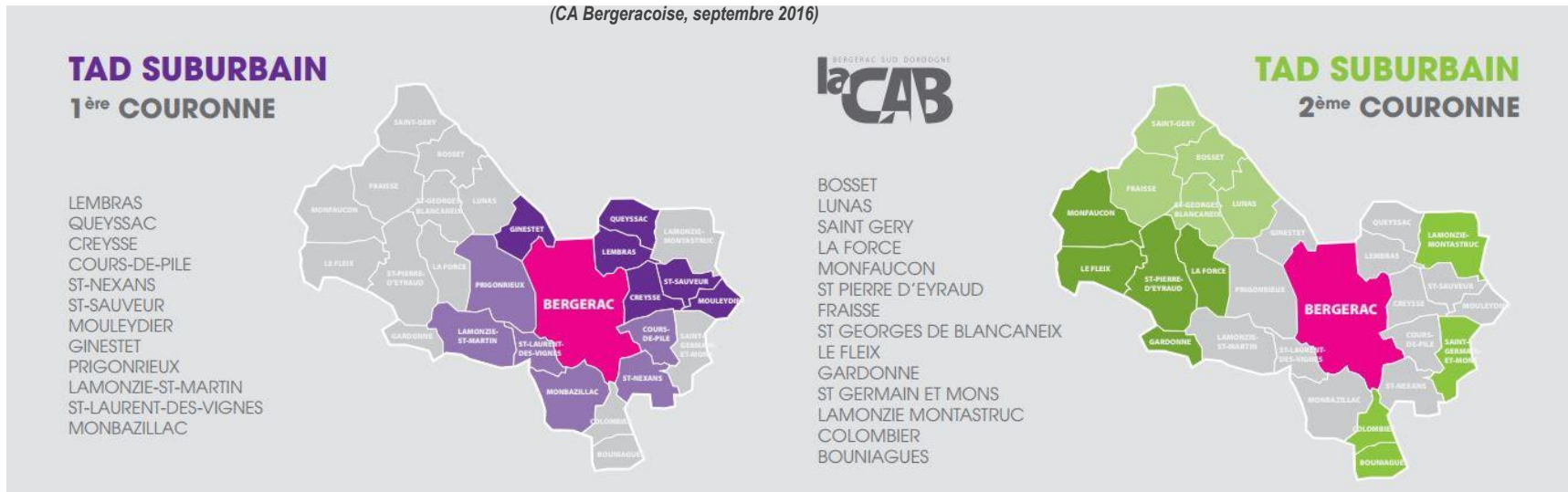
Parce que ces créneaux horaires ne correspondent pas forcément aux besoins des autres utilisateurs potentiels, le service du Transport à la Demande, nommé TAD, a été lancé en complément des horaires réguliers de la ligne de bus. Sous réserve de réservation, le TAD est utilisable toute l'année, du lundi au samedi et de 7h à 19h30. La réservation doit se faire entre 5 jours et 24 heures à l'avance.

Il passe dans la majorité des quartiers de Bergerac et une partie des arrêts est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Un TAD suburbain est également proposé aux usagers. Selon des circuits prédéfinis, il dessert la première deuxième couronne.



TRANSPORTS A LA DEMANDE DE BERGERAC
(CA Bergeracoise, septembre 2016)



• **L'intermodalité depuis la gare de Bergerac**

La gare de Bergerac a été rénovée. La première phase s'est clôturée avec le réaménagement de l'espace externe au bâtiment « voyageur ». Ce réaménagement facilite désormais l'intermodalité entre plusieurs modes : train, vélo, taxi, transports urbains, transports interurbains, marche à pied et voiture (stationnement et dépose minute).

Les abords de la gare sont aménagés avec :

- Une aire de stationnement 2 roues ;
- Une aire dépose minute pour favoriser un usage partagé de la voiture ;
- Un espace de stationnement pour les taxis ;
- Un espace de stationnement pour les vélos acceptés dans les TER ;
- Un accès direct à l'arrêt de bus à proximité de l'entrée de la gare (lignes A et B).

Le volume de stationnement du parking de la gare est important : plus de 140 voitures peuvent y stationner gratuitement. Mais malgré une grande capacité, les parkings sont toujours saturés.

Dans le cadre de la réfection du parvis devant la gare, des bandes cyclables ont été créées pour faciliter l'usage des vélos. Cependant, la continuité n'est pas assurée avec le reste du réseau. Aucune information ni tarification multimodale n'est présente sur le territoire. Les connexions entre la gare et les principaux points générateurs de trafic restent compliquées (hôpital, lycées, centre-ville, pôles commerciaux périphériques, zones économiques, etc.). La finalisation du pôle intermodal sur la gare est un enjeu majeur pour le territoire.



**LA GARE DE BERGERAC ET SON ESPACE DE STATIONNEMENT
POUR LES VELOS**
(Google Maps, juillet 2017)

▣ **Covoiturage, autopartage... Des pratiques peu visibles mais en développement**

Depuis quelques années, le covoiturage s'impose comme l'une des solutions pour se déplacer tout en réduisant les frais de transport des usagers. Plus solidaires, moins coûteux, le covoiturage ou l'autopartage sont des modes de transport fiable et écologique qui permettent de se rendre vers des zones excentrées, peu voire pas desservies par les transports publics. Ce sont aussi des moyens de transport simples et accessibles aux personnes non motorisées, âgées ou handicapées. De nombreuses plateformes gratuites, accessibles sur Internet permettent de mettre en contact conducteurs et passagers entre eux.

Aujourd'hui, la qualité médiocre du réseau THD du territoire ne simplifie pas l'accès à ces plateformes. Pour encourager et faciliter leur utilisation, il est donc nécessaire que les collectivités améliorent le niveau de la desserte numérique.



4. Les modes doux en voie de développement

Les principaux freins à l'usage du vélo sont nettement distincts entre les zones urbanisées et les zones rurales :

- dans les zones urbanisées, les attentes portent principalement sur le développement d'axes sécurisés et d'aménagements cyclables ;
- dans les zones rurales, le relief est souvent présenté comme le principal frein à la pratique qui reste à dominante loisirs.

Toutefois, plusieurs initiatives développées ces dernières années tendent à développer la pratique des modes doux.

□ Le Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes d'Aquitaine⁷

La région Aquitaine était dans les années 2000 une région en avance sur les autres, car elle disposait d'un réseau important de pistes cyclables sur le littoral (Gironde et Landes), développées depuis 1945 par la région. L'adoption d'un Schéma Régional en 2003 a permis d'élargir les actions de la région à tous les départements, et de favoriser de grands axes régionaux et inter-régionaux (aides financières possibles de 25% des études et travaux).

Ce projet reprend comme objectif la réalisation de nombreux axes et notamment les axes des vallées de l'Isle et de la Dordogne. Ce dernier intéresse plus spécifiquement le territoire du SCoT du Bergeracois. La réalisation de la Véloroute de la Vallée de la Dordogne a été actée dans le nouveau Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes, adopté en Mai 2010.

Le projet de **Véloroute Voie Verte de la Dordogne** a été mis à l'étude en 2009/2010.

Cette voie viendra de Mauzac à l'Est par la rive droite, le long du canal, passera par Bergerac puis franchira la Dordogne, puis Lamonzie-Saint-Martin, et enfin, Gardonne.

ZOOM TECHNIQUE

Les circulations en modes doux (voies et pistes cyclables, cheminements pédestres) font l'objet d'une demande croissante.

Plusieurs dispositions réglementaires, dont la loi SRU, portent également comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée et sécurisée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie. L'enjeu est de permettre une utilisation plus rationnelle de la voiture et d'assurer la bonne insertion des piétons, des véhicules à deux roues et des transports en commun en termes de déplacement.

Toutefois, une part importante de déplacements quotidiens est cependant effectuée en voiture pour parcourir une distance de moins de trois kilomètres. C'est dire tout l'enjeu des modes doux, moyen de transport idéal pour les petits déplacements en espace urbain et en commune rurale pour offrir aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, aux rollers... des sites sécurisés ou protégés, pour accroître, à terme, le confort de la population en garantissant la qualité de son environnement et en améliorant son cadre de vie pour lutter contre les pollutions engendrées par les automobiles (pollution de l'air, nuisances sonores, dégradation du patrimoine naturel et bâti et de la santé publique).



▣ Le réseau cyclable à l'échelle du territoire

Localisé à Bergerac, le maillage des aménagements se compose essentiellement de radiales qui convergent vers le centre-ville. Les voies se situent principalement sur les pénétrantes du réseau viaire (avenue Garraud, avenue Doumer, ...). Quelques aménagements sont aussi proposés sur les voies de desserte.

Les principaux pôles générateurs du territoire ne sont pas encore desservis par ces aménagements. Seuls les établissements scolaires bénéficient de zone 30 à proximité pour sécuriser leurs abords, mais peu d'itinéraires spécifiques modes doux sont proposés. Les continuités de cheminement ne sont pas entièrement assurées notamment entre les établissements scolaires, commerciaux et les zones résidentielles et certains aménagements pas totalement sécurisants.

La rivière Dordogne fait office de coupure dans les cheminements. Les deux seules traversées possibles ne sont pas aménagées en piste cyclable ; ce qui rend le passage rive droite/rive gauche délicat.

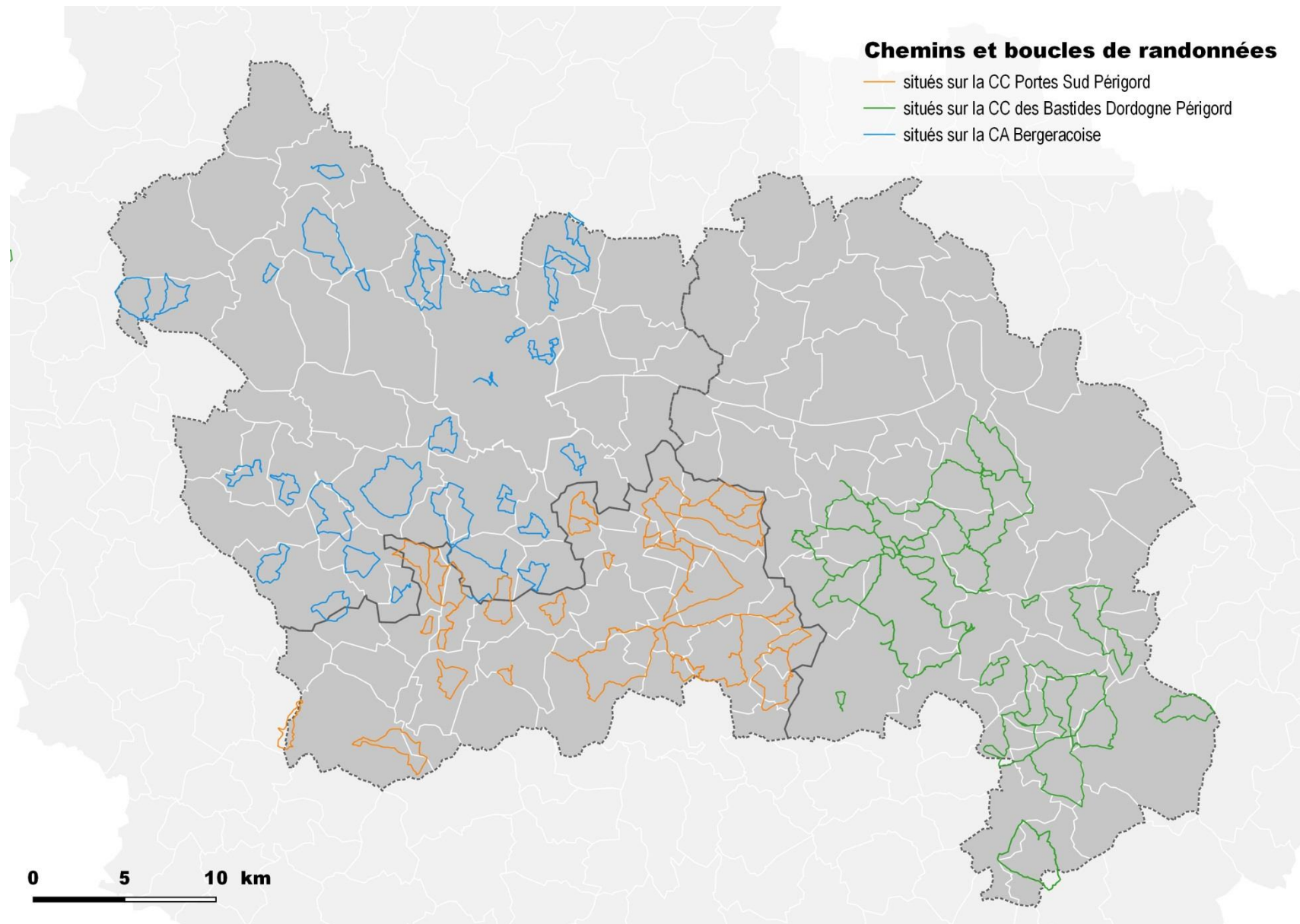


▣ Sentiers de randonnées et de découvertes

Des sentiers de randonnées classés sont réalisés ou en cours d'étude, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) ou des travaux réalisés par la Communauté de Communes Bastides Périgord. Le territoire du SCoT est couvert par de très nombreux chemins présents sur les 3 EPCI qui le composent. Ces chemins sont un atout touristique indéniable mais ne peuvent être réellement considérés comme des modes alternatifs à la voiture. Leur aménagement et leur conception sont orientés sur les loisirs et la découverte.

SENTIERS DE RANDONNEES AU NORD-est DU TERRITOIRE *(CC entre Dordogne et Louyre)*





ATOUTS

- Un réseau de voirie en étoile depuis/vers Bergerac ;
- Des voiries structurantes qui assurent désormais un maillage de qualité (notamment, la rocade Bergeracoise) ;
- Un aéroport qui se développe et accueille de plus en plus de lignes et de voyageurs ;
- Un réseau ferré bien positionné en cœur de vallée ;
- Des solidarités identifiées pour répondre aux besoins de mobilités, surtout dans les zones rurales ;
- Des initiatives intéressantes au profit du développement des déplacements doux.

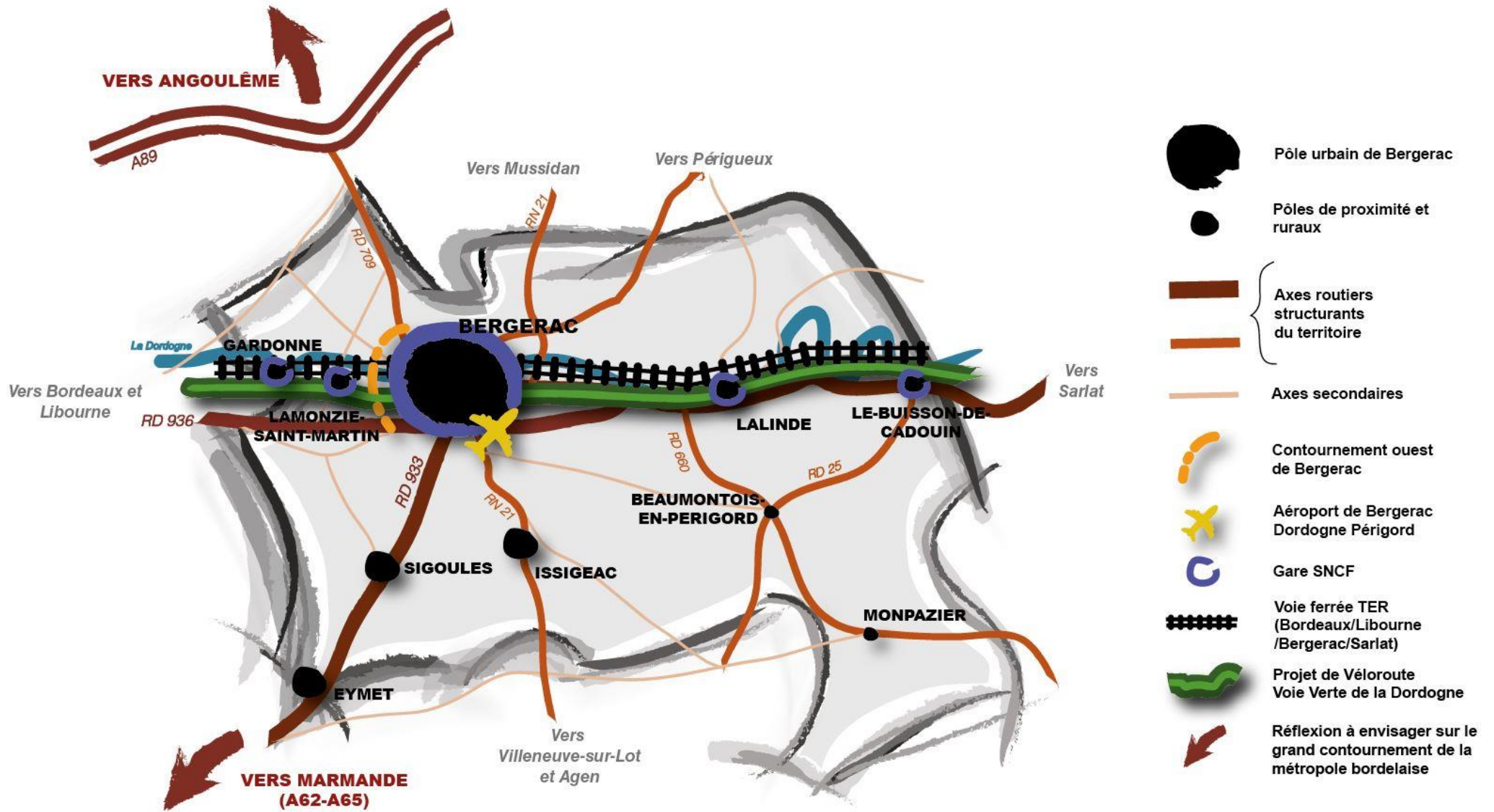
FAIBLESSES

- Une place de la voiture individuelle surdimensionnée
- Un réseau autoroutier qui reste peu accessible ;
- Le réseau ferré encore trop peu utilisé et valorisé sur l'ensemble du territoire ;
- La fréquence horaire et les tracés des transports en commun peu adaptés aux pratiques quotidiennes de la population locale ;
- Les pratiques du covoiturage et de l'autopartage peu encouragées et facilitées ;

ENJEUX

- L'amélioration de la desserte du territoire, tant routière que ferroviaire, au profit du développement économique et touristique ;
- L'analyse des besoins de mobilité par le développement économique sur chaque bassin de vie ;
- La poursuite du développement des aménagements cyclables à des fins résidentielles et touristiques en s'appuyant sur la voie verte de la Dordogne ;
- Le développement des aménagements piétons / cyclables de proximité (quartiers résidentiels / équipements) ;
- La promotion des transports collectifs, de l'autopartage et autres pratiques durables.





CHAPITRE 3

La dimension économique





I. UNE ACTIVITE ECONOMIQUE PLURIELLE

1. Les caractéristiques de la population active

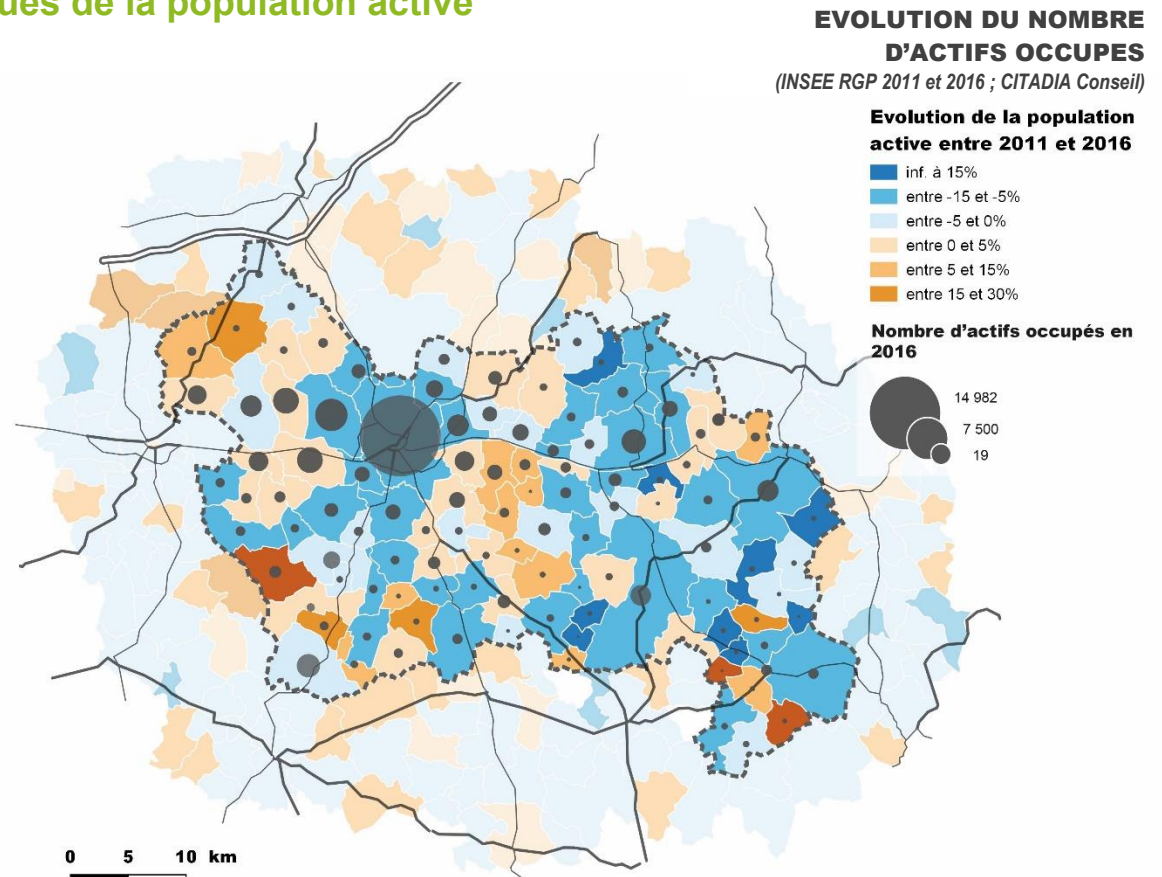
Avec 72% en 2016, la part de la population active sur la population en âge d'être active (âgée de 15 à 64 ans) est supérieure à celle du département (62,4 % d'actifs). Réétudiée selon les actifs occupés ou ayant un emploi (61,1%), elle reste toujours légèrement supérieure à celle de la Dordogne qui atteint 61,7%.

Dans cette population en âge d'être active, sont recensés, en 2016 :

- 35 948 actifs, soit 72,2% de la population active totale (+2,3% de hausse depuis 2011) ;
- 30 436 actifs occupés, soit 61,1% de la population active totale (+1% de hausse depuis 2011) ;
- 5 512 demandeurs d'emplois, soit un taux de chômage de 11,1% (+1,3% de hausse depuis 2011).

A noter que la population globale a elle aussi très légèrement augmenté d'environ 0,04% entre 2011 et 2016. Mais cette évolution reste inégale entre les territoires.

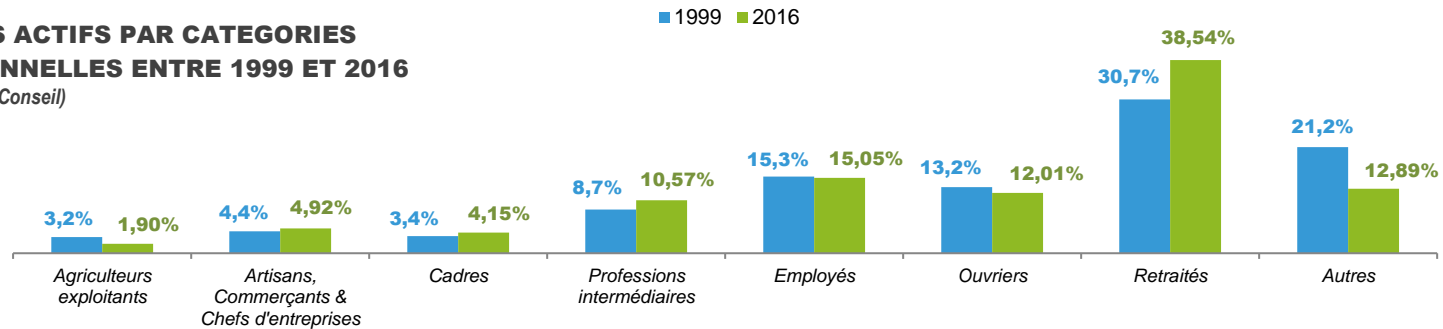
Le taux de chômage a fortement augmenté en 5 ans, principalement à Bergerac et sa proximité nord-est ainsi que sur le secteur de la CC des Bastides Périgord-Dordogne. A l'inverse, le centre du territoire ainsi que la frange nord-ouest connaissent une augmentation de leur population d'actifs occupés. Plusieurs communes, notamment les communes rurales situées en seconde couronne de Bergerac ont des taux supérieurs à 15%.



2. La répartition des actifs par catégories socioprofessionnelles

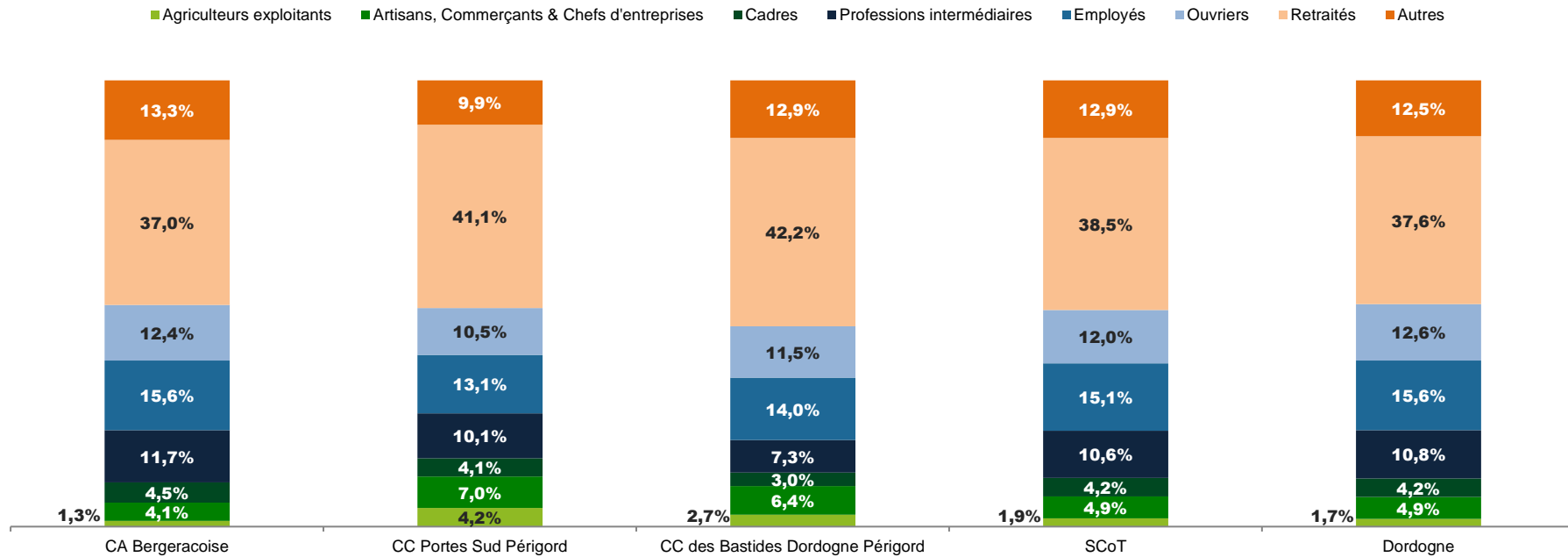
REPARTITION DES ACTIFS PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ENTRE 1999 ET 2016

(INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)



REPARTITION DES ACTIFS PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN 2016

(INSEE RGP 2016 ; CITADIA Conseil)



Malgré quelques légères divergences, la répartition de la population du SCoT par catégories socioprofessionnelles apparaît sensiblement égale aux moyennes départementales. Le nombre d'employés est quelque peu supérieur par rapport aux tendances départementales ; la hausse s'est faite au détriment du nombre d'ouvriers et d'agriculteurs qui diminue.

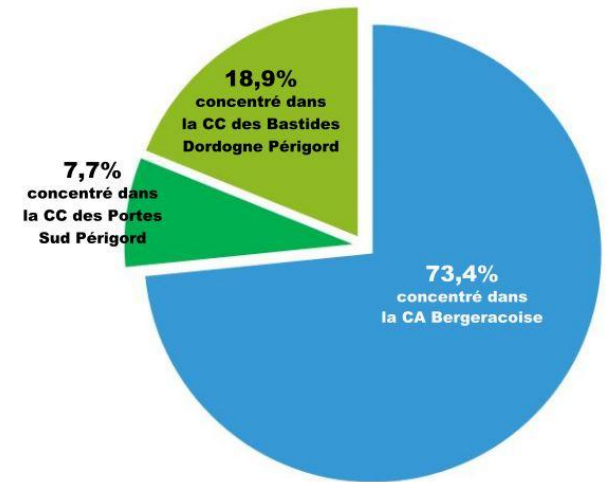
Le constat établi précédemment sur l'accentuation du vieillissement de la population ne fait que se confirmer au regard du nombre de retraités présents sur le territoire. Représentant déjà plus d'un tiers de la population en 1999 (30,7%), leur nombre s'est davantage accrue en 2016 (+7,8 points). Ils représentent même plus de 42% dans la CC des Bastides Dordogne-Périgord.

Malgré une baisse constatée du nombre d'agriculteurs, le territoire accueille encore des agriculteurs. C'est notamment la CA Bergeracoise qui en accueille le plus avec 607 agriculteurs en 2016 contre 607 agriculteurs pour la CC des Bastides Dordogne Périgord et 307 pour la CC Portes Sud Périgord. Cependant il est important de noter qu'au-delà du simple nombre d'actifs, une part non négligeable de l'économie des secteurs des Portes Sud Périgord et des Bastides Dordogne Périgord, repose sur l'agriculture (vente de produits agricoles, négoce, machinistes, etc.).

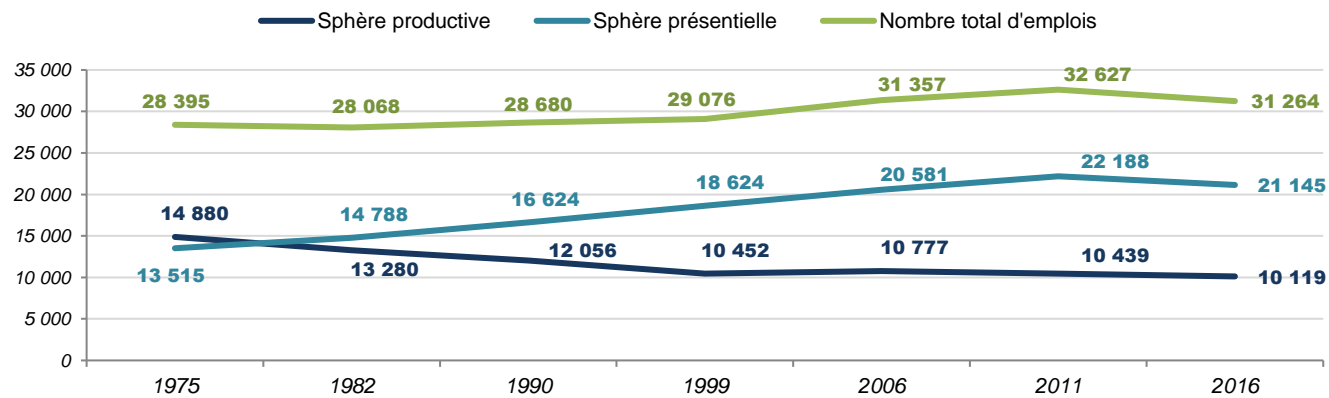
3. Le profil et la répartition de l'emploi

Le territoire du SCoT compte environ 31 264 emplois en 2016, soit une baisse de 4,2% depuis 2011, ce qui représente 1 363 emplois supprimés en 5 ans (+272,6 emplois/an supplémentaires en moyenne).

La localisation des emplois est en corrélation avec celle de la population. C'est la commune de Bergerac qui concentre le plus d'emplois. A elle seule, elle accueille plus de 14 000 emplois en 2016, soit 46,5% de l'ensemble des emplois du SCoT ; ce qui la place parmi les principaux pôles d'emplois du département. A noter que si plus de 73% de l'emploi total se situe sur la CA Bergeracoise, le rôle industriel de Lalinde est important. L'emploi est globalement réparti sur un axe Est / Ouest, au sein de la vallée de la Dordogne.



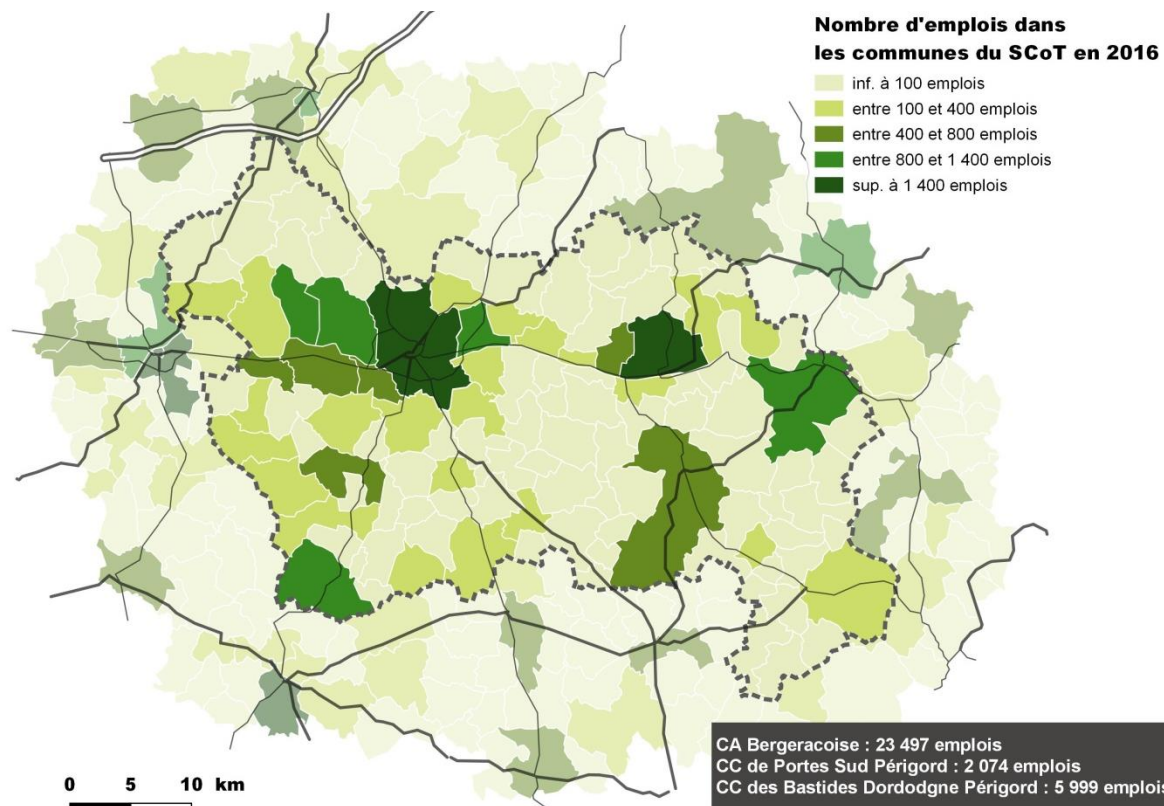
LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial



EVOLUTION DES SPHERES ECONOMIQUES ENTRE 1975 ET 2016

(INSEE RGP de 1975 à 2016 ; CITADIA Conseil)

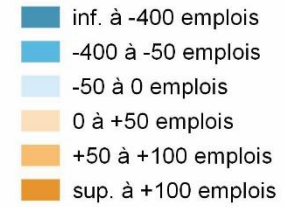
La dynamique économique actuelle va au tertiaire. Plus de deux tiers de l'emploi relèvent des secteurs administratif, commercial, de services ou de transports. Ces emplois permettent de compenser la baisse du nombre d'emplois issus du secteur industriel



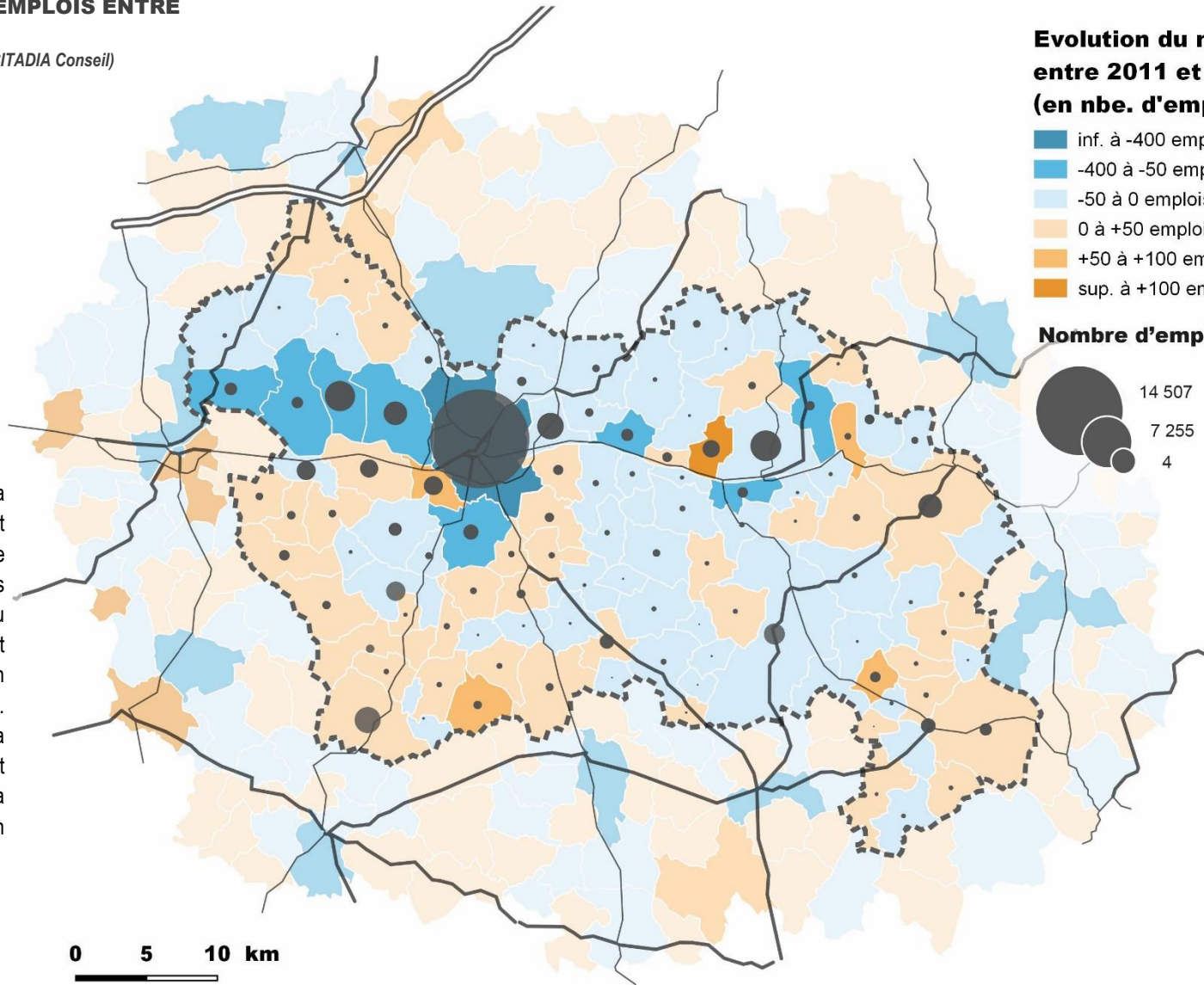
**EVOLUTION DES EMPLOIS ENTRE
2011 ET 2013**

(INSEE RGP 2011 et 2016 ; CITADIA Conseil)

**Evolution du nombre d'emplois
entre 2011 et 2016
(en nbe. d'emplois)**



Nombre d'emplois en 2016



Si la ville de Bergerac a perdu des emplois, il est important de constater que les principales polarités complémentaires du territoire du SCoT ont connu un maintien, voire un développement de l'emploi. Les secteurs ruraux dans la couronne périurbaine sont ceux qui connaissent la plus forte diminution d'emplois.

II. UN TISSU ECONOMIQUE LOCAL RICHE ET DIVERSIFIE

1. L'industrie

Le secteur industriel est un domaine d'activités ancré dans l'histoire socioéconomique locale. L'agglomération bergeracoise a depuis de nombreuses années, fait partie des bassins industriels les plus importants du département. Avec ses principaux pôles qui le constituent (Bergerac, Lalinde, Creysse, Eymet, puis Lamonzie-Saint-Martin), il est même aujourd'hui le second bassin industriel du département après Périgueux.

Bien qu'il ne représente aujourd'hui qu'une part limitée de l'activité économique globale du territoire du Bergeracois, le domaine productif a par le passé, constitué la principale source d'emplois du territoire.

Parmi les activités productives restantes sur le territoire, quatre dominent le marché industriel du Bergeracois :

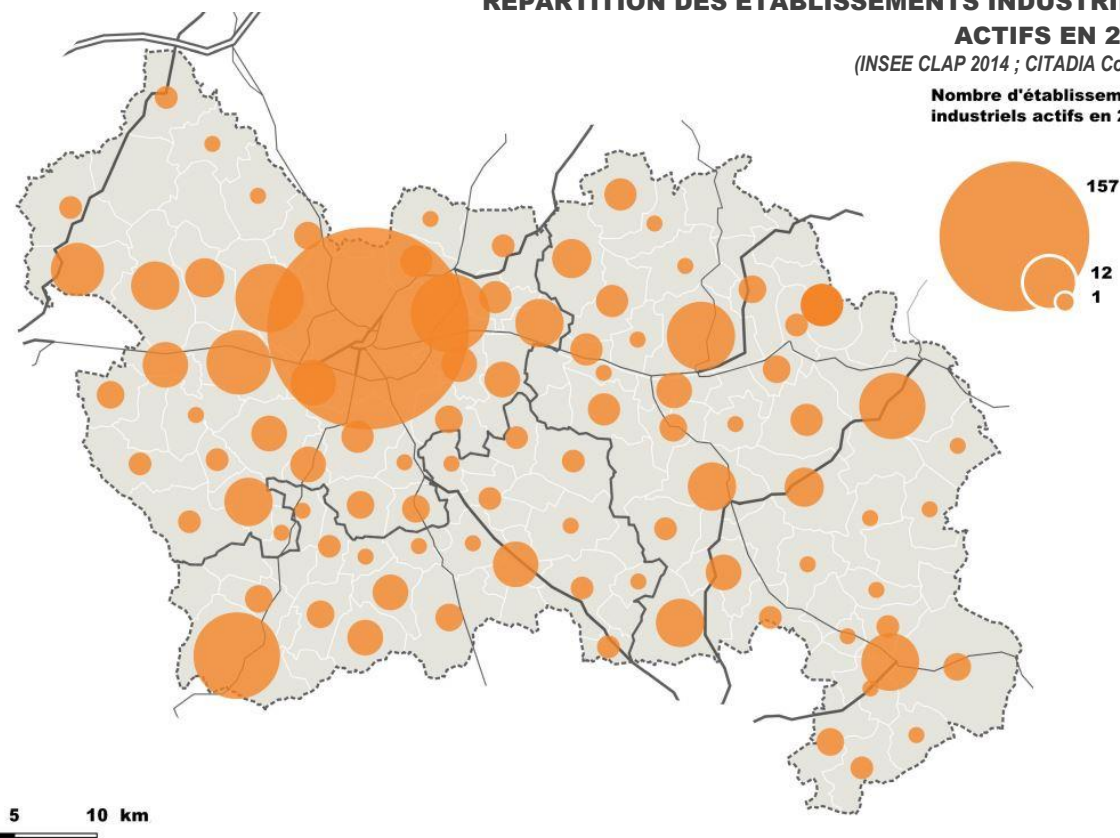
- Les industries de la nitrocellulose ;
- La filière bois ;
- La métallurgie-chaudronnerie.
- Les équipements mécaniques.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

ACTIFS EN 2014

(INSEE CLAP 2014 ; CITADIA Conseil)

Nombre d'établissements industriels actifs en 2014



▣ Les industries de la nitro-cellulose

L'industrie de la nitrocellulose compte parmi les principaux domaines de spécialisation industrielle du territoire (34% du chiffre d'affaires total des industries sur l'agglomération de Bergerac).

Le territoire concentre notamment de nombreux entrepreneurs leaders sur le marché (Chromavis-Durlin, Sollice Biotech, Eurenco, Bouchillou-Alkya, Manuco...) et des activités de pointe qui nécessitent de nombreuses compétences (Recherche et Développement, Ingénierie, Mécanique et Robotique) :

- La nitrocellulose industrielle destinés à des applications de la vie quotidienne (peintures, vernis, vernis à ongle, encre d'imprimerie...);
- La nitrocellulose énergétique à destination de la production de poudres propulsives (dynamites, poudres de chasse et militaire).



LE SITE D'EURENCO A BERGERAC
(sud.ouest.fr)

▣ La filière bois

Autre filière productive importante du territoire : la filière bois. Regroupant près de 10% de l'emploi industriel, la présence d'entreprises issues de la filière bois-forêt est directement liée à la valorisation des ressources locales naturelles. Environ un quart de la superficie du territoire du SCoT est occupé par la forêt et les milieux naturels. Ce sont principalement des établissements dédiés à la transformation de la ressource première qui sont implantés sur le territoire du SCoT, soit :

- aux activités dites de 1^{ère} transformation : sciage, fabrication de contreplaqué, de panneaux de fibres et particules, de pâte, de tanin...;
- aux activités dites de 2^{ème} transformation : fabrication de meubles, charpente et menuiseries.

▣ La métallurgie et chaudronnerie

Liée à la présence d'autres activités industrielles sur le territoire du sud de la Dordogne (chimie fine, pharmacie, agroalimentaire...), la métallurgie-chaudronnerie est un secteur qui concentre de nombreuses entreprises importantes du territoire bergeracois (Bio-Inox, Sotech Industrie...), pourvoyeuses d'emplois puisque le secteur de la métallurgie et chaudronnerie regroupe 10% de l'emploi industriel du territoire du SCoT.

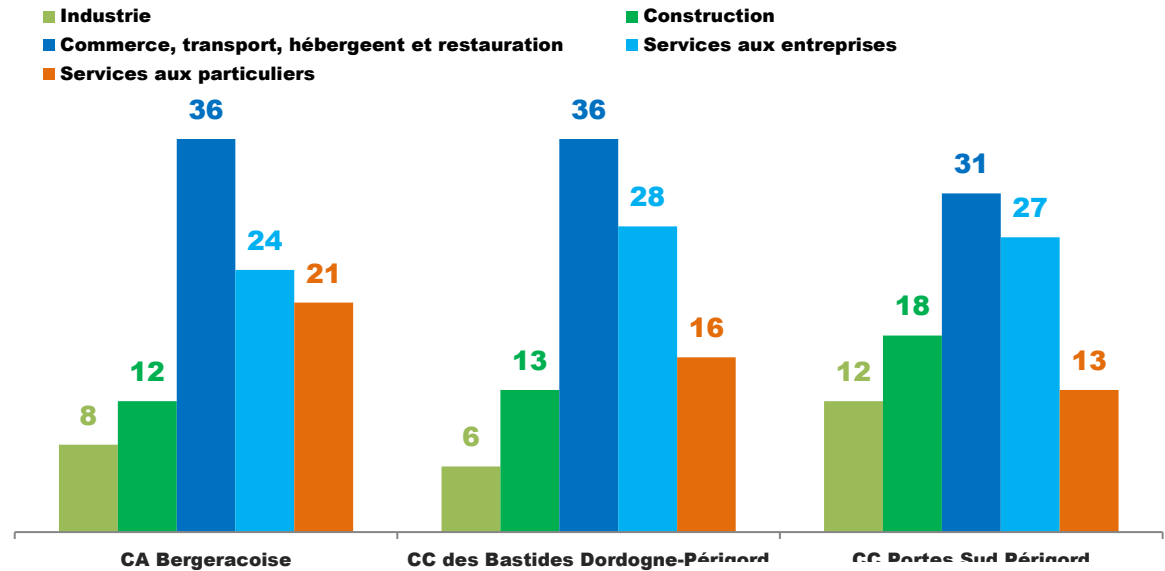
□ Démographie des entreprises et évolution

Peu importe la communauté de communes du SCoT analysée, les créations d'entreprises se font majoritairement dans les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration. Elles concernent plus d'un tiers de la création des entreprises sur chaque EPCI. A noter que la CC des Bastides Dordogne Périgord et la CC Portes Sud Périgord ont également un nombre important d'établissements de services aux entreprises qui ont été créés en 2015, dont la part sur le nombre total est plus élevée à celle de la CA Bergeracoise.

Avec 8% d'entreprises industrielles sur l'ensemble des entreprises créés en 2015, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise possède un taux de création supérieur aux moyennes départementales (6% de créations d'établissement industriel) ; ce qui traduit une attractivité territoriale encore présente pour la création d'activités dites industrielles.

TYPLOGIE DE LA CREATION D'ENTREPRISES EN 2015

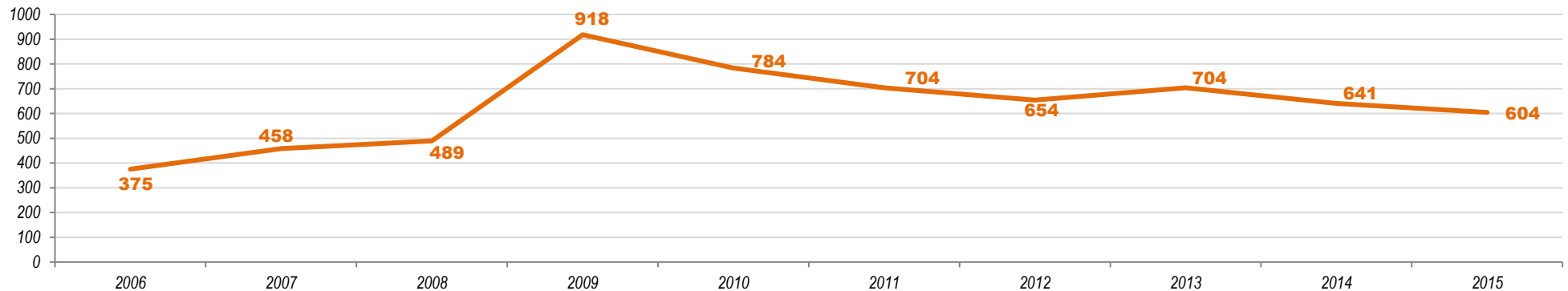
(Schéma de Développement Economique & d'implantation d'entreprises du Pays du Grand Bergeracois)



EVOLUTION DE LA CREATION ENTREPRENEURIALE ENTRE 2006 ET 2015

(INSEE CLAP de 2006 à 2015 ; CITADIA Conseil)

2. L'activité agricole



Le secteur agricole tient une place importante au sein du territoire du SCoT, tant en matière d'occupation d'espace, de poids économique, d'emplois que de productions locales. Très diversifiée, l'agriculture locale représente un atout considérable pour le territoire. Moteur de son développement, la ressource sol est un élément essentiel de son bon fonctionnement. Il est donc essentiel de la préserver.

Aujourd'hui, l'ancienneté des données ne permet pas de produire une analyse exhaustive de la situation actuelle de l'activité agricole. Fonction des nouvelles données collectées, des compléments seront à rajouter tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme.

□ Evolution des exploitations et de la Surface agricole utile⁸ (SAU)

En 2010, le territoire compte environ 1 690 exploitations agricoles ; un nombre qui n'a cessé de diminuer depuis plus d'une vingtaine d'années (-46%) puisqu'en 1988, près de 3 000 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire.

La taille des exploitations (36 ha en moy. par exploitation) diffère au sein du territoire. La SAU est importante dans la CC Portes Sud Périgord (32,7 ha en moy. par exploitation) et la CC des Bastides Dordogne Périgord (35,3 ha en moy. par exploitation) où la culture céréalière et les prairies enherbées sont plus présentes. Elle reste plus modeste sur le secteur de la CA Bergeracoise (28,6 ha en moy. par exploitation), en raison de la typologie des cultures - plus tournée vers la viticulture, la polyculture ou l'élevage – de l'urbanisation des terres et de la géomorphologie du territoire. Les terres du nord du territoire sont davantage situées sur des secteurs aux reliefs variables.

La surface agricole globale a diminué de 8,6% sur l'ensemble du SCoT entre 2000 et 2010, passant de 66 666 ha en 2000 à 60 913 ha en 2010. Cette baisse préoccupante reste, toutes périodes confondues, supérieure à la moyenne départementale.

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

(Agreste – Recensement agricole 1988-2010)

	1988-2000	2000-2010	1988-2010
CA Bergeracoise	-28,7%	-20,7%	-43,6%
CC Portes Sud Périgord	-24%	-22,4%	-41%
CC des Bastides Dordogne-Périgord	-18,1%	-29,3%	-42,1%
SCoT du Bergeracois	-24,3%	-23,9%	-42,3%
Dordogne	-26,4%	-25,4%	-45,1%

EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE

(Agreste – Recensement agricole 1988-2010)

	1988-2000	2000-2010	1988-2010
CA Bergeracoise	-15,2%	-10%	-23,7%
CC Portes Sud Périgord	-8,2%	-10%	-17,3%
CC des Bastides Dordogne-Périgord	-9,7%	-7,5%	-16,5%
SCoT du Bergeracois	-9,9%	-8,7%	-17,8%
Dordogne	-9,7%	-7,3%	-16,2%

⁸ **Superficie agricole utilisée (SAU)** : Selon l'AGRESTE, elle représente les superficies des terres labourables, des cultures permanentes, toujours en herbe, de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

Avec pour certaines communes (Creysse, Lalinde, Lamonzie-Saint-Martin, Saint-Capraise-d'Eymet...) plus d'un quart de terres agricoles disparues, les pertes sont parfois très importantes. La pression foncière liée à l'urbanisation ou la fermeture des espaces agricoles inexploités - espaces mutant à long terme en espaces boisés - font partie des principales causes de cette réduction de surface.

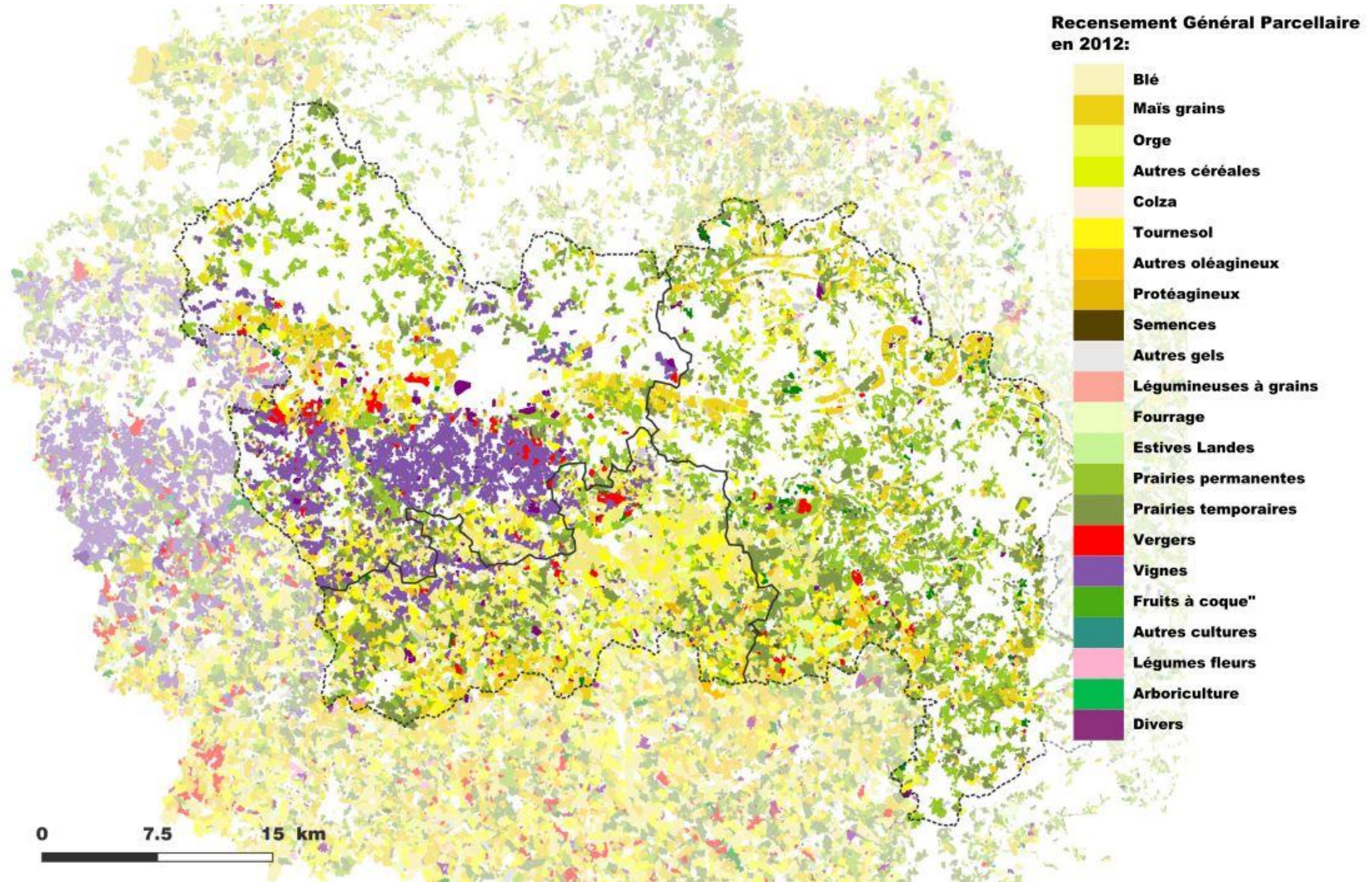
A l'inverse, d'autres communes, comme par exemple Eymet, Saint-Félix-de-Villadeix, Saint-Pierre-d'Eyraud ou encore Lanquais, connaissent un maintien voire une augmentation de cette surface agricole.

▣ Les types de productions

Le territoire d'étude comprend plusieurs séquences agricoles liées à la topographie et à la qualité agronomique des sols :

- La vallée de la Dordogne aux cultures diverses (céréales, vergers, vignes, tabac, maraîchage...)
- Les coteaux viticoles au Sud de la vallée et à l'ouest de Bergerac, en continuité du bassin bordelais (extrémité ouest)
- Le plateau landais tourné vers l'élevage et la sylviculture
- Les coteaux sud du territoire dominés par la polyculture
- Le petit bassin céréalier au sud-est du territoire (bassin d'Issigeac)





RECENSEMENT GENERAL PARCELLAIRE EN 2012
(RGP 2012; CITADIA Conseil)

LIVRE 1 / RAPPORT DE PRESENTATION : Diagnostic territorial

Les productions agricoles du Bergeracois sont diversifiées et souvent reconnues par des labels d'identification de l'origine et de la qualité. La production viticole est la production la plus importante et la plus reconnue. Le territoire du Sycoteb regroupe 67 des 90 communes viticoles du Bergeracois soit près de 75% des communes. Le vignoble sur le territoire est de 9459 ha (RGA 2010) soit 72% du vignoble du Bergeracois.

Elle se décline en 11 produits bénéficiant de 7 Appellations d'Origine Contrôlées différentes (AOC) :

- AOC Bergerac pour les vins blancs secs, rouges et rosés ;
- AOC Côtes de Bergerac pour les vins blancs moelleux et rouges,
- AOC Montravel pour les vins blancs secs et rouges ;
- AOC Monbazillac pour les vins blancs doux ;
- AOC Saussignac pour les vins blancs doux ;
- AOC Pécharmant pour les vins rouges
- AOC Rosette pour les vins blancs moelleux.

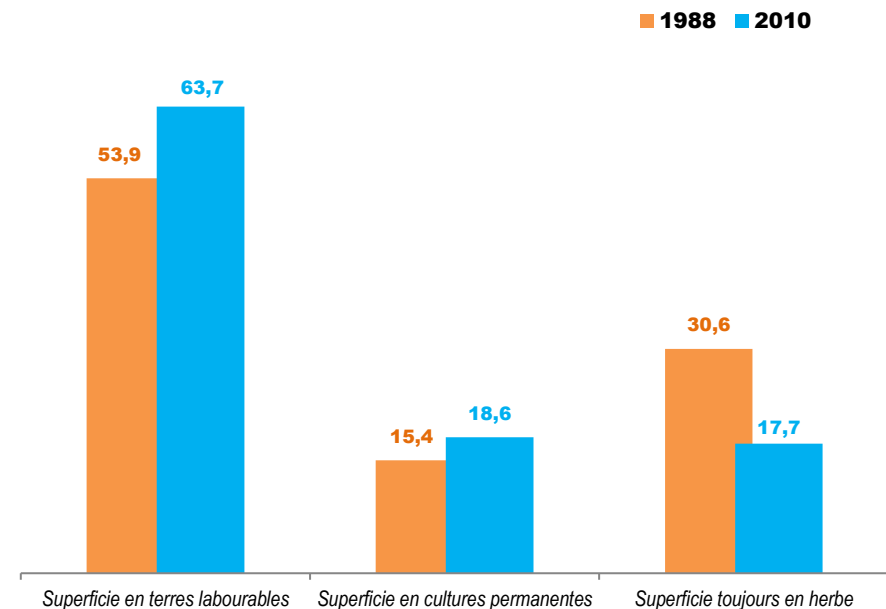
La totalité des AOC Monbazillac, Pécharmant et Saussignac s'inscrit dans les 115 communes du Sycoteb. Par ailleurs, 29 communes sont dans la zone de production de l'AOP Noix du Périgord et portent un verger de 125 hectares.

A ces productions viticoles, se rajoutent également les productions soumises à l'Indication Géographique Protégée (IGP) Périgord. Le Bergeracois fait aussi partiellement partie de la zone de production des IGP Pruneau d'Agen, Fraise du Périgord ainsi que de l'Agneau du Périgord, de l'Agneau de l'Atlantique, du Canard à foie gras du Sud-Ouest, du Jambon de Bayonne, du Jambon du Périgord, du Porc du Sud-Ouest, du Poulet, Chapon et Poularde du Périgord, du Veau du Limousin et Volailles de Gascogne.

A l'échelle de l'aire urbaine de Bergerac, certaines exploitations se sont spécialisées et agrandies alors que d'autres ont simplifié leur système productif en supprimant l'atelier « élevage » et en reconvertissant une partie des terres restantes en culture.

L'utilisation des terres agricoles a, elle aussi, évolué. Tandis que les cultures permanentes (vignes et vergers) et les terres labourables résistent à leur perte en augmentant respectivement de 3,2% en une vingtaine d'années, la superficie des terres toujours en herbe chutent considérablement. Ils ne représentent plus que des 17,7% de la totalité des surfaces agricoles en 2010 contre 30,% en 1988.

REPARTITION DE LA SURFACE AGRICOLE ENTRE 1988 ET 2010
(AGRESTE-RGA 1988-2010; CITADIA Conseil 2017)



□ Evolution de la population agricole et succession

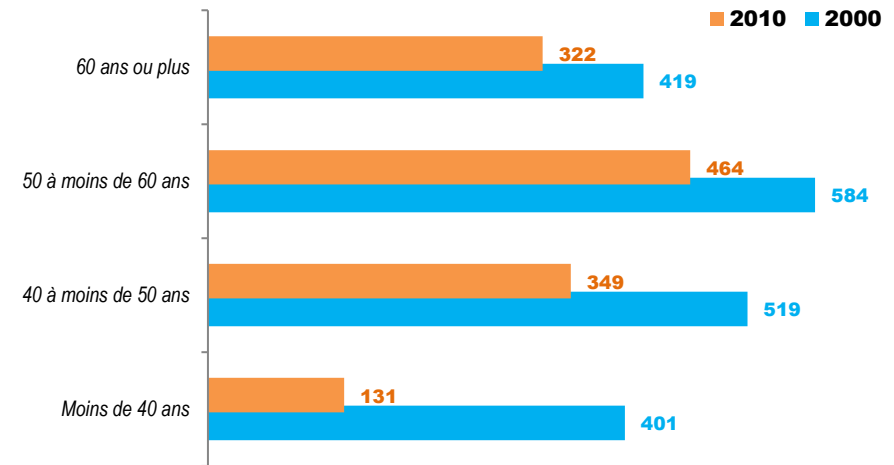
A l'image du reste de la France, le territoire connaît un vieillissement de la population agricole ainsi qu'une augmentation des exploitations sans successeur connu. Ce contexte menace ainsi la pérennité - dans le temps et dans l'espace - de l'ensemble du secteur agricole du territoire des Bastides et du Bergeracois.

A l'échelle du SCoT, la part des moins de 40 ans a fortement diminué en 10 ans. L'arrivée de nouveaux exploitants n'a pas permis d'assurer la pérennité du corps agricole du territoire. En 2010, la majorité des exploitants est âgée entre 50 et 60 ans.

La baisse du nombre de jeunes exploitants est également liée à la problématique de reprise d'activité. Seulement 13% des exploitations possèdent un successeur en 2010. 27% des exploitations n'en ont pas ou leur situation de succession est inconnu.

EVOLUTION DE L'AGE DES EXPLOITANTS ENTRE 2000 ET 2010

(AGRESTE-RGA 2000-2010; CITADIA Conseil 2017)



□ Evolution du volume de travail

En 2010, les exploitations du territoire représentent plus de 3 200 unités de travail annuel (UTA)⁹, soit 27,1% de l'emploi agricole de la Dordogne. Les territoires qui mobilisent le plus de main d'œuvre sont, sans conteste, les communes viticoles et fruitières ; à savoir les communes des coteaux de Sigoulès et de Monbazillac et celles de la vallée de la Dordogne.

Après avoir constaté la baisse du nombre d'exploitations, l'emploi agricole connaît, de la même manière, une diminution importante. En l'espace d'une vingtaine d'années, plus d'un tiers de la masse de travail fourni disparaît (3 212 UTA en 2010 contre 5 083 UTA en 1988, soit -36,8%).

⁹ Selon l'AGRESTE, l'Unité de Travail Annuel (UTA) est une mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et des coexploitations, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation de volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

▣ La diversification et la commercialisation

Transformation et vente de produits agricoles, agrotourisme, travaux à façon... La diversification des exploitations agricoles participe de plus en plus au dynamisme économique des territoires ruraux et constitue un véritable complément de revenu. L'hébergement touristique et la transformation de produit (hors vin et lait) représentent les principales activités de diversification. Mais quelques exploitations choisissent également de se diversifier dans la restauration à la ferme, la valorisation de leur artisanat ou encore dans la sylviculture (exploitation de leur foncier forestier, transformation du bois, sciage...).

A l'échelle de l'aire urbaine de Bergerac, ce sont moins de 10% des exploitations qui ont mis en place une activité de diversification. Dans la CC des Bastides Dordogne Périgord, 89 des 500 agriculteurs (17,8% en 2010) pratiquent une ou plusieurs activités.

3. La ressource bois au-delà de la filière industrielle : une ressource peu exploitée en pleine mutation

▣ Une forte présence de la « forêt »

Le territoire du SCoT du Bergeracois présente un taux de boisement très important mais inégalement réparti sur le périmètre. Les plus grands massifs forestiers s'étalent principalement au nord et à l'est du territoire, où le taux de boisement peut atteindre 60 à 75% sur certaines communes. Une des caractéristiques du couvert forestier est son important morcellement. Les espaces forestiers sont détenus par de nombreux propriétaires privés qui très souvent s'en préoccupent peu. Ce problème de morcellement du couvert forestier pose des problèmes de gestion et d'exploitation. Au regard des faibles retombées économiques attendues, de nombreux propriétaires n'exploitent pas leur forêt.

Toutefois, d'importants travaux et investissements sont mis en œuvre - le plus souvent soutenus par des fonds public – depuis une dizaine d'années pour « ouvrir » la forêt (pistes d'accès, DFCI...) aux usages et aux exploitants professionnels potentiels.

La forêt du Bergeracois représente un important gisement de bois. La forêt est un élément fort de l'occupation de l'espace et des paysages. Elle est concentrée sur quelques massifs particulièrement denses : le Landais, la Bessède, la forêt de Liorac, la forêt de Lanquais. Elle est plus rare au sud ouest du territoire, où dominent les vignobles et la polyculture.

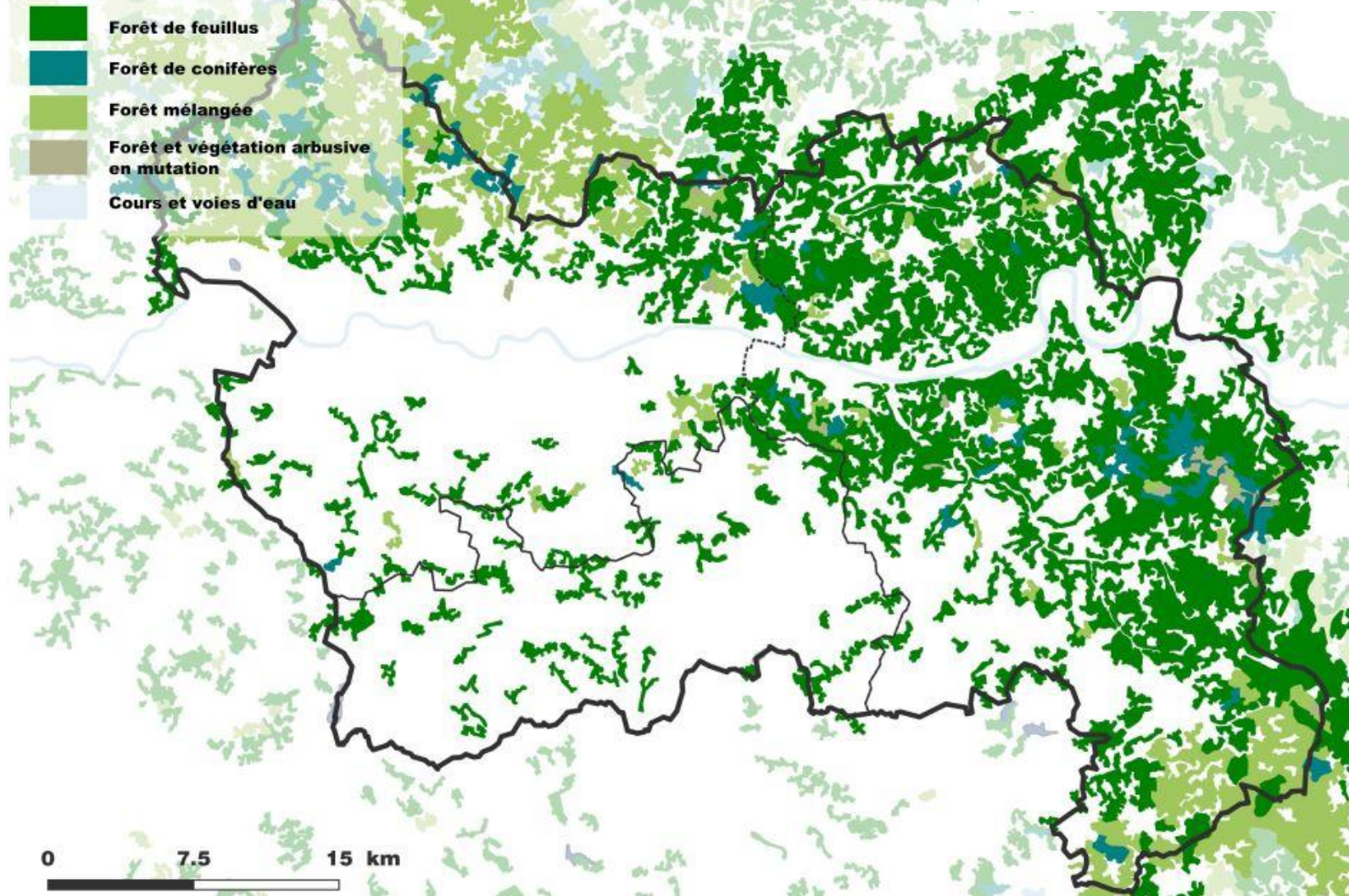


**Espaces boisés et arbusifs
en 2012:**

- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Forêt et végétation arbusive
en mutation
- Cours et voies d'eau

COUVERT FORESTIER EN 2012

(RGP 2012; CITADIA Conseil)



▣ La fonction économique de la forêt (Diagnostic territorial de la Charte Forestière du Sud Périgord)

Du propriétaire forestier sylviculteur au transformateur en passant par le professionnel exploitant, la Dordogne est un département riche d'une importante filière Bois-Forêt. Adhérente à la Charte des espaces forestiers du Sud-Périgord, une partie du territoire du SCoT (nord et nord-est) possède un maillage dense d'entreprises qui valorisent, exploitent mais aussi transforment les bois achetés localement. Cette présence est d'ailleurs un atout économique important, voire historique pour le territoire.

Pendant très longtemps, la forêt a traditionnellement été valorisée comme complément aux revenus agricoles : exploitation en taillis (notamment châtaignier), champignons, chasse... La plupart des propriétaires forestiers étaient ou sont encore agriculteurs et exploitent eux-mêmes leur bois. Mais ce phénomène tend à diminuer fortement et rapidement, entraînant un basculement de ce secteur d'activité vers les entreprises spécialisées

Aujourd'hui, l'exploitation sylvicole s'est davantage professionnalisée en un secteur d'activité fort, mobilisant de nombreux partenaires :

- Coopérative agricole et forestière Sud-Atlantique, Alliance Forêts Bois,
- Centre régional de la Propriété Forestière, CRPF,
- Interbois Périgord, regroupement interprofessionnel.

Le tri manuel des taillis a laissé place aux outils mécanisés pour un rendement plus optimal.

Mais la filière connaît néanmoins quelques difficultés, comme la diminution progressive des entrepreneurs de bucheronnage sur le territoire. La stagnation des prix de vente de bois d'industrie, la raréfaction de la main d'œuvre et les charges administratives ont eu raison de leur diminution progressive, entraînant une fragilisation d'un des maillons de la chaîne de production voire de toute la filière bois.

Il ne suffit pas de disposer de la ressource forestière. Il est nécessaire que la filière soit capable de la mobiliser de manière compétitive pour tenir. C'est pourquoi, la recherche de l'amélioration de l'image et de l'attrait de l'activité sylvicole est une priorité sur l'ensemble du territoire car avec 99% de la forêt qui est encore privée, il existe un enjeu fort de commercialisation et de valorisation de la production sylvicole locale.

La préservation de l'intégrité du massif pour y favoriser est alors un enjeu particulièrement important pour ce territoire. Il conviendra d'éviter le fractionnement, le mitage et le grignotage de ces espaces, mais aussi de garantir la continuité de l'exploitation forestière et prévenir les conflits d'usage en prévoyant dans toute démarche d'aménagement des solutions pour le maintien d'accès fonctionnels à la forêt et l'aménagement des interfaces forêt-bâti.

Tout comme à l'échelle locale, la filière bois-énergie peine à se structurer à l'échelle de la Dordogne. Un plan Bois Energie départemental a été établi. 34 chaufferies ont été installées, représentant une puissance de 10,4MW. Un projet de chaufferie bois est actuellement à l'étude sur Bergerac.

La demande en « bois bûche » est actuellement de plus en plus importante, cependant la mobilisation de la ressource bois sur le territoire reste difficile, du fait du morcellement et du rapport à la propriété privée.



Dans un contexte de dynamique démographique, le territoire connaît une forte demande en matière de logement. Les solutions nouvelles pour un développement économe et durable pourraient éventuellement émerger autour de la construction en bois. Si aujourd'hui la demande existe, reste le problème de l'offre encore défailante. Les petites entreprises, qui voudraient développer cette activité, ont du mal à trouver des financements et partenariats. Actuellement, il existe uniquement un marché de niche. Par exemple, la commune de Sainte-Sabine accueille « NidPerché », une entreprise de créateur d'hébergements insolites (cabanes dans les arbres...) en plein développement. Mais ce marché ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes qui existent.

La forêt est aussi un lieu de développement touristique intéressant (randonnées, découverte, observation de la nature...) mais sous-équipé en la matière aujourd'hui.

Une réflexion prospective et une étude exhaustive devraient être menées notamment sur la forêt et l'agriculture de clairière. Des débats sont en cours, notamment au sujet de la mise en place d'un « remembrement forestier » pour une meilleure optimisation et une meilleure gestion de la ressource « bois ». la commune de Saint-Georges de Blancaneix a lancé un remembrement forestier afin de faciliter l'exploitation.

Les professionnels du bois (plantation, exploitation, transformation) sont peu présents sur le territoire du SCoT, mais de nombreux professionnels installés sur des communes voisines travaillent sur le massif du Landais. Ainsi, il est important de constater que même si la forêt a peu d'incidences sur le tissu économique à l'échelle du SCoT, elle a, par contre, des impacts conséquents à l'échelle du bassin de vie et de ses proximités. Elle représente un potentiel de développement économique non négligeable.



4. Le commerce

❑ Une répartition déséquilibrée des commerces

Le pôle urbain de Bergerac concentre une grande partie de l'offre commerciale du territoire. Bien évidemment, l'offre commerciale dépend étroitement du poids démographique, du niveau d'équipements de la commune et de son accessibilité.

Les activités commerciales dominantes sont celles portées sur les équipements de la personne, suivi par le secteur alimentaire.

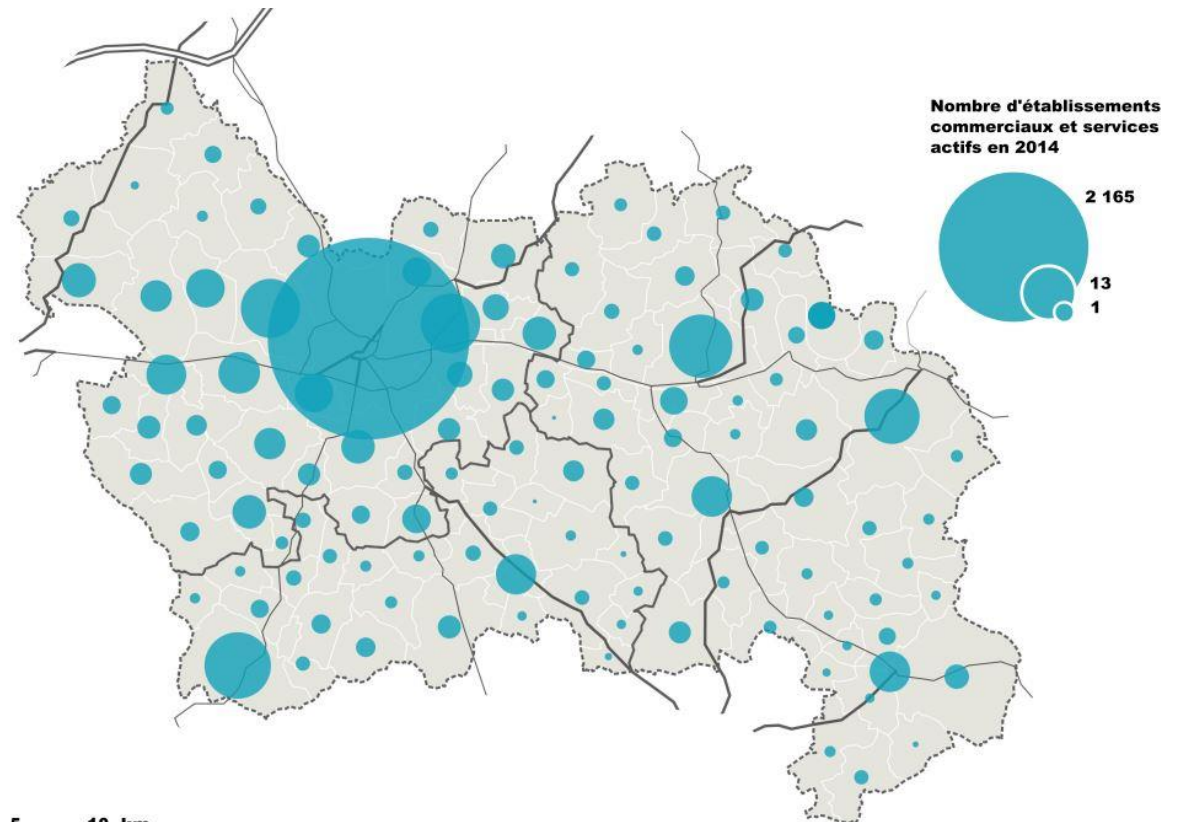
❑ Les démarches engagées pour la sauvegarde du commerce dit « de proximité » sur le pôle urbain

Des actions ont été engagées par la Ville de Bergerac afin de dynamiser le centre-ville et sauvegarder le commerce de proximité. Le commerce et l'artisanat sont des facteurs déterminants de développement économique d'une ville. Ils créent des emplois, des services et participent à l'animation du centre. La ville de Bergerac a décidé d'accompagner le maintien du commerce de proximité en maîtrisant le renouvellement des enseignes pour assurer une diversité commerciale dans le centre historique.

Dans le cadre de cette démarche, un périmètre de sauvegarde en centre-ville a été défini. Il couvre la rue Sainte-Catherine, la place Gambetta, la rue Saint-Esprit, le Quai Salvette, la rue Neuve d'Argenson, la place des Deux Conils, le quartier de la Madeleine et des alentours du Général Leclerc.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET SERVICES ACTIFS EN 2014

(INSEE CLAP 2014 ; CITADIA Conseil)



Le principe est que toute cession de fonds de commerce, de fond artisanal ou de bail commercial inscrite dans ce périmètre sera soumise à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune qui dispose alors de 2 mois pour décider ou non d'exercer son droit de préemption.

LE MARCHÉ DE BERGERAC

(Bergellog- wordpress.com)

▣ Les marchés et les foires

Le territoire compte une trentaine de marchés et foires implantés sur les différents EPCI qui composent le Bergeracois. Répartis sur l'ensemble du SCOT, au moins un marché a lieu par jour.

Importants car support de valorisation des produits locaux, ils répondent à une demande locale et notamment à l'approvisionnement des habitants en complément des quelques tournées de commerce ambulant.



LIEU	JOUR
BEAUMONT	Mardi & samedi
BELVES	Mercredi & samedi
BERGERAC	Mercredi, vendredi, samedi & dimanche
COUZES	Dimanche
CREYSSE	Dimanche
EYMET	Mardi, jeudi & dimanche
FAUX	Jeudi
GARDONNE	Mercredi & dimanche
ISSIGEAC	Dimanche
LA FORCE	Jeudi
LALINDE	Jeudi & samedi
LE BUISSON DE CADOUIN	Mercredi & vendredi
LE FLEIX	Lundi
MONPAZIER	Jeudi
PRIGONRIEUX	Mardi & dimanche
SIGOULES	Vendredi
TREMOLAT	Mardi

FREQUENCES DES MARCHES A TITRE INDICATIF

(foires-marches.fr)

5. Le tourisme

▣ La Dordogne, une image touristique forte

La Dordogne bénéficie d'un climat particulièrement tempéré, qui en fait une région agréable à vivre en toutes saisons. Bordé par le Lot à l'est et les vignobles de la Gironde à l'ouest (dont la juridiction du Saint-Emilion est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco), le département est connu pour sa préhistoire et sa gastronomie. Le bergeracois se situe à l'interface entre les vignobles bordelais et la vallée de la Vézère qui, entre Montignac et Limeuil, compte 15 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Le Périgord se compose de 4 zones touristiques, communément appelées « Les 4 Périgord » : blanc, noir, pourpre et vert qui ont toutes des caractéristiques particulières. Le Bergeracois fait partie du « Périgord pourpre » qui doit son nom à la couleur de la vigne. Il abrite aussi un patrimoine architecture inimitable : les bastides, l'abbaye de Cadouin, Saint-Avit Sénieur et les châteaux tels que Biron, Monbazillac, Bridoire et Lanquais.

Vignobles et bastides sont les deux emblèmes du « Périgord pourpre » situé au sud-ouest du département. La ville de Bergerac, dont le nom est souvent associé à celui de Cyrano, célèbre personnage conserve une vieille ville qui a su conserver des témoignages des XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles (maisons à colombage). Son développement a été étroitement lié à la vie de la rivière Dordogne et à celle du vin. La richesse du patrimoine naturel, culturel, historique et la position de carrefour fait du territoire du SCoT, une destination touristique privilégiée.

▣ L'offre touristique du Bergeracois

Le Pays du Bergeracois a défini sa vocation touristique autour de l'image « Vignobles et Bastides », mais cherche également à développer d'autres orientations autour de Cyrano par exemple, mais aussi de sites et monuments emblématiques qui se sont orientés sur l'accueil (à l'image du château de Bridoire). La politique touristique a été très longtemps définie à une échelle locale (compétence communale jusqu'en 2010) et se limitait souvent à la diffusion de renseignements auprès des visiteurs (office de tourisme local ou syndicat d'initiatives). Le poids du tourisme dans l'économie locale (plus de 1000 emplois directs sur le territoire du SCoT) a invité les collectivités à transférer la compétence aux EPCI dans un premier temps et, depuis 2016, l'ensemble des offices de tourisme sont en réseaux avec l'office de tourisme de Bergerac (marque commune, organisation en pôles, ...). En 2017, la situation n'a plus rien à voir avec la situation 10 ans plus tôt, l'ensemble des ressources sont mutualisées à l'échelle du Pays et une marque territoire a été créée. Le Schéma de Développement Touristique a été adapté en 2016 et sa mise en œuvre est en cours. L'offre touristique du territoire est principalement orientée sur la valorisation du :

- Patrimoine historique (châteaux, bastides, villages...)
- Patrimoine paysager (forêts de qualité, rivière Dordogne...)
- Patrimoine culturel (musée, bibliothèque...)
- Patrimoine gastronomique (AOC, produits agricoles, charcuterie, viandes...)
- Patrimoine viticole (vins et spiritueux...)



La proximité géographique avec des pôles touristiques majeurs de la Dordogne induit un « tourisme de passage » sur le territoire du Bergeracois. En effet, les touristes ne séjournent que très peu de temps sur le territoire du Bergeracois.

Les équipements touristiques (musées, châteaux, parc d'attraction, centre équestre...) sont bien présents sur l'ensemble du territoire mais restent peu visibles par la potentielle clientèle, en raison d'un manque de structuration de l'offre touristique présente sur le territoire ou autour des thématiques identitaires (parcours autour du vignoble, parcours gastronomique, parcours nature...).

L'offre en hébergements touristiques est relativement bien répartie à l'échelle du territoire mais toutefois insuffisante au regard du potentiel touristique à développer (notamment l'offre haut-de-gamme...). A ce jour, le potentiel d'hébergements touristiques sur le Pays du Bergeracois est évalué entre 16 000 et 18 000 unités, dont l'essentiel est constitué par des hébergements de plein air (campings...).

La population touristique est plurielle. Plus de 40% des nuitées sont attribuées à la clientèle étrangère (Pays-Bas, Royaume-Uni). Dans les campings, cette clientèle est en majorité néerlandaise avec 6 nuitées étrangères sur 10, tandis que dans les hôtels, il s'agit principalement de britanniques avec 3 nuitées étrangères sur 10.

Dans le cadre du schéma de développement touristique, plusieurs axes de travail ont été identifiés. Ils seront à reprendre dans le cadre des orientations du SCoT, mais une réflexion à plus long terme mérite d'être menée dans le cadre du SCoT (les orientations du schéma de développement touristique actuel portent jusqu'en 2020 uniquement). Les points clés de la politique touristique, qui restent à travailler ou à finaliser, concernent :

- Le développement numérique (outils de promotion, lisibilité de l'offre, marketing,)
- Le travail avec l'aéroport (boutique des vins, valorisation des atouts touristiques pour aiguiller les visiteurs, ...)
- Le développement de l'offre, notamment à destination des tours opérateurs (hébergements hôteliers de grande capacité, etc.)
- Le développement d'une offre autour de Cyrano et de l'image qu'il véhicule
- La dynamisation du centre-ville de Bergerac et notamment la restructuration de l'ancien bâtiment des Nouvelles Galeries
- La création d'une dynamique autour du Château de Bridoire
- La valorisation de la licence agence de voyage de l'office de tourisme de Bergerac
- Le développement du vélo (vélo-route et voie verte) et plus largement des activités de pleine nature (rivière, rando, ...)
- Le développement de l'offre oeno-touristique, qui reste faible et trop peu valorisée
- ...

Des porteurs de projets se manifestent régulièrement pour créer soit des hébergements, soit des activités touristiques mais les revenus moyens des ménages du territoire sont faibles et ne permettent pas aux acteurs de mener à bien ces projets. Le développement touristique souffre avant tout d'un manque de moyens, l'offre est essentiellement privée et la plupart des initiatives qui ont vu le jour sont le fait d'acteurs venant de l'extérieur du territoire pour réaliser un projet. Le manque d'investissement de la part des acteurs publics (hormis pour le volet promotion, efficace aujourd'hui) est un point à soulever et à traiter plus largement dans le cadre du volet développement économique du SCoT.

6. Les filières en voie de développement

D'autres filières porteuses de développement pourraient avoir leur place au sein de l'économie du territoire. Le Schéma de Développement Economique et d'Implantation d'Entreprises du Pays du Grand Bergeracois a identifié deux secteurs d'activités aux forts potentiels économiques :

- la Silver Economy et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) via les investissements que font le groupe Papillons Blancs, ESAT Brousse ou Jardin de Casimir (entreprise de formation et d'insertion pour les handicapés). Dans le Schéma, un besoin de partenaires a notamment été souligné dans la fabrication de matériel pour handicapé ou encore pour accompagner les personnes dans le vieillissement ;
- les technologies vertes via les entreprises existantes (Berkem, Bergerac Seed&Breeding. Ces entreprises ont fait le choix de développer leur secteur d'activité. Outre leur spécialisation dans la formulation pour l'industrie de préservation de bois, Berkem se développe dans l'extraction végétale. La société Bergerac Seed&Breeding est, quant à elle, une société semencière spécialisée dans l'amélioration des variétés de tabac, la production et commercialisation et l'utilisation dérivées des semences et plants de tabac.



III. UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ECONOMIQUE : UNE NECESSITE DE STRUCTURATION

1. La répartition des espaces d'accueil économique en cohérence avec le maillage territorial et démographique

Fruit de logiques concurrentielles, stratégiques et politiques des communes puis des intercommunalités, les espaces d'accueil économique sont nombreux sur le territoire.

Les infrastructures routières, en particulier le croisement des routes départementales à grande circulation autour de la ville de Bergerac ont fortement participé à leur répartition. En effet, la majeure partie de ces zones ont été implantées au sein et à proximité du pôle urbain de Bergerac, le long de la Vallée de la Dordogne, créant un déséquilibre entre le sud et le nord, l'est et ouest.

L'effet de vitrine qu'offrent les grandes départementales, a notamment attiré beaucoup d'entreprises, notamment les commerçants et les transporteurs.

LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

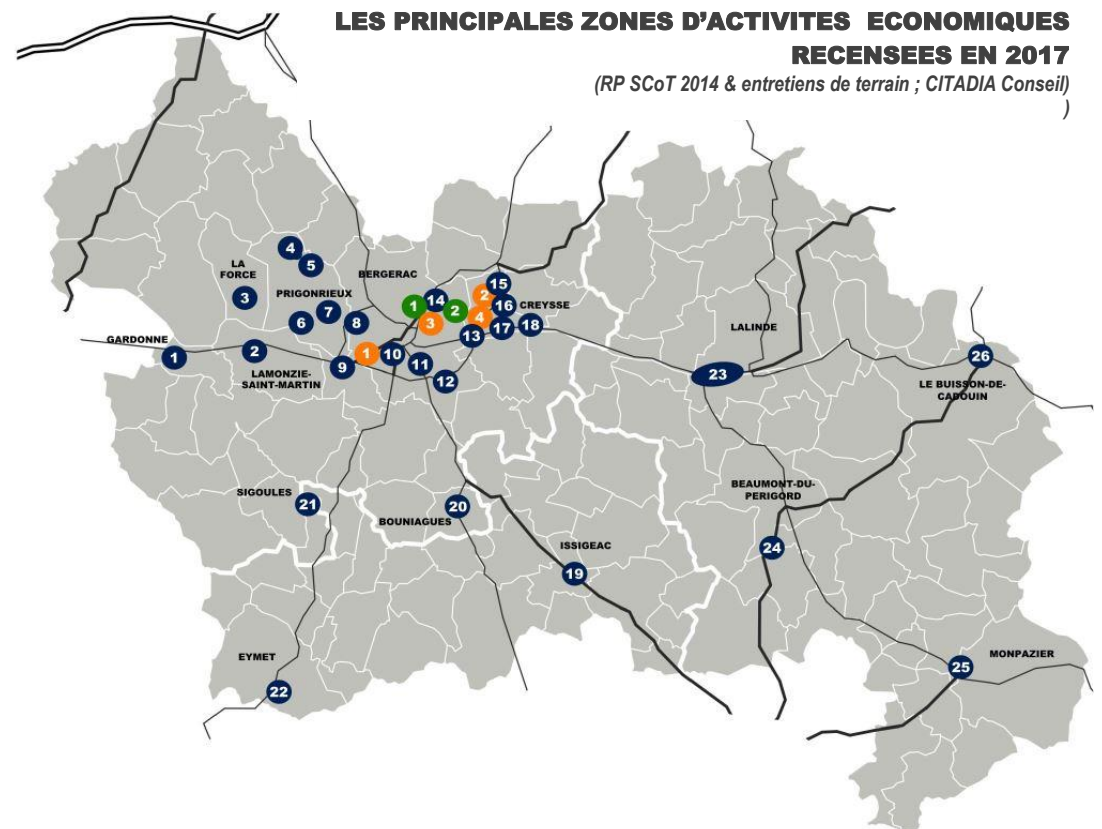
- 1 : ZAE Gardonne
- 2 : ZAE Les Planques
- 3 : ZAE Rastelet
- 4 : ZAE Bianzac
- 5 : ZAE Lanxade - Le Guel
- 6 : ZAE Sivaldal - Escauderie
- 7 : ZAE Pont Renon
- 8 : ZAE Rivière Sud
- 9 : ZAE Le Rabier
- 10 : ZAE des Sardines
- 11 : ZAE de Vallande
- 12 : ZAE Aéroport
- 13 : ZAE : Les Portes de la Dordogne
- 14 : ZAE du Libraire
- 15 : ZAE Le Nauve
- 16 : ZAE Le Préfagnou
- 17 : ZAE Cablianc
- 18 : ZAE Les Galinoux
- 19 : ZAE de la Grangette
- 20 : ZA de la Bouniague
- 21 : ZA & ZI du Roc de la Peyce
- 22 : ZA de la Palanque
- 23 : ZA Louze Lalinde
- 24 : ZA du Beaumontois en Périgord
- 25 : ZA Montpazier-Cadouin

LES ZONES D'ACTIVITE COMMERCIALE

- 1 : ZACO La Cavaille
- 2 : ZA Le Préfagnou
- 3 : Terrains SNPE Saint-Lizier
- 4 : Terrains SNPE-ANS Est / Terrains SNPE-ANS Ouest / Terrains SNPE-ANS SHEBY

LES ZONES INDUSTRIELLES

- 1 : ZI de Campréal
- 2 : Terrains SNPE Saint-Lizier /



LES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES RECENSEES EN 2017
(RP SCoT 2014 & entretiens de terrain ; CITADIA Conseil)

2. Une offre foncière économique pléthorique et peu structurée¹⁰.

Avec 61 espaces économiques recensés sur le territoire, le SCoT dispose de 1 032,4 hectares de foncier économique et de nombreux espaces fonciers disponibles.

Mais plus d'un tiers de ce foncier (482,2 ha en 2017) est libre, soit parce qu'en friche ou parce que vacant aujourd'hui. Selon les entretiens effectués lors du Schéma de Développement économique et d'implantation d'entreprises (SDEIE) du Pays du Grand Bergeracois, ces espaces - et surtout ceux qui possèdent des locaux en friche - ne parviennent pas à trouver preneur en raison des prix trop élevés que peuvent induire les travaux de réhabilitation qu'il faudra faire.

De la même manière, de nombreux entrepreneurs estiment que les prix des loyers des locaux et espaces économiques situés au centre de Bergerac apparaissent souvent déconnectés des budgets des artisans et commerçants. Les entretiens auprès des entrepreneurs ont donc révélé que les prix de l'immobilier économique sont un des freins majeurs à l'installation de certains porteurs de projets. Le SDEIE du Pays du Grand Bergeracois a également souligné que plusieurs porteurs de projets notamment artisanaux, seraient en recherche de locaux en zone d'activités de type village artisanal, afin de pouvoir disposer d'une part de prix attractif et d'autre part de la mutualisation des équipements et d'éventuels services.

Pourtant, au regard du marché foncier des espaces économiques des territoires voisins, les prix du foncier des espaces économiques du Grand Bergeracois sont jugés raisonnables. Correspondant plus ou moins aux valeurs affichés par les territoires environnants, ils sont évalués en moyenne à :

- environ 10 € le m² pour des activités industrielles ;
- environ 15 à 20 € le m² pour les activités artisanales ;
- et environ 30 à 40 € le m² pour les activités commerciales .

Mais au-delà du prix du foncier, c'est aussi le degré d'accessibilité à ces espaces qui est pris en compte par les porteurs de projets. Ce critère, véritable argument d'attractivité, apparaît pour la majorité des porteurs de projets plus important que le prix du foncier. Or, contrairement à la plupart de ses territoires voisins, le Grand Bergeracois dispose d'une accessibilité routière insuffisante.

	SURFACE DISPONIBLE SUR LES PRINCIPAUX PARCS	PRIX DU FONCIER
Agen	60 ha	9€ à 45€
Grand Bergeracois	100 ha	4€ à 45€
Libourne	50 ha	4€ à 22€
Marmande	50 ha	4€ à 22€
Périgueux	40 ha	18€ à 35€
Villeneuve-sur-Lot	10 ha	10€

¹⁰ Données et analyses issues du rendu intermédiaire du Schéma de Développement Economique et d'Implantation d'Entreprises du Pays du Grand Bergeracois d'avril 2017.



Localisation	Surface	Foncier ouvert sur l'accueil d'activité économique	Friche (parcellaire)
ZAE Les Portes de la Dordogne (Creysse)	2,3 ha	/	/
ZI de Campréal	75 ha	7,9 ha	1,3 ha
Pôle industriel de la Poudrerie (Bergerac)	134 ha	N.R	N.R
ZA de Plaisance (Plaisance)	7 ha	4,1 ha	/
ZAE Sidaval-Escauderie (Prigonrieux)	15,6 ha	8 ha	/
ZAE Les Sardines (Bergerac)	71,1 ha	55 ha	/
ZA et ZI du Roc de la Peyre (Sigoulès-Flaugeac)	24,2 ha	11,8 ha	/
ZAE Cablanc (Creysse)	25,7 ha	12,7 ha	/
ZAE Gardonne (Gardonne)	4 ha	1,4 ha	/
ZAE Les Planques (Lamonzie-Saint-Martin)	8,3 ha	0,2 ha	/
ZAE Rastelet (La Force)	5,6 ha	4,7 ha	/
ZAE Blanzac (Prigonrieux)	11,4 ha	4,6 ha	/
ZAE Lanxade-Le Guel (Prigonrieux)	30 ha	23,2 ha	/
ZAE Pont Renon/Pech Redon (Badefols sur Dordogne)	1 ha	/	/
ZAE Rivière Sud (Bergerac)	13 ha	7 ha	2,4 ha
ZAE Le Rabier (Saint-Laurent-des-Vignes)	46 ha	18,7 ha	/
ZAE de Vallande (Bergerac)	85,3 ha	20 ha	/
ZAE Aéroport (Bergerac)	57,1 ha	54 ha	/
ZAE du Libraire	75 ha	7,9 ha	1,3 ha
ZAE Le Nauve (Creysse)	29,3 ha	13,8 ha	0,3 ha
ZAE Le Préfagnou/ ZACOM 3 Vallées (Creysse)	13,3 ha	/	/
ZAE Les Galinoux/Les Galandoux (Lalinde)	12 ha	8,3 ha	/
ZAE de la Grangette (Issigeac)	7,4 ha	3,2 ha	0,5 ha
ZA de la Palanque (Eymet)	5 ha	1,1 ha	0,7 ha
ZA Louze Lalinde/Polyrey & Munksjö (Lalinde)	34,7 ha	/	/
ZA du Pays beaumontois (Labouquerie)	13,8 ha	5,1 ha	/
ZA Monpazier Cadouin/ZA Marsalès (Marsalès)	2,7 ha	2 ha	/
ZACO de La Cavaille (Bergerac)	58,6 ha	9,8 ha	0,7 ha

ATOUPS

- Une progression des actifs sur le territoire du SCoT ;
- Un axe est-ouest longeant la Dordogne économiquement dynamique ;
- Une part importante de salariés et d'établissements pour les secteurs industriels, l'administration publique et le commerce ;
- La dynamique des secteurs « historiques » (industriel, agro-ressources...) et leur diversité d'entreprises ;
- Des filières porteuses de potentialités de développement ;
- Le niveau d'équipement commercial du territoire de bon niveau ;
- Les initiatives engagées pour la sauvegarde du commerce de proximité (Bergerac) ;
- Une offre foncière importante et adaptable à toute demande d'accueil ;
- Un foncier disponible à des prix abordables.

FAIBLESSES

- Une baisse constante du nombre d'emploi entre 2008 et 2013 ;
- Une répartition et une évolution fortement inégales (actifs et emplois) selon les secteurs du territoire du SCoT (73% de l'emploi concentré sur la CA Bergeracoise) ;
- Une offre commerciale inégalement répartie à l'échelle du SCoT ;
- Un fort développement de grandes enseignes commerciales aux dépens de certains commerces de proximité ;
- Un manque de spécialisation et thématisation des espaces d'accueil économique
- Une offre immobilière et foncière peu structurée et lisible.

ENJEUX

- Le développement d'emplois qualifiés sur le territoire ;
- Les synergies possibles entre les différents secteurs et filières économiques entre les entreprises du territoire (création de pôle d'excellence ...) ;
- L'équilibre commercial à l'échelle du SCoT, entre les zones urbaines et plus rurales et entre les zones commerciales de périphérie et de centre ;
- L'implantation des petits commerces de proximité dans les centres urbains et centres bourgs (lien avec la réhabilitation des logements vacants...) ;
- La structuration de l'offre et du foncier économique existant et à venir (ZAE, commerces...) pour une meilleure lisibilité et attractivité économique et territoriale.
- La dimension paysagère des sites d'accueil économique avec l'arrêt du développement linéaire des ZAE le long des axes ;
- Les ZAE polluantes et à risques.



ATOUTS

- Un secteur économique « phare » du territoire : la viticulture ;
- Une forte part d'espaces agricoles et boisés ;
- Un cadre naturel et paysager en partie préservé et remarquable et un patrimoine historique, architectural et culturel diversifié induisant un potentiel touristique ;
- La présence d'une clientèle étrangère fidèle au territoire.

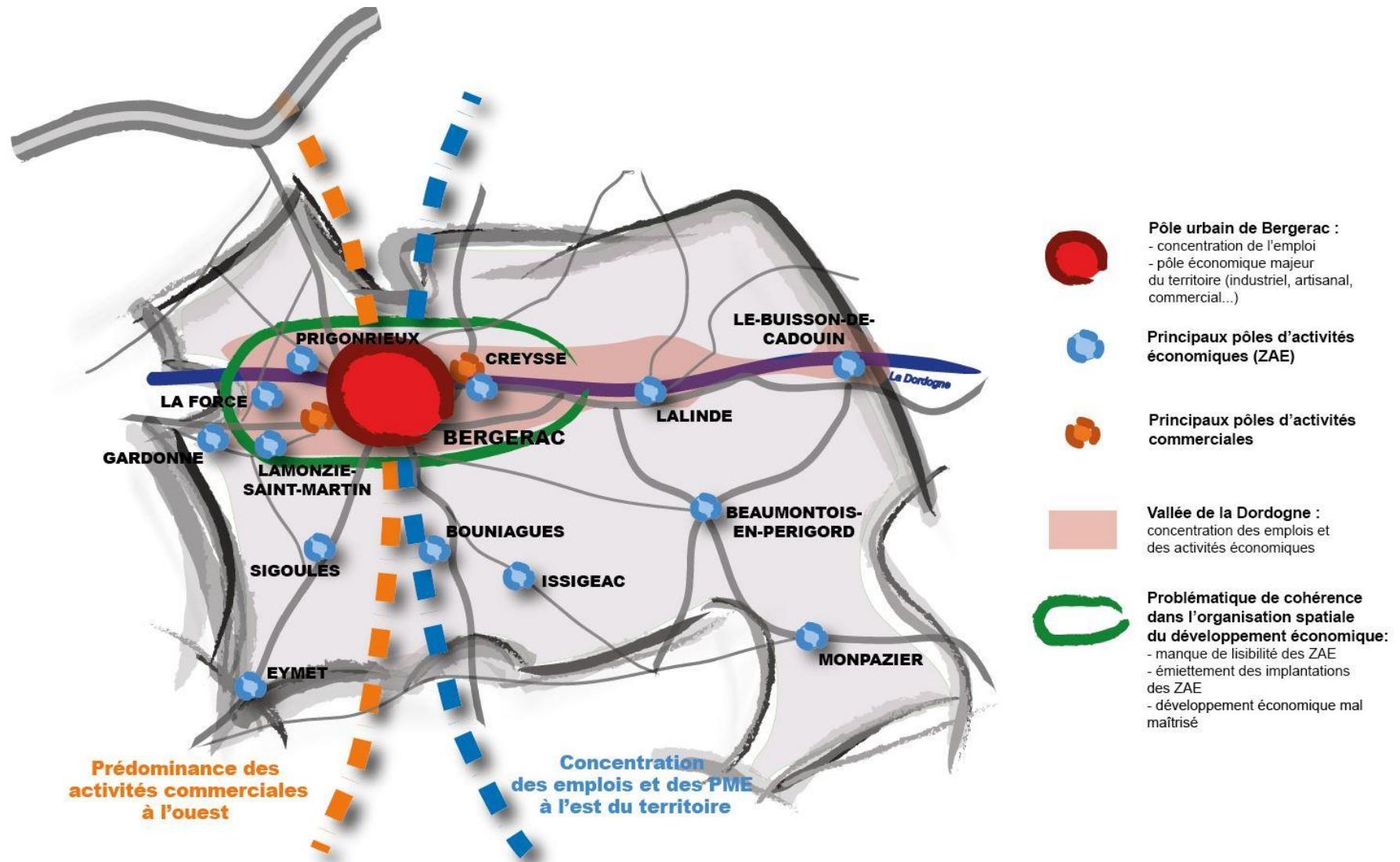
FAIBLESSES

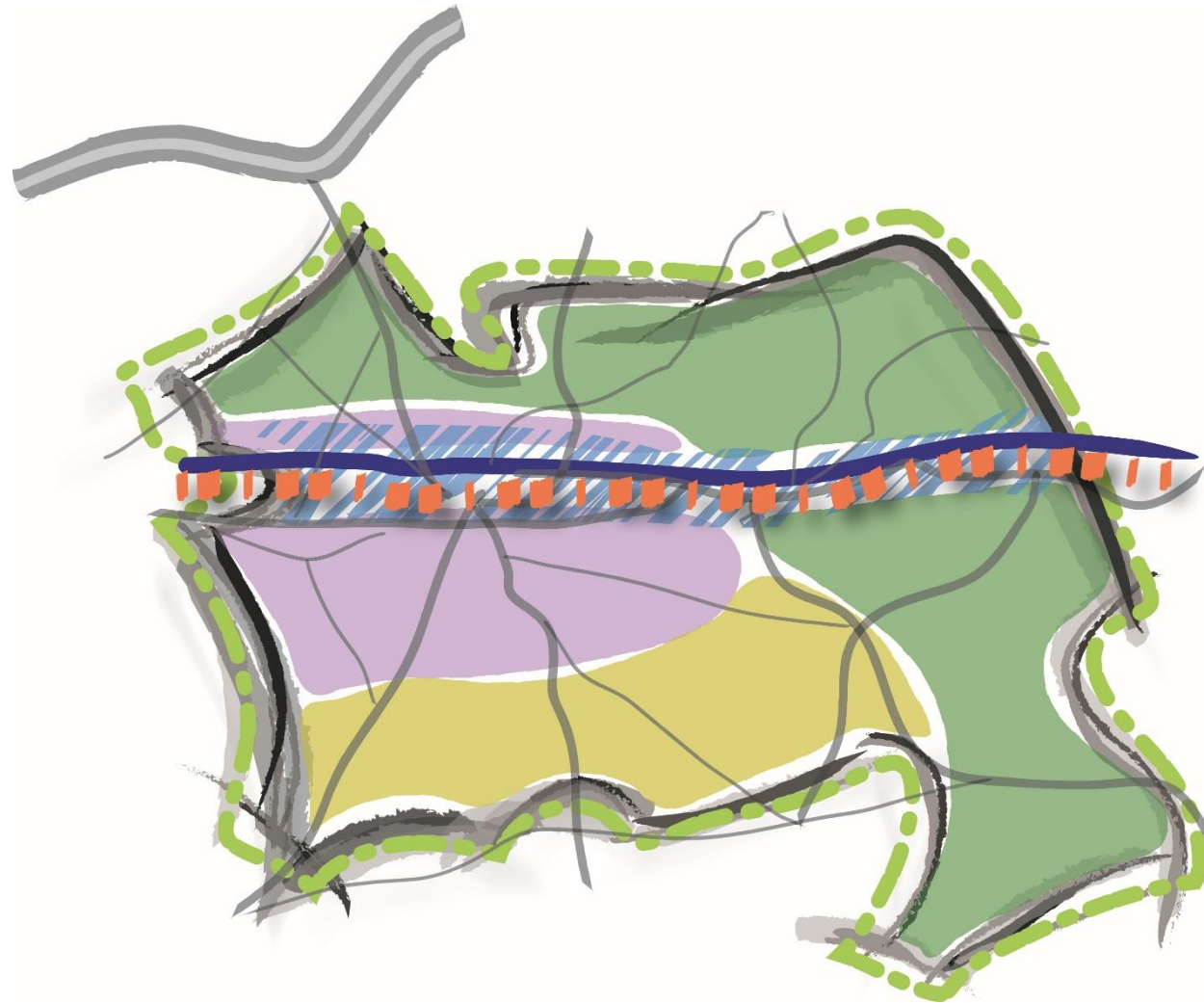
- Des problèmes de cohabitation entre activités agricoles et développement urbain de plus en plus fréquents ;
- Des exploitants agricoles de plus en plus âgés ;
- Une faible part d'exploitations avec successeur connu ;
- Le morcellement des propriétés forestières freinant le développement de la filière « sylvicole » sur le territoire ;
- Une offre touristique peu lisible et déséquilibrée
- Une économie touristique organisée essentiellement autour du tourisme de passage.

ENJEUX

- La définition d'une trame verte, agricole et forestière structurante pour une meilleure préservation des secteurs naturels, agricoles et forestiers clés du territoire ;
- Le morcellement parcellaire des espaces boisés ;
- La structuration de l'offre touristique à l'échelle du SCoT au profit de l'attractivité territoriale et de la promotion touristique ;
- Le développement du potentiel touristique en lien avec la diversification de l'activité agricole ;
- La diversification des filières touristiques (tourisme de nature, tourisme d'itinérance ou de passage, tourisme patrimonial...) présentes et à venir ;
- La valorisation touristique des espaces phares du territoire comme la rivière Dordogne.







- 

Une offre touristique peu lisible et déséquilibrée sur l'ensemble du territoire
- Activité agricole pérenne
- Patrimoine paysager, naturel et architectural de qualité
- 

Atout touristique :
Projet de Véloroute
Voie Verte de la Dordogne
- 

Le développement
du tourisme fluvial le long
de la Dordogne
- 

Productions viticoles de qualité
au profit du développement
touristique du territoire
- 

Couvert forestier important
- 

Productions agricoles diverses

